



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°45-2017-087

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2017

Sommaire

Direction départementale de la protection des populations

45-2017-06-13-002 - Arrêté relatif à la reconnaissance d'une zone tampon vis à vis d'Erwinia amylovora, agent du feu bactérien (2 pages) Page 4

Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

45-2017-05-31-006 - Agrément de deux espaces de rencontre à Orléans et Montargis de la Fondation "La Vie au Grand Air" (2 pages) Page 7

45-2017-06-06-001 - Arrêté de subvention 2017 pour les heures d'information et de conseil conjugal à l'hôpital de SULLY SUR LOIRE (4 pages) Page 10

45-2017-06-06-003 - Arrêté heures d'information et de conseil conjugal Planning Familial (3 pages) Page 15

45-2017-06-06-002 - Arrêté point accueil santé et écoute jeunes (PASEJ) de l'hôpital de SULLY SUR LOIRE (3 pages) Page 19

Direction départementale des Territoires

45-2017-05-30-007 - Arrêté autorisation Orléans Métropole à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration intercommunale de LA CHAPELLE SAINT MESMIN et son système de collecte (13 pages) Page 23

MSA Beauce Coeur de Loire - site de Bourges

45-2017-06-13-001 - Décision CIL relative aux visites médicales des élèves et étudiants mineurs des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole menés à exercer des travaux interdits susceptibles de dérogation (4ème modification du dossier concernant les services de santé au travail) (3 pages) Page 37

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2016-12-19-008 - ARRÊTÉ Accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017. (98 pages) Page 41

45-2017-06-09-003 - A R R E T E autorisant le Conseil Départemental du Loiret à occuper temporairement des terrains publics ou privés situés à Dadonville en vue d'effectuer des relevés topographiques, des diagnostics archéologiques et les études correspondantes dans le cadre du projet de construction d'un collège à Dadonville (2 pages) Page 140

45-2017-06-07-002 - A R R E T E portant création du périmètre délimité des abords de la chapelle St-Michel protégée au titre des monuments historiques à St-Jean-de-Braye (2 pages) Page 143

45-2017-06-07-004 - A R R E T E portant création du périmètre délimité des abords de l'église St-Jean-Baptiste protégée au titre des monuments historiques à Saint-Jean-de-Braye (2 pages) Page 146

45-2017-06-07-005 - A R R E T E portant création du périmètre délimité des abords du château de la Prêche (Chécy) protégée au titre des monuments historiques à St-Jean-de-Braye (2 pages) Page 149

45-2017-06-09-002 - A R R E T E portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Loire&Orléans Eco » (4 pages)	Page 152
45-2016-12-19-010 - ARRÊTÉ accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017. (31 pages)	Page 157
45-2016-12-19-009 - ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017. (13 pages)	Page 189
45-2017-06-07-007 - ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords de la façade de la maison du XIIIe siècle protégée au titre des monuments historiques à St-Benoît-sur-Loire (2 pages)	Page 203
45-2017-06-07-008 - ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords de la parcelle de terrain située aux abords de l'église à St-Benoît-sur-Loire, protégée au titre des monuments historiques à St-Benoît-sur-Loire (2 pages)	Page 206
45-2017-06-07-006 - ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords de l'église abbatiale de St-Benoît-sur-Loire protégée au titre des monuments historiques à Saint-Benoît-sur-Loire (2 pages)	Page 209
45-2017-06-07-003 - ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords de l'éolienne Bollée protégée au titre des monuments historiques à St Jean-de-Braye (2 pages)	Page 212
45-2017-05-24-013 - Arrêté portant mandatement d'office sur le budget de la commune de Cercottes (2 pages)	Page 215
45-2017-06-09-004 - Arrêté Préfectoral portant approbation du PPI ISOCHEM à Pithiviers (3 pages)	Page 218
45-2017-06-08-001 - Arrêté préfectoral portant constitution du conseil citoyen des quartiers prioritaires "les Montoires" et "les Champs de la Ville" à Gien (2 pages)	Page 222
45-2017-06-09-001 - ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS ET LES FEUX DE PLEIN AIR DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET (16 pages)	Page 225

Direction départementale de la protection des populations

45-2017-06-13-002

Arrêté relatif à la reconnaissance d'une zone tampon vis à vis d'*Erwinia amylovora*, agent du feu bactérien

*Arrêté relatif à la reconnaissance d'une zone tampon vis à vis d'*Erwinia amylovora*, agent du feu bactérien*

PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE DE LA SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

**Arrêté relatif à la reconnaissance d'une zone tampon
vis-à-vis d'*Erwinia amylovora* (Burr.) Winsl. et l'agent du feu bactérien**

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L251-1 à L251-15 et D251-15 à D251-21 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le règlement (CE) N°690/2008 de la commission du 04 juillet 2008 modifié, reconnaissant des zones protégées, exposées à des dangers phytosanitaires particuliers, dans la Communauté,

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets, soumis à des mesures de lutte obligatoire,

Vu l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 modifié relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets,

Considérant les demandes de zone tampon déposées par certains producteurs de végétaux sensibles au feu bactérien destinés à la plantation, en vue de la commercialisation de ces végétaux vers des zones de l'Union européenne et de la Suisse protégées vis-à-vis de ce parasite,

Considérant l'obligation de contrôle de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), sur les parcelles des végétaux précités et leur environnement telle que définie par les dispositions de l'arrêté du 24 mai 2006 en vue de la délivrance du passeport phytosanitaire européen (PPE),

Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er} : – La production de matériel végétal des espèces *Amelanchier* Med., *Chaenomeles* Lindl., *Cotoneaster* Ehrh., *Crataegus* L., *Cydonia* Mill., *Eriobotrya* Lindl., *Malus* Mill., *Mespilus* L., *Photinia davidiana* (Dcne.) Cardot, *Pyracantha* Roem., *Pyrus* L. et *Sorbus* L. est soumise à Passeport Phytosanitaire Européen. Lorsque le matériel végétal est destiné à être envoyé vers les zones protégées de l'Union Européenne, les parcelles de production dont il est issu doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par leur propriétaire ou exploitant.

Article 2 : – La zone constituée de l'ensemble du territoire des communes de Bou, Chécy, Combleux, Dampierre-en-Burly, Lion-en-Sullias, Mardie, Nevoy, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Gondon, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-le-Blanc, Sandillon, et incluant les parcelles visées conformément à l'article 1^{er}, est déclarée zone tampon vis-à-vis d'*Erwinia amylovora*, agent du feu bactérien.

Article 3 : – Les parcelles déclarées conformément à l'article 1 doivent être situées à l'intérieur de la zone tampon définie à l'article 2, à une distance supérieure ou égale à 1 kilomètre de sa bordure conformément aux cartes fournies en annexe.

Article 4 – La période de validité du présent arrêté est fixée du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 13 JUIN 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général,

Signé : Hervé JONATHAN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret : Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Direction départementale déléguée de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

45-2017-05-31-006

Agrément de deux espaces de rencontre à Orléans et
Montargis de la Fondation "La Vie au Grand Air"

PREFET DU LOIRET

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE**
POLE EGALITE DES CHANCES ET
PROTECTION DES PUBLICS

**ARRETE PREFECTORAL
portant agrément de deux espaces de rencontre**

Le Préfet du Loiret,
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code civil, notamment ses articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.216-1 à D.216-7 ;

Vu le décret n° 2012-1153 du 15 octobre 2012 relatif aux espaces de rencontre destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment son article 2 ;

Vu la circulaire n°DGCS/SD2C/2013/240 du 28 juin 2013 relative à l'organisation et à l'agrément des espaces de rencontre destinés au maintien des liens entre un enfant et ses parents ou un tiers ;

VU la demande du 10 mai 2017, présentée par Madame SCALABRINOD dûment habilitée pour la fondation « La Vie au Grand Air » en vue d'obtenir l'agrément des espaces de rencontre de Montargis et Orléans dont elle est gestionnaire ;

Considérant la notification du comité de coordination «médiation familiale - espace rencontre» du Loiret, du 27 mars 2017, à la Fondation «La vie au Grand Air»,

Sur proposition du Directeur Départemental Délégué de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret,

ARRETE

Article 1 : les espaces de rencontre de la fondation «La Vie au Grand Air - 20 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux» situés au :

- 51 rue Jacques Frayer, 45 200 Montargis,
- 11 rue Antigna, 45 000 Orléans,

sont agréés à compter de la date de publication du présent arrêté. Ils sont inscrits sur la liste des espaces de rencontre pouvant être désignés par une autorité judiciaire.

Une copie de l'arrêté est transmise aux tribunaux de grande instance d'Orléans et de Montargis.

Article 2 : L'agrément peut être retiré si les conditions prévues à l'article D.216-4 du code de l'action sociale et des familles ne sont plus réunies. La personne gestionnaire de l'espace de rencontre qui ne remplit plus les conditions de l'agrément en est informée par lettre

recommandée avec un avis de réception, ou par tout moyen permettant d'établir une date certaine. Elle dispose d'un délai d'un mois pour faire valoir ses observations.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret et le Directeur Départemental Délégué de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et dont un exemplaire de l'arrêté sera remis au gestionnaire de l'espace de rencontre.

Fait à Orléans, le 31 mai 2017
Le Préfet du Loiret
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
Signé : Hervé JONATHAN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de la coordination administrative -181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLEANS CEDEX 1

Direction départementale déléguée de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

45-2017-06-06-001

Arrêté de subvention 2017 pour les heures d'information et
de conseil conjugal à l'hôpital de SULLY SUR LOIRE

PREFET DU LOIRET

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
LA COHESION SOCIALE**
POLE EGALITE DES CHANCES ET
PROTECTION DES PUBLICS

ARRETE
portant attribution de subvention 2017
à l'hôpital de SULLY SUR LOIRE
pour son action d'heures d'information et de conseil conjugal

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi de finances pour 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2017 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre Val de Loire et du Loiret et à M Patrick DONNADIEU directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2017 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret et portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;

Vu le budget opérationnel 2017 du Programme « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » ;

Sur proposition du directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'attribution de la subvention contribue à soutenir l'action ci-après :

Objet : actions en faveur des familles vulnérables

A cette fin, une subvention d'un montant total de **seize mille sept cent trente cinq EUROS (16 735 €)** est attribuée pour 2017, à l'organisme suivant :

Hôpital de Sully sur Loire, dont le siège social est situé 15 avenue du petit parc 45 600 Sully sur Loire représentée par son directrice par délégation désignée sous le terme « l'association » d'autre part,

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT hôpital de Sully sur Loire : 26450025700011

L'action soutenue par le présent arrêté correspond à une mission Point Accueil Santé et Ecoute Jeunes (PASEJ)

Dans ce cadre, l'administration contribue financièrement à ce service. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution

Article 2 : La présente subvention sera versée au compte de l'hôpital de Sully sur Loire :

Banque : banque de France Orléans

Code établissement : 30001

Code guichet : 00615

Numéro de compte : D4590000000

Clé RIB : 25

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits du programme n°304-D045-DD45 « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire », sur l'action suivante :

- **action 304-17-07 : Etablissement d'information de consultation et de conseil familial**
activité 30450171802 pour un montant de 16 735 €.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret.

Le comptable assignataire chargé du paiement est le directeur régional des finances publiques du Centre et du Loiret.

Article 4 : Au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée, l'organisme bénéficiaire cité à l'article 1^{er} est tenu de fournir à l'administration :

- ❖ les comptes approuvés (bilan et annexes au bilan, compte de résultat) ;
- ❖ le rapport du commissaire aux comptes, si les comptes sont soumis à son contrôle que ce soit par application d'une obligation légale ou à l'initiative de l'organisme ;
- ❖ le rapport d'activité de l'organisme.

Dans le cas où la subvention allouée serait affectée à une ou plusieurs actions, en plus des pièces ci avant énumérées, l'organisme bénéficiaire est tenu de fournir à l'administration au plus tard **le 15 février 2018** :

- ❖ le compte rendu financier de la subvention affectée à l'action établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 ;
- ❖ le rapport quantitatif et qualitatif détaillé de l'action subventionnée.

L'organisme est tenu d'adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999.

Si l'organisme bénéficiaire reçoit plus de 153 000 € de subventions publiques, conformément à l'obligation prévue à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 sus visée, il s'engage à déposer à la préfecture de son siège social, le budget, les comptes ainsi que l'ensemble des conventions et les comptes rendus d'emploi des subventions affectées en vue d'une éventuelle consultation par le public.

Article 5 : Au cas où il apparaîtrait que les sommes versées n'auraient pas été utilisées, un ordre de reversement sera exigé par l'Etat. Toutefois, les financements versés en 2017 pour des activités non réalisées en fin d'exercice pourront être reportés en 2018 au compte 789 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » sous réserve que les dépenses correspondantes aient fait l'objet d'une inscription comptable, après accord de l'administration, en fonds dédiés, au compte 689 « engagements à réaliser sur subventions attribuées », sur l'exercice 2017.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'organisme concerné.

Article 7 : Le directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret et le directeur de l'hôpital local de Sully sur Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 juin 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental délégué
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale,
Signé : Patrick DONNADIEU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex

Direction départementale déléguée de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

45-2017-06-06-003

Arrêté heures d'information et de conseil conjugal
Planning Familial

PREFET DU LOIRET

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
LA COHESION SOCIALE DU LOIRET**
POLE EGALITE DES CHANCES ET
PROTECTION DES PUBLICS

ARRETE
portant attribution de subvention 2017
à l'association
Mouvement Français pour le Planning Familial
pour son action d'heures d'information et de conseil conjugal

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi de finances pour 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2017 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre Val de Loire et du Loiret et à M Patrick DONNADIEU directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2017 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret et portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;

Vu le budget opérationnel 2017 du Programme « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » ;

Sur proposition du directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret,

ARRETE :

Article 1^{er} : L'attribution de la subvention contribue à soutenir l'action ci-après :

Objet : actions en faveur des familles vulnérables

A cette fin, une subvention d'un montant total de **vingt mille EUROS (20 000 €)** est attribuée pour 2017, à l'organisme suivant : Mouvement français pour le Planning Familial, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé 6 rue du Brésil 45 000 Orléans représentée par son directrice désignée sous le terme « l'association » d'autre part,

N° SIRET de l'association : 30801713600034

L'action soutenue par le présent arrêté correspond à une mission conseil conjugal et familial, heures d'information et de conseil conjugal

Dans ce cadre, l'administration contribue financièrement à ce service. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution

Article 2 : La présente subvention sera versée au compte du Planning Familial :

Banque : crédit mutuel

Code établissement : 10278

Code guichet : 37457

Numéro de compte : 00010466102

Clé RIB : 46

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits du programme n°304-D045-DD45 « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire », sur l'action suivante :

- **action 304-17-07 : Etablissement d'information de consultation et de conseil familial**
activité 30450171802 pour un montant de 20 000 €.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret.

Le comptable assignataire chargé du paiement est le directeur régional des finances publiques du Centre et du Loiret.

Article 4 : Au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée, l'organisme bénéficiaire cité à l'article 1^{er} est tenu de fournir à l'administration :

- ❖ les comptes approuvés (bilan et annexes au bilan, compte de résultat) ;
- ❖ le rapport du commissaire aux comptes, si les comptes sont soumis à son contrôle que ce soit par application d'une obligation légale ou à l'initiative de l'organisme ;
- ❖ le rapport d'activité de l'organisme.

Dans le cas où la subvention allouée serait affectée à une ou plusieurs actions, en plus des pièces ci avant énumérées, l'organisme bénéficiaire est tenu de fournir à l'administration au plus tard **le 15 février 2018** :

- ❖ le compte rendu financier de la subvention affectée à l'action établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 ;
- ❖ le rapport quantitatif et qualitatif détaillé de l'action subventionnée.

L'organisme est tenu d'adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999.

Si l'organisme bénéficiaire reçoit plus de 153 000 € de subventions publiques, conformément à l'obligation prévue à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 sus visée, il s'engage à déposer à la préfecture de son siège social, le budget, les comptes ainsi que l'ensemble des conventions et les comptes rendus d'emploi des subventions affectées en vue d'une éventuelle consultation par le public.

Article 5 : Au cas où il apparaîtrait que les sommes versées n'auraient pas été utilisées, un ordre de reversement sera exigé par l'Etat. Toutefois, les financements versés en 2017 pour des

activités non réalisées en fin d'exercice pourront être reportés en 2018 au compte 789 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » sous réserve que les dépenses correspondantes aient fait l'objet d'une inscription comptable, après accord de l'administration, en fonds dédiés, au compte 689 « engagements à réaliser sur subventions attribuées », sur l'exercice 2017.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'organisme concerné.

Article 7 : Le directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret et la présidente de l'association Mouvement français pour le Planning Familial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 juin 2017
Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental délégué
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale
Signé : Patrick DONNADIEU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex.

Direction départementale déléguée de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale

45-2017-06-06-002

Arrêté point accueil santé et écoute jeunes (PASEJ) de
l'hôpital de SULLY SUR LOIRE

PREFET DU LOIRET

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DELEGUEE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE
LA COHESION SOCIALE DU LOIRET**
POLE EGALITE DES CHANCES ET
PROTECTION DES PUBLICS

ARRETE
portant attribution de subvention 2017
à l'Hôpital de SULLY SUR LOIRE
pour son action Point Accueil Santé et Ecoute Jeunes (PASEJ)

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;

Vu la loi de finances pour 2016 n°2015-1785 du 29 décembre 2015 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-1937 du 29 décembre 2016 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2017 portant délégation de signature à Mme Sylvie HIRTZIG directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre Val de Loire et du Loiret et à M Patrick DONNADIEU directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2017 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret et portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué ;

VU le budget opérationnel 2017 du Programme « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire » ;

Sur proposition du directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'attribution de la subvention contribue à soutenir l'action ci-après :

Objet : autres actions de prévention en faveur des jeunes

A cette fin, une subvention d'un montant total de **douze mille neuf cent cinquante huit EUROS (12 958€)** est attribuée pour 2017, à l'organisme suivant :

Hôpital de Sully sur Loire, dont le siège social est situé 15 avenue du petit parc 45 600 Sully sur Loire représentée par sa directrice par délégation désignée sous le terme « l'association » d'autre part,

N° SIRET DE L'ETABLISSEMENT hôpital de Sully sur Loire : 26450025700011

L'action soutenue par le présent arrêté correspond à une mission Point Accueil Santé et Ecoute Jeunes (PASEJ)

Dans ce cadre, l'administration contribue financièrement à ce service. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution

Article 2 : La présente subvention sera versée au compte de l'hôpital de Sully sur Loire :

Banque : banque de France Orléans

Code établissement : 30001

Code guichet : 00615

Numéro de compte : D4590000000

Clé RIB : 25

Article 3 : Cette dépense est imputée sur les crédits du programme n°304-D045-DD45 « Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire », sur l'action suivante :

➤ **action 304-17-06 : points accueil écoute jeune**

activité : 30450171801 pour un montant de 12 958 €.

L'ordonnateur de la dépense est le directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret.

Le comptable assignataire chargé du paiement est le directeur régional des finances publiques du Centre et du Loiret.

Article 4 : Au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée, l'organisme bénéficiaire cité à l'article 1^{er} est tenu de fournir à l'administration :

- ❖ les comptes approuvés (bilan et annexes au bilan, compte de résultat) ;
- ❖ le rapport du commissaire aux comptes, si les comptes sont soumis à son contrôle que ce soit par application d'une obligation légale ou à l'initiative de l'organisme ;
- ❖ le rapport d'activité de l'organisme.

Dans le cas où la subvention allouée serait affectée à une ou plusieurs actions, en plus des pièces ci avant énumérées, l'organisme bénéficiaire est tenu de fournir à l'administration au plus tard **le 15 février 2018** :

- ❖ le compte rendu financier de la subvention affectée à l'action établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 ;
- ❖ le rapport quantitatif et qualitatif détaillé de l'action subventionnée.

L'organisme est tenu d'adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999.

Si l'organisme bénéficiaire reçoit plus de 153 000 € de subventions publiques, conformément à l'obligation prévue à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 sus visée, il s'engage à déposer à la préfecture de son siège social, le budget, les comptes ainsi que l'ensemble des conventions et les comptes rendus d'emploi des subventions affectées en vue d'une éventuelle consultation par le public.

Article 5 :

Au cas où il apparaîtrait que les sommes versées n'auraient pas été utilisées, un ordre de reversement sera exigé par l'Etat. Toutefois, les financements versés en 2017 pour des activités

non réalisées en fin d'exercice pourront être reportés en 2018 au compte 789 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » sous réserve que les dépenses correspondantes aient fait l'objet d'une inscription comptable, après accord de l'administration, en fonds dédiés, au compte 689 « engagements à réaliser sur subventions attribuées », sur l'exercice 2017.

Article 6 : Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'organisme concerné.

Article 7 : Le directeur départemental délégué de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Loiret et le directeur de l'hôpital local de Sully sur Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 6 juin 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental délégué
de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale,
Signé : Patrick DONNADIEU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret
Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex.

Direction départementale des Territoires

45-2017-05-30-007

Arrêté autorisation Orléans Métropole à poursuivre
l'exploitation de la station d'épuration intercommunale de
LA CHAPELLE SAINT MESMIN et son système de
Autorisation poursuite exploitation STEP La Chapelle Saint Mesmin
collecte

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE EAU ENVIRONNEMENT ET FORET

ARRETE

**autorisant Orléans Métropole à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration
intercommunale de LA CHAPELLE -SAINT-MESMIN et son système de collecte**

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'ordre national du mérite

Vu la Directive 91/271/CEE du Conseil du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,
Vu la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages et le décret n° 2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites NATURA 2000,
Vu la Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment le Livre I et le Titre I du Livre II, parties législative et réglementaire, en particulier les articles L.214-1 à 11, L.432-3 et L.414-1 à 7, R.122-1 à R.122-16, R.214-1 à R.214-31,
Vu le Code de Justice Administrative,
Vu le Code Rural, notamment son livre I et son livre II nouveau,
Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1416-1, R.1416-16 à R.1416-23,
Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 modifiée, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution,
Vu le Décret n° 62-1448 du 24 novembre 1962 modifié relatif à l'exercice de la police des eaux,
Vu le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2005 modifié pris en application du décret du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses,
Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2005 modifié relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses,
Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et de transferts de polluants et des déchets,
Vu l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif,
Vu l'arrêté ministériel modifié du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement,
Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2006 portant révision des zones sensibles dans le bassin Loire-Bretagne,
Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion des eaux,
Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1995 modifié autorisant Orléans Métropole (ex Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire) à déverser en Loire les effluents épurés issus de la station d'épuration de la CHAPELLE ST MESMIN sur le site du « Clos de la Chaumette »,
Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2012 autorisant Orléans Métropole (ex Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire) à réaliser l'épandage en agriculture des boues et lixiviats de la station d'épuration de LA CHAPELLE SAINT MESMIN et à utiliser l'aire d'entreposage de ces boues à VILLEMURLIN,
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juin 2015 prorogeant l'arrêté préfectoral modifié du 4 octobre 1995 autorisant Orléans Métropole (ex Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire) à déverser en Loire les effluents épurés issus de la station d'épuration de la CHAPELLE ST MESMIN sur le site du « Clos de la Chaumette »,
Vu le dossier présenté le 26 mars 2015 par Orléans Métropole, en vue de renouveler l'autorisation concernant la station d'épuration de la CHAPELLE ST MESMIN et son réseau d'assainissement,
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire Bretagne,
Vu la notification à l'intéressé du projet d'arrêté statuant sur sa demande,
Considérant que l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1995 autorisant la station d'épuration de la CHAPELLE ST MESMIN n'est plus valide après le 4 avril 2017,
Considérant que les aménagements réalisés sur le réseau collecte au niveau des déversoirs d'orage permettent de limiter les flux polluants déversés par temps de pluie et que le schéma directeur en cours sur les réseaux d'eaux usées et pluviales de la métropole orléanaise doit permettre de poursuivre ces améliorations,
Considérant que l'autorisation de raccordement visée à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique permet de préserver le système d'assainissement, de protéger le personnel d'exploitation et le milieu naturel, et de sécuriser les filières « boues » et sous-produits,
Considérant qu'il est nécessaire, malgré le fonctionnement actuel conforme du système d'assainissement, d'actualiser les prescriptions initiales,
Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

CHAPITRE 1er – Présentation du système d'assainissement

Article 1er - Objet de l'autorisation

Le président d'**Orléans Métropole**, dénommé « le bénéficiaire » dans le présent arrêté est autorisé à poursuivre l'exploitation du système d'assainissement d'Orléans la Chapelle Saint Mesmin et à rejeter dans la Loire les eaux usées traitées ainsi que les sur-débits d'eaux usées collectées par temps de pluie dans les conditions établies par le présent arrêté.

Le système d'assainissement faisant l'objet du présent arrêté, est composé :

- du système de collecte des eaux usées aboutissant à la station de traitement de la Chapelle Saint Mesmin sur lequel sont raccordées les communes de Chaingy, la Chapelle Saint Mesmin, Combleux, Fleury les Aubrais, Gidy (ZAC du Champ rouge), Ingré, Marigny les Usages, Orléans (rive droite), Ormes, Saint Jean de Braye, Saint Jean de la Ruelle, Saran, Semoy.

Ce réseau d'assainissement est composé d'environ 236 km de canalisations séparatives dédiées aux eaux usées strictes et 380 km de canalisations unitaires collectant en plus les eaux pluviales.

La partie unitaire du réseau comprend des déversoirs d'orage (DO) ou des trop-pleins de postes de pompage (TP) permettant de dériver durant les périodes pluvieuses vers la Loire une partie des volumes collectés pour éviter une surcharge du système aval.

Les ouvrages situés en aval d'un réseau collectant une pollution supérieure ou égale à celle produite par 2 000 équivalent-habitants sont les suivants :

Nom du déversoir d'orage	Emplacement (Coord Lambert 93 – Commune - Quartier)
DO n°1 : Châtaigniers	X=622430 Y= 6756393 - St Jean de Braye
DO n°2 : Saint Loup	X=620884 Y= 6756296 - St Jean de Braye – Port St Loup
Trop plein poste Saint Loup	X=620859 Y= 6756340 - St Jean de Braye – Port St Loup
DO n°3 : Jouselin	X=620107 Y= 6756083 - Orléans – Quai du Roi
DO n°4 : Pont Thinat	X=619311 Y= 6755895 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°5 : 4 fils Aymon	X=619100 Y= 6755862 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°6 : Neuve St Aignan	X=619009 Y= 6755849 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°7 : Tour neuve	X=618835 Y= 6755824 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°8 : Guichet de moi	X=618761 Y= 6755820 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°9 : Poterne	X=618501 Y= 6755814 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°10 : Hotelleries	X=618181 Y= 6755847 - Orléans – Quai Châtelet
DO n°11 : Charretiers	X=617767 Y= 6755832 - Orléans – Quai Barentin
DO n°12 : Baron	X=616842 Y= 6755845 - Orléans – Quai Madeleine
DO n°13 : Chambre à sable	X=616661 Y= 6755841 - Orléans – Quai Madeleine
DO n°14 : Tête Nord Siphon	X=616310 Y= 6755840 - Orléans – Quai Madeleine
DO n°15 : Chillesse	X=616247 Y= 6755634 - St Jean de la Ruelle
DO n°16 : Roche	X=614985 Y= 6755526 - St Jean de la Ruelle
DO n°17 : Halage	X=613991 Y= 6755093 - la Chapelle St Mesmin
DO n°18 : Route de Chartres 2	X=616891 Y= 6760753 - Saran
DO n°19 : Vaussoudun	X=612394 Y= 6753684 - la Chapelle St Mesmin
Trop plein poste Vaussoudun	X=612379 Y= 6753681 - la Chapelle St Mesmin

Les principaux ouvrages de délestage du réseau sont par ordre de volume déversé : la Chambre à sable, Chillesse, St Loup et Vaussoudun. Le cumul des volumes ou flux rejetés à partir de ces 4 points représente plus de 70 % des rejets annuels au niveau de l'ensemble des déversoirs d'orage du réseau de collecte de l'agglomération Orléanaise.

- de la station de traitement des eaux usées située sur la commune de la Chapelle Saint Mesmin au lieu-dit « Clos de la Chaumette ».

L'emprise de cette installation, d'une superficie totale de 10 ha, comprend les parcelles suivantes, référencées au cadastre : Section Y –Parcelles n° 60 à 89, 91 à 117, 119 à 143, 145 à 202, 215 à 220, 223 et 224, 227 et 228.

La station d'épuration est dimensionnée pour traiter les débits journaliers et flux de pollution suivants :

PARAMETRES (*)	Temps sec	Pluie	Vidange des bassins d'orage
Débit journalier (m3)	55 000	130 000	75 000
Débit moyen (m3/h)	2 300	5 500	3 100
Débit de pointe (m3/h)	5 500	13 000	7 500
DBO5 (kg/j)	15 500	21 000	19 500
DCO (kg/j)	34 000	50 000	44 000
MES (kg/j)	19 000	20 000	29 000
NTK (kg/j)	3 300	4 300	3 700
PT (kg/j)	1 100	1 600	1 300

(*) DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

NGL : Azote Global

NTK : Azote Kjeldahl

PT : Phosphore Total

Le débit de référence de la station d'épuration est de 130 000 m³/j.

Article 2 – Nomenclature applicable au système d'assainissement

Les installations sont autorisées au titre des rubriques suivantes :

Rubrique	Intitulé	Caractéristique du projet
<u>N° 2.1.1.0</u>	Station d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositif d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales supérieure à 600 kg de DBO5	Charge brute de pollution organique : 21 000 kg DBO5/j
<u>N° 2.1.2.0</u>	Déversoirs d'orage situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 600 kg de DBO5	21 déversoirs d'orages situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 600 kg de DBO5

Article 3 – Principe général

Les prescriptions imposées au système d'assainissement faisant l'objet de cet arrêté devront permettre :
la préservation des écosystèmes aquatiques,
la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines,
la valorisation de l'eau comme ressource économique.

CHAPITRE 2 – Prescriptions applicables au système de collecte

Article 4 – Objectifs et conformité du système de collecte

4.1 - Objectifs de collecte

Le système de collecte est exploité et entretenu de manière à éviter les fuites et les apports d'eaux claires parasites et limiter au maximum tout rejet direct d'eaux usées sans traitement.

Le bénéficiaire devra pour cela mettre en place les dispositions, les équipements permettant de répondre aux conditions suivantes :

aucun déversement d'eaux usées sans traitement ne sera admis dans le milieu récepteur pendant les périodes de temps sec ;

les rejets par temps de pluie du système de collecte directement dans le milieu récepteur représenteront moins de 5 % des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année.

4.2 - Conformité du système de collecte

Le respect des prescriptions établies dans l'article précédent permet au service de l'État Police de l'eau d'apprécier chaque année la conformité du système de collecte dans les conditions suivantes :

- Les rejets par temps de pluie sont appréciés sur la base de 5 années de mesure afin de prendre en compte la variabilité inter-annuelle de la pluviométrie.

- Les ouvrages de dérivation devront être instrumentés et permettre la production de données conformément à l'article 11 du présent arrêté pour permettre d'apprécier les conditions définissant la conformité du système de collecte. L'insuffisance d'équipements ou de données d'autosurveillance concernant ces ouvrages de dérivation aboutira à considérer le système de collecte d'Orléans la Chapelle St Mesmin comme non conforme.

- Les déversements constatés dans les situations inhabituelles résultantes d'une période de fortes pluies, d'une opérations programmées de maintenance réalisées dans les conditions prévues à l'article 10 de cet arrêté ou correspondant à des circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations, pannes ou dysfonctionnements non directement liés à un défaut de conception ou d'entretien, ne sont pas considéré dans l'attribution de la conformité.

Pour l'application de cet article, les définitions et les règles suivantes seront adoptées :

- Le temps de pluie correspond au cumul des épisodes pluvieux annuels hors ceux résultants d'une forte pluie.
- Une forte pluie est considérée sur l'agglomération Orléanaise, comme une pluie représentant moins de 5 % des pluies qui dépassent en cumul 1 mm, soit un cumul sur une journée (24 h) supérieur à 20 mm.
- Un épisode pluvieux est égal à la période durant laquelle la précipitation a eu lieu suivi de la durée d'écoulement des eaux pluviales dans le réseau de collecte. Cette période d'écoulement prend fin au niveau d'un point de mesure quand celui ci enregistre des valeurs volumétriques ou de hauteurs proches de celles mesurées avant le début de la pluie. La période d'écoulement ne doit pas dépasser 48 h.

Dans le cas du non-respect de la conformité du système de collecte, le bénéficiaire étudiera les actions correctives à engager en précisant leurs caractéristiques techniques et financières ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre. Cette démarche sera réalisée en associant l'agence de l'eau Loire Bretagne et le service de l'État chargé de la Police de l'Eau.

Article 5 – Raccordement des industriels au réseau d'assainissement

Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte devra faire l'objet d'une autorisation telle qu'elle est définie par l'article L 1331-10 du code de la santé publique.

Cette autorisation fixe notamment sa durée, les caractéristiques que doivent présenter les eaux usées pour être déversées et les conditions de surveillance du déversement.

L'autorisation de déversement définit les paramètres à mesurer, la fréquence des mesures à réaliser et, si les déversements ont une incidence sur les paramètres DBO5, DCO, MES, NGL, PT, pH, NH4+ ou les substances listées à l'annexe 1, le flux et les concentrations maximales et moyennes annuelles à respecter pour ces paramètres.

L'autorisation de déversement définit également la fréquence de transmission des résultats des mesures des paramètres définies dans l'autorisation, au gestionnaire du système de collecte et au gestionnaire de la station d'épuration.

Pour les établissements rejetant un effluent autre que domestique ou produisant un flux polluant supérieur à 30 kg de DBO5 (soit l'équivalent de 500 habitants), une convention sera établie entre l'industriel, la Communauté urbaine Orléans Métropole et les exploitants du système d'assainissement. Cette convention précisera la composition, le débit des effluents, la garantie de leur traitabilité dans une station biologique et leurs variations prévisibles (flux maxima). Un plan annexé à chaque convention précisera la nature des différents réseaux internes à l'établissement et la localisation des boîtes de branchement sur le domaine public au réseau d'assainissement. Le gestionnaire du réseau devra avoir accès à tout moment aux boîtes de branchement implantées sur le domaine public et permettant d'individualiser chaque établissement industriel. Ces boîtes devront permettre de procéder à la réalisation de mesures de contrôle (prélèvements, débits...).

Article 6 – Diagnostic du réseau d'assainissement

Le bénéficiaire réalise un diagnostic permanent de son système d'assainissement visant à exploiter le réseau de collecte dans une logique d'amélioration continue, qui comprend :

- la gestion des entrants dans le système d'assainissement : connaissance, contrôle et suivi des raccordements domestiques et non domestiques ;
- l'entretien et la surveillance de l'état structurel du réseau : inspections visuelles ou télévisuelles des ouvrages du système de collecte ;
- la gestion des flux collectés et des rejets vers le milieu naturel ;
- la gestion des sous-produits liés à l'exploitation du système d'assainissement.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage tient à jour le plan du réseau et des branchements. Ce plan est fourni au service en charge du contrôle.

La démarche, les données issues de ce diagnostic et les actions entreprises ou à entreprendre pour répondre aux éventuels dysfonctionnements constatés sont intégrées dans le bilan de fonctionnement visé à l'article 13 de cet arrêté.

CHAPITRE 3 – Prescriptions applicables à la station d'épuration des eaux usées

Article 7 – Prescriptions applicables au rejet de la station d'épuration

7.1 - Conditions générales

- la température doit être inférieure à 30° C,
- le pH doit être compris entre 6 et 8,5,
- l'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge,
- l'effluent ne doit pas dégager avant et après cinq jours d'incubation à 20° C une odeur putride et ammoniacale.

7.2 - Niveau de rejet

Le niveau de rejet respectera, pour le débit de référence retenu et en dehors des situations inhabituelles référencées à l'article 4-2, les concentrations maximales ou les rendements minimaux suivants, mesurés à partir d'échantillons moyens journaliers homogénéisés non filtrés, ni décantés, et analysés selon une méthode normalisée.

PARAMETRES (*)	CONCENTRATION (mg/l)	RENDEMENT (%)
DBO5	25	90
DCO	90	85
MES	30	90
NGL	10	80
NTK	5	80
PT	1	90

En ce qui concerne l'azote (NGL, NTK) les exigences se réfèrent à une température de l'eau du réacteur biologique aérobie de la station d'épuration d'au moins 12°C.

Tolérance par rapport aux paramètres DBO5, DCO et MES

Ces paramètres seront jugés conformes si le nombre annuel d'échantillons journaliers non conformes à la fois en concentration et en rendement ne dépasse pas 25 pour les 365 échantillons réalisés.

Il ne sera cependant pas toléré de dépasser les seuils suivants :

PARAMETRES (*)	CONCENTRATION (mg/l)
DBO5	50
DCO	250
MES	85

Tolérance par rapport aux paramètres NTK, NGL et PT

Ces paramètres seront jugés conformes en moyenne annuelle.

La concentration maximale journalière ne devra, néanmoins, pas dépasser 20 mg/l pour NGL et 2 mg/l pour PT.

Article 8 – Prescriptions sur les nuisances auditives, olfactives et visuelles de la station d'épuration

8.1 - Bruit

Toutes dispositions devront être prises pour que le fonctionnement de la station ne soit pas à l'origine de nuisances sonores pour les riverains.

Les niveaux sonores admissibles en limite de la station d'épuration, c'est à dire en tout point de sa clôture périphérique, seront les suivants :

Période diurne (9 heures à 20 heures)	65 dBA
Période intermédiaire (de 6 à 9 heures et de 20 à 22 heures)	60 dBA
Période nocturne (22 heures à 6 heures)	55 dBA

Les niveaux de nuisance sonore seront analysés tous les 2 ans aux 3 points retenus dans le dossier de renouvellement de cette autorisation.

Les résultats de ces contrôles devront être notifiés dans un registre.

Ces données seront facilement consultables par la Préfecture, le service en charge des affaires sanitaires ou le service chargé de la police des eaux.

8.2 – Qualité de l'air

L'exploitant devra limiter les risques d'odeurs en veillant notamment au stockage impératif, dans les fosses couvertes et équipées d'un dispositif d'aspiration de l'atmosphère en vue de le traiter, de tous les résidus susceptibles de générer des odeurs (refus de dégrillage, graisses...).

Les bennes de stockage des boues en attente d'évacuation devront impérativement être stockées à l'intérieur du bâtiment prévu à cet effet.

La qualité de l'air en limite de clôture de la station d'épuration devra respecter les niveaux maximum suivants :

Paramètres	Concentrations (mg/Nm ³)	
	Moyenne 24 h	maximale
H ₂ S (hydrogène sulfuré)	0.05	0,1
Mercaptans (en CH ₃ -SH)	0.05	0,1
Ammoniac (NH ₃)	0.1	5
Amines (CH ₃ -NH ₂)	0.05	0,1
Aldéhydes et Cétones (en C)	0.1	0,4

Nm³ étant les normaux mètres cubes (aux conditions normales : 0°C et 101.3 kPa)

Les niveaux de rejet seront analysés tous les ans.

Les résultats de ces contrôles devront être notifiés dans un registre.

Ces données seront facilement consultables par la Préfecture, le service en charge des affaires sanitaires ou le service chargé de la police des eaux.

Article 9 – Prescriptions concernant les déchets issus du traitement

9.1 - Résidus des prétraitements : dégrillage, sable et graisse

Après égouttage sur le site dans un espace couvert, les résidus de dégrillage, de dessablage et de dégraissage seront assimilés à des déchets inertes et évacués vers une filière d'élimination autorisée.

9.2 - Élimination des boues en excès

Les boues sont évacuées et épandues en agriculture conformément à l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2012 susvisé.

Tout recours à un autre mode d'élimination devra avoir fait l'objet d'une demande auprès de la Préfecture du Loiret.

CHAPITRE 6 – Entretien, surveillance et suivi

Article 10 – Entretien

Des performances acceptables doivent être garanties en période d'entretien et de réparations prévisibles. A cet effet, l'exploitant tient à jour un registre mentionnant les incidents et défauts de matériels recensés et les mesures prises pour y remédier, ainsi que les procédures à observer par le personnel d'entretien.

Tous les incidents ou travaux effectués sur l'ouvrage ne permettant pas de respecter les prescriptions mentionnées dans ce présent arrêté devront être déclarés au Préfet.

Le service en charge du contrôle devra être averti au moins un mois à l'avance des périodes d'entretien et de réparations prévisibles des installations et de la nature des opérations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux réceptrices et l'environnement. Il précise les caractéristiques des déversements (débit, charge) pendant cette période et les mesures prises pour en réduire l'importance et l'impact sur les masses d'eau réceptrices de ces déversements.

Le préfet pourra, si nécessaire, dans les quinze jours ouvrés suivant la réception de l'information, prescrire des mesures visant à surveiller les rejets, en connaître et réduire les effets ou demander le report de ces opérations si ces effets sont jugés excessifs.

Afin de limiter les pannes, l'exploitant mettra en œuvre une politique de maintenance préventive des éléments participant à la collecte et aux traitements des eaux usées. Par ailleurs, des équipements de secours seront disponibles sur le site de la Chapelle Saint Mesmin pour le matériel électromécanique permettant le respect du niveau d'épuration fixé.

Le site disposera à demeure d'un groupe électrogène permettant un fonctionnement suffisant de la station de traitement en cas de panne électrique.

Article 11 – Autosurveillance du système de collecte

Les déversoirs d'orage situés sur un tronçon unitaire destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure à 120 kg/j de DBO5 font l'objet d'une surveillance consistant à mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés.

En outre, les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, lorsqu'ils déversent plus de dix jours par an en moyenne quinquennale, font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer et d'enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante (DBO5, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée par ces déversoirs.

Sous réserve que le maître d'ouvrage démontre leur représentativité et leur fiabilité, ces données peuvent être issues d'une modélisation du système d'assainissement. Le bénéficiaire justifie le choix des ouvrages visés dans les deux alinéas précédents à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au service de l'État chargé de la Police de l'Eau.

Les trop-pleins équipant les collecteurs séparatifs situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 font l'objet d'une surveillance consistant à mesurer le temps de déversement journalier.

Article 12 – Autosurveillance de la station de traitement

12.1 - Autosurveillance du traitement de l'eau

Afin d'apprécier la qualité de l'épuration, les pratiques suivantes seront mises en œuvre :

Les débits en entrée, en sortie de traitement ainsi que sur les points de déversements en tête de station et intermédiaires seront mesurés en continu.

Les paramètres MES, DCO, DBO5, NTK, NH4, NO2, NO3, NGL, pH, température seront analysés sur des échantillons quotidiens prélevés en entrée et sur le rejet conformément aux pratiques décrites dans le manuel d'autosurveillance tel qu'il est défini à l'article 13.

Le niveau des boues dans les clarificateurs par rapport à la lame déversante de ces ouvrages devra être enregistré en continu à l'aide d'un système de détection.

Les résultats de ces contrôles ainsi que ceux des autres analyses effectuées sur le site (pH, oxygène, turbidité...) devront être notifiés dans un registre qui comprendra par ailleurs les incidents ou pannes survenus, la quantité de déchets issus des prétraitements.

Les organes électromécaniques contribuant aux fonctions principales du traitement devront faire l'objet d'un signal de défaut relié à un système de téléalarme permettant d'éviter toutes perturbations importantes du traitement.

12.2 - Autosurveillance du traitement des boues

Indépendamment des dispositions fixées par l'arrêté d'autorisation relatif à l'épandage des boues, les mesures suivantes seront effectuées quotidiennement sur les boues : Volumes en m³ et quantité de boues extraites en tonne de matières sèches, siccité.

12.3 - Surveillance des micropolluants dans les eaux brutes les eaux usées et les boues produites

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu de mettre en place une recherche des micropolluants présents dans les eaux brutes en amont de la station, les eaux traitées en aval de la station et rejetées au milieu naturel et les boues produites par le traitement dans les conditions définies ci-dessous.

12.3.1 - Campagne de recherche de la présence de micropolluants

Le bénéficiaire doit procéder ou faire procéder au niveau des points réglementaires « entrée de la station » et « sortie de la station » à une série de six mesures sur une année complète permettant de quantifier les concentrations moyennes 24 heures de micropolluants mentionnés en annexe I du présent arrêté.

Pour les « boues produites », les six mesures, réalisées sur un échantillon représentatif, permettront d'analyser les paramètres mentionnés dans la disposition 5B-2 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Loire Bretagne susvisé.

Cette recherche doit être réalisée dans les conditions suivantes :

Les mesures dans les eaux brutes, les eaux traitées et les boues seront réalisées le même jour.

Deux mesures d'un même micropolluant sont espacées d'au moins un mois.

Les mesures seront échelonnées autant que faire se peut sur une année complète et sur les jours de la semaine.

La première campagne devra débuter dans le courant de l'année 2018 et dans tous les cas avant le 30 juin 2018. La campagne suivante devra débuter dans le courant de l'année 2022 et dans tous les cas avant le 30 juin. Les campagnes suivantes auront lieu en 2028 puis tous les 6 ans.

L'ensemble des mesures de micropolluants prévues sont réalisées conformément aux prescriptions techniques d'échantillonnage et d'analyses adaptées et validées par le service Police de l'Eau.

12.3.2 - Identification des micro-polluants significatifs dans les eaux brutes et les eaux traitées

Les six mesures réalisées pendant une campagne de recherche doivent permettre de déterminer si un ou plusieurs micropolluants sont présents en quantité significative dans les eaux brutes ou dans les eaux traitées de la station.

Pour les micropolluants pour lesquels au moins une concentration mesurée est supérieure à la limite de quantification, seront considérés comme significatifs, les micropolluants présentant, à l'issue de la campagne de recherche, l'une des caractéristiques suivantes :

Eaux brutes en entrée de la station :

La moyenne pondérée des concentrations mesurées pour le micropolluant est supérieure à 50xNQE-MA (norme de qualité environnementale exprimée en valeur moyenne annuelle figurant en annexe 2).

La concentration maximale mesurée est supérieure à 5xNQE-CMA (norme de qualité environnementale exprimée en concentration maximale admissible rappelée en annexe 2).

Les flux annuels estimés sont supérieurs aux seuils de déclaration dans l'eau prévus par l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié (seuil Gerep).

Eaux traitées en sortie de la station :

La moyenne pondérée des concentrations mesurées pour le micropolluant est supérieure à 10xNQE-MA.

La concentration maximale mesurée est supérieure à NQE-CMA.

Le flux moyen journalier pour le micropolluant est supérieur à 10 % du flux journalier théorique admissible par le milieu récepteur. Le flux journalier admissible est calculé à partir du produit de la NQE-MA et du débit mensuel d'étiage de fréquence quinquennale sèche (QMNA₅) de la Loire à Orléans au pont Royal (code hydro :K4350010-données consultable sur le site www.hydro.eau.france.fr) soit une valeur de 49,9 m³/s au moment de la rédaction de cet arrêté.

Les flux annuels estimés sont supérieurs aux seuils de déclaration dans l'eau prévus par l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié (seuil Gerep).

Les micropolluants déclassent la masse d'eau FRGR0007c : « la Loire depuis Saint-Denis-en-Val jusqu'à la confluence avec le Cher » sur la base de l'état chimique et écologique de l'eau le plus récent, sauf pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), soit l'arsenic et le cuivre à la date du présent arrêté.

La dureté de l'eau du milieu récepteur à prendre en compte pour les calculs concernant le paramètre cadmium correspond à la classe 1 : 40 mg CaCO₃/l.

Boues produites :

Les micropolluants pour lesquels au moins une concentration mesurée est supérieure à la limite de quantification, seront considérés comme significatifs.

12.3.3 - Diagnostic vers l'amont à réaliser suite à une campagne de recherche

Si, à l'issue d'une campagne de recherche de micropolluants, certains micropolluants ont été identifiés comme présents en quantité significative, le bénéficiaire doit de débiter un diagnostic vers l'amont dont l'objectif et les modalités sont indiqués en annexe II de cet arrêté.

Ce diagnostic vers l'amont doit débuter dans l'année qui suit la campagne de recherche.

Il doit être transmis par courrier électronique au service de police de l'eau et à l'agence de l'eau dans un délai maximal de deux ans après le démarrage de celui-ci.

La transmission des éléments a lieu en deux temps :

les premiers résultats du diagnostic sont transmis sans attendre l'achèvement de l'élaboration des propositions d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants ;

le diagnostic final est ensuite transmis avec les propositions d'actions, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation.

Article 13 – Surveillance du milieu récepteur

Il sera procédé à une surveillance de la Loire, milieu récepteur du rejet dans les conditions indiquées ci-après :

Localisation du point de rejet	Mesures physico-chimiques	Mesures hydro-biologiques
- Commune de Chécy : au droit du camping, rive droite en amont du rejet de la station d'épuration de Chécy	Température, conductivité, pH, DBO5, DCO, MES NTK, NH4, NO2, NO3, NGL, Pt	-Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) sur substrat naturel, mesure annuelle en septembre
- Commune d'Orléans : Aval direct du pont Royal, rive droite	Les prélèvements seront réalisés 2 fois par an en juin et en septembre sur un point situé dans le courant principal	-----
- Commune de Chaingy ; Plage du Fourneaux , rive droite, amont de la confluence avec le Rollin	Pour la station de Meung sur Loire, les résultats de la station (04051400) du réseau de surveillance de l'agence de l'eau Loire-Bretagne [base de données (OSUR)] pourront être utilisés	-Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) sur substrat naturel, mesure annuelle en septembre
- Commune de Meung sur Loire : niveau du Pont,		-----

La surveillance du milieu récepteur fera l'objet d'un compte rendu inclus au bilan annuel mentionné à l'article 14.2 du présent arrêté.

Outre les résultats des analyses mentionnées dans le tableau précédent, le compte rendu devra comprendre :

le géo-référencement des points de prélèvement,

le débit de la Loire au Pont Royal au moment des mesures (code hydro :K4350010-données consultable sur le site www.hydro.eau.france.fr),

- la pluviométrie de la veille et du jour des prélèvements.

Article 14 – Transmission des données d'autosurveillance et production documentaire

14.1 - Transmission numérique des données d'autosurveillance

Le bénéficiaire ou ses délégués transmettent les informations et les résultats d'autosurveillance prescrites dans les articles 11, 12 et 13. Les données produites durant le mois N sont communiquées dans le courant du mois N + 1 au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau.

La transmission régulière des données d'autosurveillance est effectuée par voie électronique, conformément au scénario d'échange des données d'autosurveillance des systèmes d'assainissement en vigueur, défini par le service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE).

Dès la mise en service de l'application informatique VERSEAU, le bénéficiaire transmettra ces données via cette application accessible à une adresse communiquée par le service en charge du contrôle.

En cas de dépassement des valeurs limites fixées par le présent arrêté, l'information du service en charge du contrôle est immédiate et accompagnée de commentaires sur les causes des dépassements constatés ainsi que sur les actions correctives mises en œuvre ou envisagées.

Par ailleurs, en application de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008 susvisé, le bénéficiaire ou son représentant déclarent par voie électronique sur le site internet de télédéclaration des émissions polluantes (dénommé « GEREP ») chaque année les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol de tout polluant concerné.

La déclaration pour l'année en cours est faite avant le 1er avril de l'année suivante.

14.2 - Production documentaire

Le bénéficiaire définit dans le manuel d'autosurveillance les pratiques mises en œuvre pour répondre aux prescriptions des articles 11, 12 et 13 du présent arrêté et rédige en début d'année le bilan annuel de fonctionnement de l'année précédente du système d'assainissement qu'il transmettra avant le 1^{er} mars de l'année en cours au service chargé du contrôle et à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Ces documents sont rédigés ou modifiés comme énoncés à l'article 20 de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 susvisé.

Le manuel d'autosurveillance devra être actualisé dans l'année qui suivra la publication de cet arrêté en intégrant la surveillance du réseau de collecte.

Article 15 – Contrôles supplémentaires

Les services de l'État chargés de la police des eaux ou exerçant une mission de contrôle se réservent le droit de procéder à des vérifications inopinées supplémentaires, notamment en cas de présomption d'infraction aux lois et réglementations en vigueur ou de non-conformité aux dispositions de la présente autorisation, à la charge exclusive du bénéficiaire. Pour ce faire, le bénéficiaire doit permettre l'accès et les moyens nécessaires aux fonctionnaires de contrôle ou leurs représentants pour réaliser toutes les mesures de vérification dans de bonnes conditions de précision.

CHAPITRE 7 – Dispositions finales

Article 16 – Abrogation

A compter de la publication du présent arrêté, l'arrêté préfectoral du 4 octobre 1995 modifié autorisant Orléans Métropole (ex Communauté Orléans Val de Loire) à déverser en Loire les effluents épurés issus de la station d'épuration de la Chapelle Saint Mesmin sur le site du « Clos de la Chaumette » est abrogé.

Article 17 – Accès et sanctions

Le bénéficiaire est tenu de faciliter l'accès aux installations, en tout temps, aux agents de l'administration assermentés au titre de l'article L.216-3 du Code de l'Environnement.

Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues dans le Code de l'Environnement.

Article 18 – Déclaration d'incident ou d'accident - Travaux sur l'installation

Si une imperfection quelconque ou une insuffisance des ouvrages apparaissait, le bénéficiaire devra immédiatement pourvoir aux travaux nécessaires pour satisfaire à de bonnes conditions d'évacuation des eaux aussi bien que sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, notamment par le renforcement des ouvrages de traitement.

Tous travaux seront portés à la connaissance du préfet qui statue sur la nécessité ou non de réaliser une nouvelle procédure.

Tout incident ou accident survenu en phase travaux ou en phase d'exploitation et de nature à porter atteinte à l'un des éléments cités à l'article L.211-1 du Code de l'Environnement devra être signalé au Préfet, aux maires des communes concernées ainsi qu'au service chargé de la Police des eaux du Loiret, conformément à l'article L.211-5 du même code.

Article 19 – Responsabilité du déclarant

Les prescriptions du présent arrêté ne sauraient avoir pour effet de diminuer la responsabilité du bénéficiaire, qui demeure pleine et entière pour ce qui concerne aussi bien les dispositions techniques des ouvrages, de l'entretien que les raccordements réalisés sur le réseau dont il est le gestionnaire.

Article 20 – Modifications

Toute modification susceptible d'entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation de son incidence.

Article 21 – Caractère de l'autorisation

L'autorisation est valable pendant une période de **20 ans** à compter de la signature du présent arrêté.

Une demande de renouvellement conforme aux règlements en vigueur devra être présentée au préfet deux ans minimum avant l'expiration du présent arrêté.

L'autorisation peut être retirée ou modifiée, sans indemnité de la part de l'État exerçant ses pouvoirs de police, dans les cas suivants :

- 1) dans l'intérêt de la salubrité publique, et notamment lorsque ce retrait ou cette modification est nécessaire à l'alimentation en eau potable des populations ;
- 2) pour prévenir ou faire cesser les inondations ou en cas de menace pour la sécurité publique ;
- 3) en cas de menace majeure pour le milieu aquatique, et notamment lorsque les milieux aquatiques sont soumis à des conditions hydrauliques critiques non compatibles avec leur préservation ;
- 4) lorsque les ouvrages ou installations sont abandonnés ou ne font plus l'objet d'un entretien régulier ;
- 5) en cas de cession irrégulière à un tiers ou d'inexécution des prescriptions du présent arrêté.

Article 22 – Prescriptions réglementaires générales

Les droits des tiers sont et demeurent strictement réservés.

La présente autorisation est délivrée sans préjudice des autorisations rendues nécessaires par d'autres réglementations.

Le bénéficiaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à venir en matière de police de l'eau, d'urbanisme et de protection de la nature.

Article 23 – Cession – Cessation

Lorsque le bénéfice de l'autorisation est transmis à une autre personne, le nouveau bénéficiaire doit en faire la déclaration au préfet, dans les trois mois qui suivent la prise en charge de l'ouvrage, de l'installation ou des aménagements ou le début de l'exercice de son activité. Il est donné acte de cette déclaration.

La cessation définitive, ou pour une période supérieure à deux ans, de l'exploitation ou de l'affectation indiquée dans la demande d'autorisation, d'un ouvrage ou d'une installation, doit faire l'objet d'une déclaration par le bénéficiaire auprès du Préfet, dans le mois qui suit la cessation définitive, l'expiration du délai de deux ans ou le changement d'affectation. Il est donné acte de cette déclaration.

Article 24 – Publication

L'arrêté d'autorisation est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Une copie en est déposée en Mairie et peut y être consultée.

Un extrait de cet arrêté, énumérant notamment les principales prescriptions auxquelles l'ouvrage, l'installation, les travaux ou l'activité sont soumis, est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans la commune concernée, conformément à l'article R.214-19 du Code de l'Environnement.

Un procès-verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est rédigé par le maire.

Un avis est inséré, par les soins du Préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans le département du Loiret.

Article 25 – Recours

Les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

Recours administratif

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, le pétitionnaire peut présenter :

- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret, Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX,

- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de la Transition Écologique - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Tour Pascal A et B, 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 peuvent également présenter un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage en mairie desdits actes, dans les conditions prévues à l'article R. 181-50.

Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux ou hiérarchique emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

L'exercice d'un recours administratif suspend le délai fixé pour la saisine du tribunal administratif.

Recours contentieux

Conformément à l'article L.181-17 du Code de l'Environnement, cette décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où lesdits actes leur ont été notifiés ;

2° Par Les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage en mairie desdits actes, dans les conditions prévues à l'article R. 181-50.

Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

Article 26 – Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

le Président de la Communauté urbaine Orléans Métropole,

le Directeur Départemental des Territoires du Loiret,

les agents assermentés au titre de l'article L.216-3 du Code de l'Environnement.

Fait à Orléans, le 30 mai 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le secrétaire général,

Signé : Hervé JONATHAN

« Annexes consultables auprès du service émetteur »

MSA Beauce Coeur de Loire - site de Bourges

45-2017-06-13-001

Décision CIL relative aux visites médicales des élèves et étudiants mineurs des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole menés à exercer des travaux interdits susceptibles de dérogation (4ème modification du dossier concernant les services de santé au travail)

CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

DECISION CIL

**relative aux visites médicales des élèves et étudiants mineurs des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricole amenés à exercer des travaux interdits susceptibles de dérogation
(4^{ème} modification du dossier concernant les services de santé au travail)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE CENTRALE
DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE,

Vu la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés modifiée en dernier lieu par la loi N° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu les articles L. 717-1 à L. 717-6, L. 752-12, L. 752-29, R. 717-1 à R. 717-73, R. 722-35 et D.717-38 du code rural et de la pêche maritime

Vu les articles L.4153-9, D. 4153-15 et R.4153-52 du code du travail,

Vu la Loi n°2011-867 du 20 juillet 2011, relative à l'organisation de la médecine du travail,

Vu le Décret n° 2004-782 du 29 juillet 2004 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail en agriculture et modifiant le décret n° 82-397 du 11 mai 1982 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services médicaux du travail en agriculture,

Vu le Décret n°2012-706 du 7 mai 2012 et le Décret n° 2012-837 du 29 juin 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail en agriculture,

Vu l' Arrêté du 17 mai 1993 fixant le modèle, la durée et les conditions de la conservation du dossier médical prévu à l'article 39 du décret n° 82-397 du 11 mai 1992 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement des services médicaux du travail en agriculture,

Vu l' Arrêté du 2 février 2006 relatif à l'organisation de l'échelon national de santé au travail en agriculture, abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 octobre 1995,

Vu les recommandations de bonne pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS) relatives au dossier médical en santé au travail de janvier 2009,

Vu l'instruction interministérielle n° DGT/CT1/
DGEFP/DPJJ/DGESCO/DGCS/DGER/DAFSL/
2016/273 du 7/09/2016, relative à la mise en œuvre des dérogations aux travaux interdits pour les jeunes âgés de 15 ans et de moins de 18 ans,

Vu la convention cadre nationale, conclue entre le MAAF et la CCMSA le 11/01/2017, relative aux visites médicales des élèves et étudiants mineurs des établissements d'enseignement agricole, en vue de leur affectation aux travaux interdits susceptibles de dérogation,

Vu la Délibération de la CNIL n° 97-016 du 4 mars 1997 portant avis sur le projet de décision présenté par la CCMSA concernant un modèle type de traitement de gestion des services de médecine du travail des caisses de MSA (dossier d'origine),

Vu le récépissé de modification de la déclaration n° 466599 en date du 15 novembre 2001 concernant la délocalisation des services dédiés à la médecine du travail et des bases de données rattachées, (1^{ère} modification),

Vu la Décision CIL n° 08-16 du 20 octobre concernant un traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des services de médecine du travail dans les MSA (2^{ème} modification),

Vu le courrier de la CNIL en date du 27 novembre 2012, requalifiant la demande d'avis n°1626300 et permettant d'enregistrer ce traitement sur le registre du CIL.

Vu la Décision CIL n° 13-01 du 31/01/2013 concernant le nouvel applicatif de santé sécurité au travail (SST) dénommé @toutprev (3^{ème} modification),

Vu la Décision CIL n° 17-06 du 19/03/2017 concernant les visites médicales des élèves et étudiants mineurs des établissements d'enseignement agricole amenés à exercer des travaux interdits susceptibles de dérogation (4^{ème} modification),

DECIDE

Article 1^{er} : Il est modifié par les organismes de Mutualité Sociale Agricoles, le traitement de données à caractère personnel relatif à la gestion des services de santé et de sécurité au travail dans les caisses de MSA. Il s'agit d'une 4^{ème} modification par rapport au dossier d'origine.

Ce traitement permet :

- L'identification de la population à surveiller,
- Le suivi des convocations aux visites médicales et aux examens complémentaires,
- La gestion des données administratives, des mouvements (entrées, sorties) et des carrières professionnelles, des salariés agricoles, des non-salariés agricoles et des agents de la fonction publique
- La segmentation des accès pour les équipes d'utilisateurs pluri disciplinaire dans le respect des accès sécurisés pour les données relevant du secret médical :

* le DIST (Dossier informatisé de santé au travail) est accessible aux infirmier(e)s de santé au travail,

* la gestion des actions en milieu de travail et le dossier d'entreprise sont partagés avec les conseillers de prévention des risques professionnels et les intervenants en prévention des risques professionnels.

Ce nouveau traitement a pour objectif, de permettre aux services de santé et de sécurité au travail des caisses de Mutualité Sociale Agricole d'effectuer les visites médicales et de délivrer l'avis médical préalable à l'affectation des élèves et étudiants âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans à des travaux interdits susceptibles de dérogation, ainsi qu'à l'affectation aux travaux ouvrant droit aux dérogations permanentes.

Article 2 : Les catégories d'informations concernées par ce traitement sont les suivantes :

Données d'identification

- Nom, Prénom
- Sexe
- Adresse de l'établissement
- Date et lieu de naissance

Données de santé

- Données médicales figurant sur le carnet de santé,
- Pathologie(s) actuelle(s) ou passée(s)
- Traitement médical en cours
- Vaccination
- Avis médical (aux) d'aptitude délivré(s) lors des précédentes visites médicales

Vie professionnelle

- Classe et diplôme préparé
- Liste des travaux réglementés

La durée de conservation des données recueillies est fixée à **50 ans**.

Article 3 : Les destinataires de ces informations sont :

- les caisses de MSA (les services de santé au travail),
- la CCMSA (la Direction de la santé-sécurité au Travail) uniquement pour le nombre d'élèves examinés durant l'année considérée, à des fins statistiques

Article 4 : Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant auprès des services de santé au travail de la direction de la Caisse de mutualité sociale agricole dont relèvent les personnes concernées par le présent traitement

Conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978, toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données personnelles la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Article 5 : Le Directeur Général de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et les Directeurs des organismes de Mutualité Sociale Agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Je soussigné, Cendrine CHERON, Présidente de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, certifie que le traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire est conforme aux dispositions de la présente décision ci-dessus. Ce traitement est placé sous la responsabilité du Directeur de la Caisse pour ce qui le concerne.

Le droit d'accès et de rectification des informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement.

Il s'exerce à la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, 11 avenue des droits de l'Homme BP 9200, 45924 Orléans CEDEX 09.

Fait à Orléans, le 13 juin 2017
La Présidente du Conseil d'Administration
de la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire
Signé : Cendrine CHERON

Décision n°17-06

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2016-12-19-008

ARRÊTÉ Accordant la médaille d'honneur du Travail à
l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017.

A.R.R.E.T.É

Accordant la médaille d'honneur du Travail
à l'occasion de la **promotion du 1er janvier 2017**

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALBERTINI David**
Technicien monteur SAV, DE DIETRICH, ZINSWILLER
- **Madame ALEXANDRE Nathalie**
Navigante, AIR FRANCE, ROISSY SDG
- **Madame ALIGON Ingrid**
Gestionnaire en RH, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur ALIZARD Christian**
Responsable informatique, THALES AVIONICS SAS, VENDOME

- **Monsieur ALLARDAIN Bertrand**
Agent commercial, OREXADE, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Madame ALVES Nathalie**
Responsable administrative d'entreprise, CEE, SAINT-AMAND-MONTROND
- **Monsieur AMAANE Driss**
Employé emballage, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur AMELIN Jean-Pierre**
Technicien de maintenance quotidien, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur ANIN Charles-André**
Employé de bureau, Centre de Gestion Agréé Interentreprise Wagram,
CHATOU
- **Monsieur ARCHENAULT Philippe**
Agent Relation Culture, GROUPE SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE
- **Madame ARLICOT Stéphanie**
Opératrice spécialisée en industrie pharmaceutique, Merck santé Etablissement
de Semoy, SEMOY
- **Madame ARNAULT Stéphanie**
Assistante de direction, STEF Transport ORLEANS, SARAN
- **Monsieur ASSELIN Christophe**
Chauffeur, CALDEO, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur ATIENZA Patrice**
Opérateur de fabrication, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur AUBAILLY Bruno**
Technicien de mesures, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN
- **Monsieur AUBOURG Thierry**
Salarié, INEO RESEAUX CENTRE, ORLEANS
- **Monsieur AUBRY Mikaël**
Leader qualité, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame AUCHERE Sophie**
Secrétaire et Caissière, MR BRICOLAGE SADEF, NOYERS

- **Madame AUCLER Agnès**
Secrétaire de Direction, GROUPE NASSE, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur AUDENET Thierry**
Technicien services généraux, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE,
GIEN
- **Monsieur AUDY Jean-Philippe**
Technicien d'exploitation, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Madame AUFFRET Martine**
Responsable agence MAAF, MAAF ASSURANCES, NIORT
- **Monsieur AUGUIN Jérôme**
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS
- **Madame BADAoui Nora**
Assistante administrative, BAUMERT, SCHAEFFERSHEIM
- **Madame BAILLON Reine**
Aide Hôtelier, Groupe UGECAM Centre ALPC, ORLEANS
- **Monsieur BAILLY Laurent**
Géologue, BRGM, ORLEANS
- **Madame BALAZOT Valérie**
Opérateur fabrication, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame BANDEIRA Maria De Fatima**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BARANGER Christine**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame BARANGER Nathalie**
Manager de rayon, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BARBERYE Nathalie**
Assistante de gestion, SILEC CABLE, MONTEREAU-FAULT-YONNE
- **Monsieur BARC Laurent**
Adjoint exploitation, STEF Transport ORLEANS, SARAN
- **Madame BARON Maria-Stella**
Chargée de clientèle, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS

- **Madame BAROTIN Murielle**
Responsable de rayon, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur BARRIER Cédric**
Ouvrier, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur BARRIER David**
Administrateur Poste Travail, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur BARTHEZ Pierre**
Ingénieur d'affaires, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Madame BASTL Stéphanie**
Acheteur Expert, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame BAUTHAMY Christel**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BAZINE Raymonde**
Auxiliaire de vie, Comité d'entraide Aux Familles, MONTEREAU-FAULT-YONNE
- **Monsieur BAZIN Thierry**
Technicien de réseaux, LYONNAISE DES EAUX, AMILLY
- **Madame BEAUDET Stéphanie**
Assistante RH, LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH D'ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur BEAUREPAIRE Jean-Pierre**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur BEIGNET Pascal**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BELABBES Nathalie**
Conseillère Voyages Expérimentée, E. LECLERC - OLIVET DISTRIBUTION, OLIVET CDX
- **Madame BELLENOUE Evelyne**
Clerc de Notaire, SCP BOITELLE, ORLEANS CDX 1
- **Madame BELMAHBOUL Nessima**
Clerc d'huissier, MAITRE PARE LE DANTEC Monique, ORLEANS CDX
- **Monsieur BENITO Laurent**
Ingénieur informatique, ATOS INTEGRATION, ORLEANS

- **Monsieur BENOIST Christophe**
Ouvrier routier, EUROVIA CENTRE LOIRE Agence de Montargis,
CORQUILLEROY
- **Monsieur BENOIT David**
Conseiller informatique, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur BENOIT Ludovic**
Conducteur PL/SPL, TRANSPORTS TENDRON 45200 AMILLY, AMILLY
- **Monsieur BENOIT Rachid**
Boucher, CARREFOUR MARKET LAMOTTE BEUVRON, LAMOTTE-
BEUVRON
- **Madame BERNEAU Annie**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Madame BERNY Christine**
Employée en polyvalence de restauration, SARL AOUYAGUE - AVIA,
PRECY-SUR-VRIN
- **Monsieur BERRUET Yann**
Chef de poste, EUROVIA CENTRE LOIRE Agence de Montargis,
CORQUILLEROY
- **Madame BERTHELOT Sonia**
Cadre éducatif - Responsable d'internat, OGEC STE CROIX - STE
EUVERTE, ORLEANS CDX 1
- **Madame BERTHELOT Stéphanie**
Technicienne microbiologie, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame BERTRAND Françoise**
Responsable de secteur, FAMILLES RURALES SAP AGGLO SUD,
FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BIARD Corinne**
Gestionnaire manège à bijoux, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur BIBARD Sébastien**
Chef de projet et d'études informatique, PARTNER REINSURANCE
EUROPE SE, PARIS
- **Monsieur BICHARD Gilles**
Technicien métrologue, JOHN DEERE, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame BIDAULT Delphine**
Chargée de clientèle, LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH
D'ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur BIETTE Pascal**
Maçon, SAS AUBINEAU DEPOMAT, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame BIGOT Béatrice**
Assistante, ECOLE REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL, OLIVET CDX
- **Madame BIGOT Catherine**
Secrétaire de Direction, ENROPLUS, LE BARDON
- **Madame BIZOUERNE Sophie**
Conductrice PCR, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, TOURY
- **Madame BLANCHARD Dominique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BLANCHARD Stéphanie**
Conductrice de machine, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame BLANCHET Christèle**
Agent qualité, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur BLAVOT Sébastien**
Responsable de service, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame BLOIS Frédérique**
Travailleuse handicapée, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur BOISSAY Daniel**
Conducteur de travaux BTP, JLC 45 Confort de la Maison, SAINT-CYR-EN-
VAL
- **Madame BOITARD Fanny**
Chargée des relations salariés, CIL VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur BOITIAUX Pascal**
Projeteur 2, MICRO-CONTROLE SPECTRA PHYSICS, EVRY
- **Monsieur BORDENAVE BIBEN Yannick**
Mètreur, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame BOREL Delphine**
Ouvrière en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN

- **Monsieur BOSZCZUK Philippe**
Responsable ADV, KVERNELAND GROUP FRANCE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur BOTTIN Anthony**
Animateur Technique, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur BOUCHERON Jean-Michel**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur BOUCHET Patrick**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur BOUDAUD Philippe**
Commercial, HERTA SAS, MARNE LA VALLEE
- **Madame BOUDIAF Nadia**
Agent de production, ESAT Auguste Rodin, ORLEANS
- **Monsieur BOULAHFA Mohamed**
Responsable atelier diesel, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Monsieur BOULAY Loïc**
Responsable magasin, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur BOUNY Franck**
Directeur de Site Logistique, CEPL CHATEAUROUX, CHATEAUROUX
- **Madame BOURDIN Nathalie**
Responsable achats indirects, SANDVIK HOLDING FRANCE SAS, ORLEANS
- **Madame BOURDIN Séverine**
Technicienne qualité, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame BOURGEOIS Christine**
Agent multi-service, HUMANIS, SARAN
- **Madame BOUTIN Christiane**
Auxiliaire de vie sociale, FAMILLES RURALES SAP AGGLO SUD, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BRANGER Jeannette**
Représentante de secteur, LOGEM Loiret, Orléans

- **Monsieur BRINON Nicolas**
Chargé d'affaires, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur BROCARD Thierry**
Chargé d'Etudes Techniques, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT,
NANTERRE
- **Monsieur BROSSARD Philippe**
Superviseur, CENTRE BEDDING, MER
- **Madame BRUN Bertha**
Assistante commerciale, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur BRUNET Christophe**
Chef de projet comptable, AXA FRANCE, NANTERRE
- **Madame BUGNARD Laurence**
Coordinatrice commerciale, vente et services, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Madame CACHON Béatrice**
Ouvrière en fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD,
COURTENAY
- **Monsieur CAILLAT Steeve**
Cariste - Préparateur de commandes, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur CAILLAT Thierry**
Technicien qualité, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Monsieur CAILLETTE Alain**
Agent de distribution, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Monsieur CAILLOUX Marc**
Outilleur, GESTAMP SOFEDIT S.A.S., SERMAISES
- **Monsieur CALLIBET Christophe**
Attaché commercial patrimonial, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Monsieur CALLOUX Gwenaël**
Conducteur de travaux principal, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES,
ORLEANS
- **Monsieur CAMUS Nicolas**
Réfèrent Règlementaire, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLEANS

- **Madame CAPDEVILLE Muriel**
Comptable, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Madame CARIDEL Sandrine**
Commercial, STCM, BAZOCHES-LES-GALLERANDES
- **Madame CARIOU Florence**
Chef d'équipe, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur CARRARA Christian**
Maçon, EUROVIA CENTRE LOIRE Agence de Montargis,
CORQUILLEROY
- **Madame CARTIE Isabelle**
Agent de maîtrise chef d'équipe, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Madame CARTIE Isabelle**
Agent de Maîtrise, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Monsieur CARUSO Fabrice**
Chef de projet informatique, FIDUCIAL INFORMATIQUE, SAINT-JEAN-
DE-LA-RUELLE
- **Monsieur CARVALHO Carlos**
Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGY, ORLEANS
- **Monsieur CARVALHO PINHEIRO Antonio**
Poseur de faux plafond, SARL ISOLUX, CHAINGY
- **Madame CASCIELLO Sophie**
Cadre éducatif, OGEC STE CROIX - STE EUVERTE, ORLEANS CDX 1
- **Madame CATEL Karine**
Employée principale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur CATON Dominique**
Ingénieur Informatique, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Monsieur CATTEAU-FERET Alain**
Technico-commercial sédentaire, MOTEURS LEROY SOMER,
ANGOULEME
- **Madame CELERIER Isabelle**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur CHAIGNAULT Olivier**
Employé, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS

- **Monsieur CHAPELET Francis**
Préparateur de commande, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur CHARDON Jean-Pierre**
Chiffreur Etudes de Prix, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS
- **Madame CHARDONNET Evelyne**
Responsable laboratoire, FROMAGERIE RENARD GILLARD,
COURTENAY
- **Madame CHAUDEAU Sandra**
Référente Technique Formation, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame CHAUSSIGNAND Marie-Laure**
Superviseur archivage et classement, Caisse d'Assurance Vieillesse des
Pharmaciens, PARIS CDX 09
- **Madame CHAUVETTE Estelle**
Adjoint administratif de 2ème classe, Communauté des Communes Giennoises,
GIEN CDX
- **Monsieur CHAVANEAU François**
Contremaître métreur en menuiserie, JLC 45 Confort de la Maison, SAINT-
CYR-EN-VAL
- **Madame CHEREAU Céline**
Comptable, COGEP Sully Sur Loire, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur CHEREL Alain**
Métreur, CROIXALMETAL SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur CHEVALLIER Claude**
Responsable magasin, INEO RESEAUX CENTRE, ORLEANS
- **Monsieur CHIGOT Franck**
Contremaître, JLC 45 Confort de la Maison, SAINT-CYR-EN-VAL
- **Monsieur CHILLA Dorian**
Chargé de mission RSE, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLEANS
- **Monsieur CHRAIBI Rachid**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Monsieur CHUET Philippe**
Ouvrier, SOCIETE L'EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE, DONNERY

10/98

- **Monsieur CIRET Christophe**
Conducteur de travaux, CROIXALMETAL SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur CLEMENT Patrick**
Chauffeur PL, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES
- **Monsieur COLAFRANCESCO Bruno**
Technico-commercial, SANDVIK MATERIALS TECHNOLOGY FRANCE,
ORLEANS CDX 2
- **Madame COLIN Lucile**
Informaticienne, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Madame COLLIER Isabelle**
Employée, MAE, ROUEN CDX
- **Madame COLLIOT Sabine**
Assistante de direction et correspondante RH, COMAP SA, CHECY
- **Madame COLLOT Elisabeth**
Acheteuse, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur COLOMBO Bernard**
Responsable achat, SUEZ GROUPE, Paris La Défense
- **Madame COMTET Christel**
Chargée de Formation Professionnelle, LOGEM Loiret, Orléans
- **Madame CONSTANTIN Nathalie**
Opérateur de Production 2, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Madame COQUERY Agnès**
Secrétaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Madame CORNIL Marie-Josée**
Conditionneuse qualifiée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame CORNU Clara**
Employée de nettoyage, LOGEM Loiret, Orléans
- **Monsieur COUDRAY Stéphane**
Electricien, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Monsieur COUDRE Cédric**
Conducteur de machine, SMURFIT KAPPA FRANCE, BRAY-EN-VAL

11/98

- **Monsieur COULON Patrice**
Technicien d'Atelier, VERNET SAS, ARPAJON
- **Madame COULVIER Véronique**
ASH, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Monsieur COURTEL Dominique**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Madame COURTOIS Nathalie**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur COUSIN Frédéric**
Conducteur d'engins, SIBELCO FRANCE IDF, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
- **Monsieur DA CUNHA Manuel**
Agent planification et ordonnancement, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur DAHRI Samir**
Magasinier, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame DAIREAUX Stéphanie**
Secrétaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Monsieur DANIEL Grégory**
Assistant logistique, Smurfi Kappa France, ETAMPES
- **Monsieur DARGENT Gérald**
Régleur ligne automatisée, NGK SPARK PLUGS (FRANCE) S.A.S., MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur DA ROCHA Silvéro**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame DASNON Alexandra**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame DAUBRY Maryse**
Magasinier - Cariste, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Madame DAUPHIN Carole**
Clerc de notaire, SCP BAUCHY ET COSTA, FERRIERES-EN-GATINAIS
- **Madame DAVID Nathalie**
Secrétaire, KORIAN SANTEL, GIEN

- **Monsieur DAVRAINVILLE Gilles**
Informaticien, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur DAVROU Yves**
Agent Administratif, ITM Logistique Alimentaire International,
MAUCHAMPS
- **Madame DEBEIR Patricia**
Mandataire judiciaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Monsieur DE CARVALHO Antoine**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur DECOURT Michaël**
Conducteur de four, KERAGLASS SNC, BAGNEAUX-SUR-LOING
- **Madame DEFOIX Sandra**
Agent technique méthodes, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame DE FREITAS Nathalie**
Gestion carrières, MALAKOFF MEDERIC, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur DEHAIS Sébastien**
Ouvrier qualifié, SOPRONEM, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
- **Madame DE LA ROCHETTE Carole**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame DELBECQ Anne**
Ouvrière en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur DELCHINI Gérard**
Adjoint Directeur de la Pédagogie, de l'expertise et de l'innovation,
PROMOTRANS, PARIS
- **Madame DELMOTTE Françoise**
Comptable, Elis Orléanais, PATAY
- **Madame DE LOS SANTOS Marie-José**
Opératrice de saisie, CPCE, FERRIERES-EN-GATINAIS
- **Monsieur DELOUCHE Cédric**
Agent commercial de conduite, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-
DE-BRAYE
- **Monsieur DEMAISON Rodolphe**
Electricien, INEO RESEAUX CENTRE, ORLEANS

13/98

- **Monsieur DEMET Jérôme**
Ouvrier en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN
- **Madame DEMOUVEAUX Corinne**
Secrétaire Direction Achats, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame DENIS Evelyne**
Opératrice fabrication, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur DERRE Michel**
Chauffeur routier, TRANSPORTS CATROUX, FOSSE
- **Madame DESCHERES Céline**
Responsable assurance qualité fournisseurs, Sanofi Winthrop Industrie,
AMILLY
- **Madame DESECURES Clarisse**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur DESPORTES Ludovic**
Logisticien, FNAC ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur DESPREZ Christophe**
Responsable de secteur, SAINT-GOBAIN ABRASIFS, CONFLANS-SAINTE-
HONORINE
- **Madame DESUERT Sophie**
Secrétaire médicale, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN
- **Madame DETRES Patricia**
Secrétaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Monsieur DEVENAS Pascal**
Conducteur, TRANSDEV IDF, NEMOURS
- **Madame DEVERNOIS Ermezinda dos santos**
Conseiller de mode, VETIR S.A.S GEMO, SAINT-PIERRE-MONTLIMART
- **Monsieur DE WOLF Florent**
Chef de projet, ITM LAI, BONDOUFLE
- **Monsieur DIAZ CARRION Antonio**
Technicien méthodes FAO, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS

- **Madame DIAZ Maïté**
Gestionnaire client allocataire, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur DIOT Xavier**
Inspecteur commercial, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Madame DOS REIS CASTRO Anne-Marie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI DE GIEN, GIEN
- **Madame DOUDEAU Sylvie**
Conditionneuse, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Madame DOZIER Marie-Line**
Machiniste confirmée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame DREANIC Florence**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame DRUON Pascale**
Coordinatrice service, STILL, SARAN
- **Madame DUCANOS Stéphanie**
Second de rayon, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame DUCHENE Nathalie**
Assistante gestion, SMR AUTOMOTIVE SYSTEMS FRANCE,
DAMMARIE-LES-LYS
- **Monsieur DUPATY Stéphane**
Technicien amélioration continue, COMAP INDUSTRIES, SAINT-DENIS-
DE-L'HOTEL
- **Monsieur DUPIRE Thierry**
Chef de projet, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame DURAND Catherine**
Agent Administratif, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Madame DUVALLET Annick**
Responsable secteur, JARDILAND ENSEIGNES SAS, JOINVILLE-LE-
PONT
- **Madame EBERSTEIN Annie**
Assistante de Direction, ATOS INTEGRATION, ORLEANS

- **Monsieur EL HITI Abdelmajid**
Gardien, LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH D'ORLEANS,
ORLEANS
- **Madame EUVRARD Laurence**
Chargée de Développement Collecte Senior, STCM, BAZOCHES-LES-
GALLERANDES
- **Monsieur EVRARD David**
Déménageur conducteur VL, NASSE ET MARCHAND
DEMENAGEMENTS, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur FACON Michel**
Responsable d'équipe électricité, CRISTAL UNION, TOURY
- **Monsieur FAGONT Thierry**
Commercial sédentaire, SDV Logistique Internationale, SARAN
- **Madame FALCAO Isabel**
AEQ/Préparateur commande cariste, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Madame FASSOT Laurence**
Comptable, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur FAUQUET Philippe**
Field service engineer us, PHILIPS FRANCE, SURESNES
- **Monsieur FAVEREAU Florent**
Technicien de maintenance, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-
BRAYE
- **Madame FERREIRA BORGES Christine**
Opératrice de lignes, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur FERREIRA Fernando**
Chef de chantier, SOGEA CENTRE, SARAN
- **Monsieur FERREIRA Manuel**
Emballeur chef d'équipe, SOFLOG-TELIS, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame FERRON Stéphanie**
Aide Comptable, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur FEUILLADE Stéphane**
Inspecteur assurances, ALBINGIA, LEVALLOIS-PERRET

- **Monsieur FIDALGO FERREIRA Jorge**
Conducteur de travaux, TBI, VOISINS-LE-BRETONNEUX
- **Madame FIGUEIREDO CALDAS Ana**
Assistante ordonnancement, COMAP SA, CHECY
- **Madame FILIPE Béatrice**
Aide soignante avec tutorat, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Madame FILLOUX Christèle**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Madame FINAS Carine**
Sales Manager, Société DUBUIS, BLOIS
- **Monsieur FLEURY Dominique**
Aide de cuisine, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Monsieur FLYE François**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur FONTAINE Cyril**
Cariste, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame FONTAINE Nacera-Naziha**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame FORT Sonia**
Directeur comptable et financier, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame FOUCHER Emmelyne**
Agent d'exploitation, ALLIANCE HEALTHCARE Répartition, SARAN
- **Monsieur FOUCHER Yves**
Chauffeur Livreur, CALDEO, VILLEMANDEUR
- **Monsieur FOURCAULT Philippe**
Animateur service soutien médico-social, ESAT les Ateliers Caravelle,
NEMOURS
- **Madame FRANCHIN Christelle**
Employée de banque, LCL, VILLEJUIF CDX
- **Madame FRANCOIS Claire**
Chargée de clientèle particulier, BANQUE POPULAIRE Val de France,
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Madame FRANCO SANCHEZ Christelle**
Ouvrière, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame FRAPPIN Stéphanie**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur FURET Pascal**
Pilote de fabrication, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION,
GIEN
- **Madame GANDREUIL Marilyne**
Laborantine, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur GANDREUIL Pascal**
Responsable fabrication, FROMAGERIE RENARD GILLARD,
COURTENAY
- **Madame GAROT Corinne**
ASH, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Monsieur GAUTHIER Ludovic**
Employé commercial, CARREFOUR MARKET de Châlette Sur Loing,
CHALETTE-SUR-LOING
- **Monsieur GAUTHIER Raynald**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame GAUTHIER Thérèse**
Coiffeuse, SALON 1001 COUPES, LES BORDES
- **Madame GAUVIN Jocelyne**
Préparatrice de commandes, MOVIANTO FRANCE SAS, SAINT-CYR-EN-
VAL
- **Madame GENDA Sophie**
Responsable gestion financière, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Monsieur GENET Frédéric**
Chef de chantier, EIFFAGE, OLIVET
- **Madame GIBAULT Séverine**
Agent administratif magasin, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur GILARDEAU Jean-François**
Ingénieur responsable chargé d'affaires, ARTELIA Ville et Transport,
CHOISY-LE-ROI

- **Monsieur GILBERT Marc**
Responsable gestion locative et contentieux, LOGEM Loiret, Orléans
- **Monsieur GILBON Guillaume**
Electricien, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS
- **Madame GINI Patricia**
Auxiliaire de vie sociale, FAMILLES RURALES SAP AGGLO SUD,
FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur GIRARD Denis**
Chef de projet, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur GLAUDIS Frédéric**
Ouvrier, DURALEX INTERNATIONAL, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame GOISBAULT Nadine**
Assistante commerciale sédentaire, MOTEURS LEROY SOMER,
ANGOULEME
- **Madame GOMES DOS SANTOS Cécile**
Contrôleur de gestion, SOGEA CENTRE, SARAN
- **Monsieur GOMEZ Christophe**
Tech. Procédés Automatisés, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur GOMIS Albert**
Agent de nettoyage, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE
- **Monsieur GONET Jean-Michel**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur GOUYOU François**
Ingénieur électronicien - Expert composants, VALEO EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES MOTEUR, CRETEIL
- **Madame GRASDEPOT Stéphanie**
Conducteur de ligne de composants montés en surface, MSL CIRCUITS,
MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame GREJON Nathalie**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur GRELET Jérôme**
Analyste d'exploitation, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS

- **Monsieur GRILLOT Stéphane**
Pilote process niveau 2, SENAGRAL, JOUY
- **Monsieur GROS Frédéric**
Ingénieur informaticien, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur GUERIN Gérard**
Chauffeur livreur, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame GUERIN Martine**
Responsable d'agence, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Madame GUERIN Sylvie**
Conditionneuse qualifiée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame GUIBERT Muriel**
PNC Air France, AIR FRANCE, ROISSY SDG
- **Madame GUICHARD Maria de Los Angeles**
Bobineuse, RS ISOLEC, CEPOY
- **Madame GUILLAUME Valérie**
Ouvrière, RS ISOLEC, CEPOY
- **Monsieur GUILLIEN Laurent**
Responsable des achats, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Monsieur GUILMIN Gilles**
Opérateur préparation lait, FROMAGERIE RENARD GILLARD,
COURTENAY
- **Madame GUIONNET Isabelle**
Analyste développeur, EURO-INFORMATION DEVELOPPEMENTS,
STRASBOURG
- **Madame GUYONNET Sophie**
Animatrice de conditionnement, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-
YORK, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame HAENTJENS Ingrid**
Directrice Générale, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur HAIS Loïc**
Employé, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE

- **Monsieur HARDOUIN Christophe**
Conducteur Receveur, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame HARMANT Colette**
Conseillère de vente, MAGASINS GALERIES LAFAYETTE, ORLEANS
- **Madame HARVAUX Marie-Pascale**
Agent Administratif, POLE EMPLOI DE GIEN, GIEN
- **Madame HAVARD Christèle**
Assistante transport, COMAP SA, CHECY
- **Madame HAVARD-COLSON Emmanuelle**
Business Manager, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Madame HENRI Fabienne**
Assistante de Direction, KORIAN LA MARETTE, SACLAS
- **Monsieur HERGOTT Dominique**
Chef de groupe, ATELIERS ELEC ET METAL DU LOIRET, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame HERVE Valérie**
Directeur Innovation - Qualité, SENAGRAL, JOUY
- **Madame HOANG Diane**
Vendeuse, BRICE SAS, ROUBAIX
- **Madame HOARAU Marie**
Aide Soignante, Groupe UGECAM Centre ALPC, ORLEANS
- **Madame HOPPENOT Florence**
Conseillère à l'Emploi, POLE EMPLOI DE PITHIVIERS, PITHIVIERS
- **Madame HUSSON Karine**
Employée, HUMANIS, SARAN
- **Monsieur INIGO Daniel**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur JACQUES Philippe**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Monsieur JANVIER Stéphane**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX

- **Monsieur JAVOY Fabrice**
Technicien méthode, CEANO THE, VENISSIEUX
- **Madame JEGOUSSO Sylvie**
Leader de pôle, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur JEVTIC Milan**
Vendeur confirmé, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur JIL Christian**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Madame JOJON Séverine**
Employée, GEMO, GIEN
- **Monsieur JOSEPH Sylvain**
Ouvrier, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame JOSSET Barbara**
Gestionnaire de rayon, JARDILAND ENSEIGNES SAS, JOINVILLE-LE-PONT
- **Monsieur JOUSSELIN Christophe**
Adjoint au manager boulangerie, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame JOUSSET Fabienne**
Employée qualifiée service exploitation, ND LOGISTICS, POUPRY
- **Madame JUBLEAU Joëlle**
Agent de service Hôtelier, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Madame JUGAND Chrystelle**
Technicien conseil expert PF, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur KACHOUR Karim**
Coordinateur qualification, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Madame KLECKNER-GROSJEAN Nathalie**
Technicienne de laboratoire, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur KUCHARSKI Philippe**
Technicien de maintenance, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source, ORLEANS
- **Monsieur LACROIX Geoffray**
Pétrisseur industriel, Biscuiterie ROUGIER, SULLY-SUR-LOIRE

- **Madame LADUNE Catherine**
Employée Bureau, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Madame LAHOUSSE Brigitte**
Conditionneuse qualifiée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur LAINE Sébastien**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame LALOU Lucile**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LAMBERT Christian**
Chef d'atelier maintenance, FROMAGERIE RENARD GILLARD,
COURTENAY
- **Madame LAMBERT Martine**
Opératrice emballage, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame LANGUILLE Denise**
Assistance gestion interne, IIN EXTENSO CENTRE OUEST, ORLEANS
- **Madame LANGUMIER Corinne**
Machiniste spécialisée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame LANOË Isabel**
Conseillère de ventes, MAGASINS GALERIES LAFAYETTE, ORLEANS
- **Monsieur LARDOUX Philippe**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur LAROCHE Pascal**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, Paris
- **Madame LARPENT Fabienne**
Chargée Mission, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame LARRE Anne**
Clerc, SCP BERGERAULT DHALLUIN BRUNGS, BOURGES CDX
- **Madame LAVEAU Kathia**
Assistante administrative, AREVA INTERCONTROLE, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur LE BOUCHER Eric**
Responsable Unité Opérationnelle, ATOS INTEGRATION, ORLEANS

23/98

- **Madame LBOUCQ Marylène**
Chargée de Développement Economique, CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT, ORLEANS
- **Madame LBOURCQ Valérie**
Chargée de mission, POLE EMPLOI Ingré, INGRE
- **Monsieur LECOMTE Thierry**
Techniciens études et projets, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC, NANTERRE
- **Madame LCONTE Catherine**
Problem Manager, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Monsieur LECORNU Christophe**
Hôte de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame LEFEBVRE Yvette**
Conditionneuse qualifiée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame LEGIVRE Natalie**
Adjoint DRH, HUMANIS, SARAN
- **Madame LEGOUT Isabelle**
Technicien de gestion, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame LELIEVRE Isabelle**
Chargée de numérisation, IMMOBILIERE 3F, PARIS
- **Monsieur LELONG Jean-Luc**
Contrôleur de gestion, TOTAL RAFFINAGE FRANCE, PARIS LA DEFENSE
- **Madame LEMAIRE Stéphanie**
Technicienne assurance qualité, ORGAPHARM, PITHIVIERS
- **Madame LEMAITRE Nadine**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Monsieur LEMAITRE Stéphane**
Employé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CDX
- **Monsieur LEMARCHAND Pascal**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Madame LE MOINE Sophie**
Responsable agence du giennois, LOGEM Loiret, Orléans

- **Madame LEMPEREUR Cynthia**
Secrétaire commerciale, SAS HOME INTERNATIONAL, BEAUNE-LA-ROLANDE
- **Madame LENAIN Anne**
Technicienne chimiste, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur LE PETIT Sébastien**
Agent de fabrication, HIBIKI, MER
- **Monsieur LEPICIER Patrice**
Maçon, EUROVIA Centre Loiret, CORQUILLEROY
- **Madame LE QUILLIEC Marina**
Directrice Administrative et Financière, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LERICOLAIS Eric**
Informaticien, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur LETY Nicolas**
Conseiller Maîtrise des risques, Groupe UGECAM Centre ALPC, ORLEANS
- **Madame LEVY Delphine**
Sous Directrice, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame L'HEUDE Isabelle**
Assistante Direction, JUNGHANS T2M SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame LHOMME Céline**
Employée, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur LIAGRE Guillaume**
Agent de planning, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur LISCIANDRA Stéphane**
Electro technicien, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame LOBATO Juana**
Technicienne procédé automatisés, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur LONGO Antonio**
Maçon, Société GTM NORMANDIE CENTRE, SARAN
- **Madame LOPES Marie**
Chargée de clientèle, FRANCIAFLEX, CHECY

- **Monsieur LOP Laurent**
Electromécanicien, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS
- **Madame LOUZIÈRE Christel**
Assistante service Marchés, LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH
D'ORLEANS, ORLEANS
- **Madame LUCIEN Angélique**
Machiniste, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame MACEDO Carole**
Conducteur Receveur, KEOLIS MONTARGIS, VILLEMANDEUR
- **Monsieur MACY Philippe**
Chauffeur PL, TNT EXPRESS FRANCE, ORMES
- **Madame MADRE Céline**
Employé de banque, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Monsieur MAGNAUDEIX Jean-Baptiste**
Technicien spécialisé, LYONNAISE DES EAUX, AMILLY
- **Madame MALAVAL Dominique**
Responsable espace Parfumerie, SARL OLPARF, OLIVET
- **Madame MALETTE Céline**
Adjointe RH, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur MALFILATRE Jean-Luc**
Informaticien, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Madame MALGOURIS Sophie**
Secrétaire Direction UP Gien, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE,
GIEN
- **Madame MANACH Corinne**
Ouvrier en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur MANDON Hervé**
Ouvrier en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur MARCHAIS Bruno**
Chauffeur + 26 T, GROUPE SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE
- **Monsieur MARCHAIS William**
Informaticien, FAURECIA SIÈGES D'AUTOMOBILE, ETAMPES CDX

- **Madame MARCHAND Christelle**
Réfèrent technique recouvrement, URSSAF Centre, ORLEANS
- **Madame MARCHAND Corinne**
Assistante Technique, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur MARCHAND Pascal**
Technicien PAO, FRANCIAFLEX, CHECY
- **Madame MARECHAL Stéphanie**
Responsable de service, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame MARIE Christine**
Secrétaire, EIFFAGE ROUTE, AVRAINVILLE
- **Madame MARIN Delphine**
Ouvrier en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN
- **Madame MARTIN Chantal**
Conditionneuse qualifiée, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur MARTIN Johnny**
Directeur d'Agence, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Monsieur MARTIN Lionel**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur MARTINON Rémy**
Inspecteur d'Assurances, MMA IARD, LE MANS
- **Monsieur MARTIN-ROUBILLE Fabrice**
Technicien intervention clients, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, ORLEANS
- **Madame MARTINS Maria**
ASH, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Madame MARTY Sandra**
Secrétaire production, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur MARUZZI Olivier**
Ingénieur fabrication produit, THALES AIR SYSTEMS SAS, FLEURY LES AUBRAIS

- **Madame MASSICOT Laurence**
Technicienne chimiste, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur MATHIEU Jean**
Chef d'Equipe, ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur MATTHAEI Bruno**
Cariste, STRADAL, CERGY PONTOISE Cédex
- **Madame MAUSSE Bernadette**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame MAUVIGNANT Christelle**
Chef d'équipe transport, COMAP SA, CHECY
- **Madame MEIRE Christelle**
Rédactrice souscription, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Monsieur MELADE Philippe**
Manoeuvre, MARGUERITAT, FLEURY LES AUBRAIS CDX
- **Madame MENAGE Danièle**
Employée de lingerie, OGENC STE CROIX - STE EUVERTE, ORLEANS
CDX 1
- **Monsieur MENDES Luis**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame MENIGOT Magali**
Préparatrice de commande, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur MERCADIE Arnaud**
Responsable stock démo, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Madame MEUNIER Jeanne**
Cuisinière, ELIOR ELRES, PARIS 12EME
- **Monsieur MILLERIOUX Thierry**
Cadre, ELIOR ENTREPRISE, PARIS
- **Monsieur MODENESE Christophe**
Employé commercial, CARREFOUR MARKET de Châlette Sur Loing,
CHALETTE-SUR-LOING
- **Madame MOISAN Valérie**
Travailleuse handicapée, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX

- **Madame MOLLIER Christine**
Chargée de cotations, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur MONTEIRO Manuel**
Ouvrier professionnel entretien, DURALEX INTERNATIONAL, LA
CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame MONTET Nathalie**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame MORAND Dominique**
Second de rayon, AUCHAN, OLIVET
- **Madame MOREAU Véronique**
Secrétaire médicale, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN
- **Madame MORLAT Chrystelle**
Assistante technique d'orientation, POLE EMPLOI de Blois, BLOIS
- **Monsieur MORLET Jean-Claude**
Chauffeur PL, BARTIN RECYCLING AMILLY, AMILLY
- **Monsieur MORMICHE Nicolas**
Technicien qualité, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur MOUILLEBEAU Thierry**
Conducteur de travaux, SDEL TRANSPORT, VIRY-CHATILLON
- **Monsieur MOYON Jean-Marc**
Conducteur d'engins, ORVADE SAS, SARAN
- **Madame MULON Virginie**
Réfèrent technique AT, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame MUNOZ Véronique**
Comptable, GC3G, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame NOËL Fabienne**
Opératrice fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur NOUBLANCHE Serge**
Informaticien, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame OLANIER Marie-Claude**
Agent de production, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame OLSZEWSKI Angélique**
Employée, GEMO, GIEN
- **Monsieur OSTERTAG Jean**
Ingénieur de production informatique, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Madame OUTREVILLE Carole**
Responsable d'expédition, OUTILLAGE ET MATERIEL DU GATINAIS,
CHALETTE-SUR-LOING
- **Madame PADRE Delphine**
Chargée de clientèle, LOGEM Loiret, Orléans
- **Monsieur PAGLIAZZO Sylvain**
Technicien supérieur aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE
- **Madame PAJOT Corinne**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Monsieur PAROUTAUD David**
Conducteur équipement automatisé, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur PASSELANDE Yann**
Chargé de clientèle, Elis Orléanais, PATAY
- **Madame PASSEMARD Aline**
Responsable gestion immobilière, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Madame PATOUT Valérie**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Madame PAUWELS Hélène**
Géochimiste, BRGM, ORLEANS
- **Madame PECEGUEIRO Karine**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI DE GIEN, GIEN
- **Monsieur PECRIAUX Laurent**
Monteur Règleur sur presse, GESTAMP SOFEDIT S.A.S., SERMAISES
- **Monsieur PEIGER Didier**
Technicien de maintenance production printing, RICOH FRANCE, RUNGIS
- **Madame PELLOILE Magalie**
Agent comptable, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN

- **Madame PEREIRA Christina**
Employée de bureau, HUMANIS, OLIVET
- **Madame PEREIRA-SCHAU Marie-José**
Opératrice, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur PETIT Jean-Louis**
Conducteur Découpeuse, PARAGON IDENTIFICATION, ARGENT-SUR-SAULDRE
- **Monsieur PEYROUX Richard**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame PHILIPPART Monique**
Employée Agent Administratif, OGECE BEAUCE GATINAIS, PITHIVIERS
- **Monsieur PHILIPPE André**
Responsable show room décorateur, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Madame PICHON Pascale**
Responsable administration commerciale, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur PIERSON Thierry**
Responsable centre de contact, Fédération Française d'Equitation, LAMOTTE-BEUVRON
- **Monsieur PIGEAU Thierry**
Boucher, CARREFOUR MARKET de Dadonville, DADONVILLE
- **Monsieur PILLETTE Christophe**
Chef d'Equipe, JOURDAIN, ESCRENNES
- **Monsieur PILORGE Edouard**
Responsable d'équipe aux services administrations des ventes, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS
- **Madame PIMENTEL Elza**
Comptable, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur PLONQUET Frédéric**
Directeur des ventes Afrique de l'Ouest et Centrale, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Madame POGER Pierrette**
Opérateur fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY

- **Madame POINTARD Marie-Hélène**
ASH, KORIAN SANTEL, GIEN
- **Madame POMAR Angèle**
Gestionnaire entreprise, HUMANIS, OLIVET
- **Madame PON Sukvann**
Agent de fabrication, SOCIETE EUROBOUGIE, BOYNES
- **Madame POULET Isabelle**
Agent de service des écoles maternelles, OGEC BEAUCE GATINAIS,
PITHIVIERS
- **Madame POULIN Nathalie**
Responsable magasin expédition, RESSORTS LACROIX, MEUNG-SUR-
LOIRE
- **Madame POURRIERE Nadine**
Chargée de planning, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur POUSSET Yanick**
Analyste fonctionnel, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur PROKOPENKO Alex**
Cariste, COMAP SA, CHECY
- **Madame PRUDON Catherine**
Secrétaire, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur PUGIN Stéphane**
Consultant sénior, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur QUERSONNIER Karim**
Agent de maîtrise, SOCIETE L'EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE,
DONNERY
- **Madame RAIMOND Elodie**
Responsable de service, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame RAMOND Magali**
Assistante de gestion, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Madame RAOUL Martine**
Secrétaire, CARRE MAXIME - GUILLAUME DEMAY - MARIE GREZARD
-, ORLEANS

- **Madame RAT Marie-France**
Préparatrice de commandes, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame REDON Barbara**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame REGNIER Isabelle**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame RELANDEAU Christel**
Responsable d'Agence, THOMAS COOK SAS, CLICHY CDX
- **Madame REMY Léna**
Secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE, ORLEANS
- **Monsieur RIFFAUD Pascal**
Electricien, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS
- **Madame ROBERT Chantal**
Préparatrice de commandes, COMAP SA, CHECY
- **Madame ROBET Isabelle**
Vendeuse, LA HALLE, AMILLY
- **Madame ROCA Elisa**
Technicienne microbiologiste, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Madame ROCCHIA Marie-Paule**
Responsable d'exploitation, SODEXO, GUYANCOURT
- **Madame ROCCHINI Catherine**
Secrétaire notariale, SCP BOITELLE, ORLEANS CDX 1
- **Madame ROCHER Florence**
Cadre commerciale en Banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON
- **Monsieur ROCHER Serge**
Ouvrier entretien, SPHERIA VAL DE FRANCE ACTIONS, ORLEANS
- **Monsieur RODRIGUES BARREIRA José**
Travailleur handicapé, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame ROIGNEAU Natacha**
Responsable commercial, GEANT CASINO, AMILLY

- **Madame ROLLAND Laurence**
Secrétaire médicale, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN
- **Madame ROLLIN Véronique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame ROLO Marie-Isabel**
Gestionnaire RH, GROUPE NASSE, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur ROMAIN José**
Technico-commercial, LAV'CAR JURIDIS, SAINT-PRYVE-SAINT-
MESMIN
- **Monsieur RONSSE Damien**
Ingénieur commercial, ANTEA FRANCE, OLIVET
- **Madame ROUGER PLUCHON Pascale**
Décoratrice, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur ROULIN Eric**
Ouvrier, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur ROUSTIN Pascal**
Formateur, VALEO MANAGEMENT SERVICES, PARIS 17EME
- **Monsieur ROUTIER David**
Agent de maîtrise adjoint ateliers de production chimique, ORGAPHARM,
PITHIVIERS
- **Monsieur ROUTIER Didier**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur ROUVREAU Laurent**
Ingénieur, BRGM, ORLEANS
- **Madame ROUVREAU Marielle**
Ingénieur, BRGM, ORLEANS
- **Madame ROVIRAS Laetitia**
Opératrice de conditionnement, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-
YORK, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame ROXO Zaïda**
Attachée fonctionnelle, MNH, AMILLY

- **Monsieur ROZIER Frédéric**
Chargé de travaux, LOGEM Loiret, Orléans
- **Monsieur RUELLET Thierry**
Opérateur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame SABATHIER Magalie**
Assistant Conseil Retraite, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur SAINTENOY Christophe**
Ingénieur Commercial, FEILO SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS,
GENNEVILLIERS CDX
- **Monsieur SAINT-JORE Lionel**
Menuisier aluminium, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELE
- **Madame SALLE Virginie**
Technicien conseil confirmé accueil, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur SALLEY Yannick**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame SALVADOR Sonia**
Gestionnaire adhésion individuelle, LA MUTUELLE GENERALE, LE
KREMLIN-BICETRE
- **Madame SAMYN Noëlle**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur SANCHEZ Francisco**
Technicien essais, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, LA COURNEUVE
- **Monsieur SARRAZIN François**
Chef d'équipe, COMAP SA, CHECY
- **Madame SARRAZIN Isabelle**
Gestionnaire de stock, COMAP SA, CHECY
- **Madame SCHAEP Valérie**
Gestionnaire comptes entreprises, MALAKOFF MEDERIC, SAINT-JEAN-
DE-BRAYE
- **Monsieur SCHIRATTI Didier**
Citernier, HENKEL FRANCE, SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
- **Monsieur SEGUIN Jean-Jacques**
Ingénieur Hydrogéologue, BRGM, ORLEANS

- **Madame SEIML Nora**
Ouvrière, RS ISOLEC, CEPOY
- **Monsieur SERGENT Thierry**
Travailleur handicapé, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame SIGONNEAU Jacqueline**
Ingénieur informaticienne, GMF Assurances, SARAN
- **Madame SOULIS Géraldine**
Machiniste, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Madame STITI Valérie**
Technicienne communication, APRR, NEMOURS
- **Monsieur TAS Kadir**
Responsable réception, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur TAUPIN Gilles**
Employé, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur TEYSSEYRE Guy**
Responsable service informatique, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame THALGOTT Béatrice**
Gestionnaire d'applications, SOGECAP, ORLEANS
- **Monsieur THEIS Jean-François**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur THEVENY Bruce**
Responsable Fabrication/Industrialisation Nouvelles Formules, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN
- **Monsieur THIBAUT Michel**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame TINERT Dominique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur TINSEAU Pascal**
Cariste agent laboratoire, SEAC GUIRAUD FRERES, TOULOUSE
- **Monsieur TONDU Frédéric**
Pilote découpage, DS SMITH PACKGING, NEUVILLE-AUX-BOIS

- **Monsieur TONDU Laurent**
Travailleur handicapé, AFPAP "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur TORRES Miguel**
Conducteur de travaux, AGENOR SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame TORSET Annick**
Ingénieur de production (informatique), ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Monsieur TRELA Claude**
Informaticien, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame TRIDON DE REY Françoise**
Ingénieur d'études, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur TROGNON Nicolas**
Technico commercial, ETS SOUFFLET, NOGENT SUR SEINE
- **Madame TROUSSELLE Séverine**
Responsable de service, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur VAILLANT Philippe**
Chauffeur Livreur, CALDEO, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame VALLET Elisabeth**
Responsable achats département isolation, JLC 45 Confort de la Maison,
SAINT-CYR-EN-VAL
- **Monsieur VAPPERAU Laurent**
Monteur de cloisons, AGENOR SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame VASLIN Maguy**
Employée de Greffe niveau 3 éch.3, Greffe du Tribunal de Commerce
d'Orléans, ORLEANS
- **Madame VEIGNAL Sandrine**
Préparatrice de commandes, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Madame VENIER Patricia**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame VERON Ingrid**
Gestionnaire actif, HUMANIS, OLIVET
- **Madame VINCENT Christel**
Agent de recouvrement, APRR, NEMOURS

- **Madame VOSSION Stéphanie**
Responsable Paie et ADP, ORGAPHARM, PITHIVIERS
- **Madame WATIGNY Brigitte**
Agent très qualifiée de service (1A), ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur YANG Pao**
Ouvrier, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur YVON Bruno**
Conseiller commercial vente, AUCHAN, OLIVET
- **Madame ZUKORSKI Sandrine**
Agent Administratif Méthodes Fabrication, SHISEIDO INTERNATIONAL
FRANCE, GIEN

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame AKBAL Isabelle**
Coordonnatrice magasin, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame ALBERTINI Evelyne**
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, ORLEANS
- **Monsieur ALEXANDRE Joël**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur ANIN Charles-André**
Employé de bureau, Centre de Gestion Agréé Interentreprise Wagram,
CHATOU
- **Madame ANTORE Florence**
Responsable d'unité vérification, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur ARCHENAUT Philippe**
Agent Relation Culture, GROUPE SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE
- **Monsieur ARRETEAU Dominique**
Travailleur handicapé, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur ASSELIN Christophe**
Chauffeur, CALDEO, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur ATIENZA Patrice**
Opérateur de fabrication, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame AUFFRET Martine**
Responsable agence MAAF, MAAF ASSURANCES, NIORT
- **Madame AUGER Carole**
Commerciale sédentaire, ArcelorMittal France, INGRE
- **Madame BAILLON Reine**
Aide Hôtelier, Groupe UGECAM Centre ALPC, ORLEANS
- **Madame BALAZOT Valérie**
Opérateur fabrication, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame BARANGER Christine**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame BARBIER Patricia**
Gestionnaire d'appro non alimentaire, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-
RUELLE
- **Monsieur BARREAU Dominique**
Travailleur handicapé, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur BARRIER Philippe**
Comptable, AXIMA REFRIGERATION, BISCHHEIM
- **Monsieur BARTHEZ Pierre**
Ingénieur d'affaires, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Monsieur BAUDOIN Philippe**
Réfèrent pôle expertise, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur BEAUFORT Claude**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, PARIS
- **Monsieur BEAUJARD André**
Ingénieur, THALES ELECTRON DEVICES, VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame BEDAULT Odete da Conceição**
Conductrice opératrice, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur BEGUEL Laurent**
Moniteur d'atelier, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX

- **Monsieur BELHANI Hocine**
Dessinateur industriel, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame BELLAIR Béatrice**
Tech. supply chain poly., FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Madame BENOIST Marie-Jeanne**
Employée principale, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Madame BERNEAU Annie**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Monsieur BERROU Denis**
Employé Qualifié Libre Service Droguerie, AUCHAN, OLIVET
- **Monsieur BERRUET Yann**
Chef de poste, EUROVIA CENTRE LOIRE Agence de Montargis, CORQUILLEROY
- **Monsieur BICHARD Gilles**
Technicien métrologue, JOHN DEERE, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BIGOT Béatrice**
Assistante, ECOLE REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL, OLIVET CDX
- **Monsieur BILLAULT Christian**
Agent d'entretien, Mairie d'ONDREVILLE-SUR-ESSONNE, ONDREVILLE-SUR-ESSONNE
- **Madame BIVER Yolande**
Employée, HUMANIS, SARAN
- **Monsieur BLAIN Franck**
Conducteur Receveur, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame BLANCHARD Dominique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BOLLE Joëlle**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI DE GIEN, GIEN
- **Madame BORDIER Monique**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY

- **Monsieur BOSZCZUK Philippe**
Responsable ADV, KVERNELAND GROUP FRANCE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame BOUCHENY Martine**
Responsable de service, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Monsieur BOUCHET Patrick**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur BOUDET Bernard**
Ingénieur chimiste, ORGAPHARM, PITHIVIERS
- **Monsieur BOULANGER Jacky**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur BOULEAU Jean-Marie**
Pilote machines niveau 3, SENAGRAL, JOUY
- **Monsieur BOURDEL Jean-Philippe**
Délégué commercial régional assurance, GROUPAMA GAN VIE, PARIS
- **Monsieur BOURDIN Jean-Luc**
Electricien, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS
- **Madame BOURGEOIS Christine**
Agent multi-service, HUMANIS, SARAN
- **Monsieur "BOUTHIER Didier**
Chef de projet, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame BOUTON Stéphanie**
Rédacteur principal territorial, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLÉANS
- **Madame BOUTTET Yvette**
Monitrice d'atelier, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame BRACQUEMOND Isabelle**
Vendeuse conseillère, VETIR S.A.S GEMO, SAINT-PIERRE-MONTLIMART
- **Madame BRACQUEMOND Laurence**
Assistante comptable, OREXADE, ST JEAN DE LA RUELE
- **Monsieur BRETONNEAU Patrick**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY

- **Monsieur BRODIN René**
Travailleur handicapé, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur BRUNET Vincent**
Responsable technique, KVERNELAND GROUP FRANCE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame BUSSON Guylaine**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame CABARET Sylvie**
Gestionnaire indemnisation plateforme, GRAS SAVOYE, ORLEANS
- **Monsieur CADON Thierry**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur CAILLETTE Alain**
Agent de distribution, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame CAILLETTE Christine**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Madame CAPDEVILLE Muriel**
Comptable, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur CARIOU Bruno**
Opérateur de production, AKZO NOBEL POWDER COATINGS, DOURDAN
- **Monsieur CARRARA Christian**
Maçon, EUROVIA CENTRE LOIRE Agence de Montargis, CORQUILLEROY
- **Monsieur CARRY Jean-Philippe**
Manager services clients, GAN PREVOYANCE, PARIS
- **Madame CARTIE Isabelle**
Agent de Maîtrise, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Monsieur CARVALHO Carlos**
Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGY, ORLEANS
- **Monsieur CASERO Angel**
Agent de production, ESAT Auguste Rodin, ORLEANS
- **Monsieur CATON Dominique**
Ingénieur Informatique, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS

- **Monsieur CAZEAUDUMEC Benoît**
Responsable Métrologie, ANTEA FRANCE, OLIVET
- **Madame CELERIER Isabelle**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur CHAMAILLE Christophe**
Gestionnaire prévoyance santé, GRAS SAVOYE, ORLEANS
- **Monsieur CHANG Khoua**
Soudeur, CENTRE BEDDING, MER
- **Monsieur CHAPELET Francis**
Préparateur de commande, COMAP SA, CHECY
- **Madame CHAUDET Francine**
Assistante maternelle, MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Madame CHERIERE Véronique**
Travailleur social DT, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Madame CHERPION Marguerite**
Agent de production, ZEFAL S.A., JARGEAU
- **Monsieur CLEMENT Christophe**
Chef de service de police municipale, MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur CLEMENT Patrick**
Chauffeur PL, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES
- **Madame COCHIN Véronique**
Responsable administrative, BMCE SA - POINT P, ORLEANS
- **Monsieur COLAFRANCESCO Bruno**
Technico-commercial, SANDVIK MATERIALS TECHNOLOGY FRANCE, ORLEANS CDX 2
- **Monsieur COLAS Joël**
Employé de fonderie, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Madame COLLIER Isabelle**
Employée, MAE, ROUEN CDX

- **Monsieur COMTE Patrice**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame CONSTANTIN Nathalie**
Opérateur de Production 2, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Madame CORNILLON Catherine**
Responsable commerciale confirmée, Distribution Casino France,
CHALETTE-SUR-LOING
- **Monsieur COUROUX Christophe**
Electricien, EIFPAGE ENERGIE, SENS
- **Monsieur COURTEL Dominique**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Monsieur COURTEMANCHE Jean-Luc**
Responsable commercial, APAVE SAS, ORLEANS
- **Monsieur COURTIADÉ Jean-Luc**
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, FLEURY LES AUBRAIS
- **Madame COURTOIS Nathalie**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur CREUSOT Didier**
Ingénieur, JUNGHANS T2M SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur DABERT Eric**
Ingénieur AQFE, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame DAUBRY Maryse**
Magasinier - Cariste, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Monsieur DAUVILLIER Pascal**
Régleur, RESSORTS LACROIX, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame DEBEIR Patricia**
Mandataire judiciaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Monsieur DEBIERNE Pascal**
Cariste, SOCIETE L'EUROPEENNE D'EMBOUTEILLAGE, DONNERY
- **Madame DEBORDE Dominique**
Informaticienne, STIME, MONTRouGE

- **Monsieur DE CARVALHO Antoine**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur DELCHINI Gérard**
Adjoint Directeur de la Pédagogie, de l'expertise et de l'innovation,
PROMOTRANS, PARIS
- **Madame DE LOS SANTOS Marie-José**
Opératrice de saisie, CPCE, FERRIERES-EN-GATINAIS
- **Monsieur DEMARIGNY Philippe**
Acheteur, JUNGHANS T2M SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame DENIS Evelyne**
Opératrice fabrication, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame DENIZET Nathalie**
Responsable de département, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame DEPONT Dominique**
Assistante contrôle de gestion, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE,
GIEN
- **Monsieur DERRE Michel**
Chauffeur routier, TRANSPORTS CATROUX, FOSSE
- **Monsieur DE STAMPA Jean**
Ingénieur, SIERA, OLIVET CDX
- **Monsieur DESTOUESSE Jean-Claude**
Pilote machines, SENAGRAL, JOUY
- **Madame DETRES Patricia**
Secrétaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Madame DE WEDUWE Annie**
Gestionnaire contrôle des exportations et expéditions, TDA Armements SAS,
LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur DIAZ CARRION Antonio**
Technicien méthodes FAO, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS
- **Madame DOMERGUES Michèle**
Gestionnaire entreprise, HUMANIS, OLIVET
- **Madame DOUDEAU Sylvie**
Conditionneuse, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE

- **Monsieur DROUERE Arnaud**
Responsable de groupe, APAVE SAS, ORLEANS
- **Madame DRUON Pascale**
Coordinatrice service, STILL, SARAN
- **Monsieur DUPIRE Thierry**
Chef de projet, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur DUPUIS Franck**
Opérations manager, PHILIPS FRANCE, SURESNES
- **Madame DURAND Catherine**
Agent Administratif, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Madame DURAND Roselyne**
Chargée de réassurance, HUMANIS, SARAN
- **Madame EBERSTEIN Annie**
Assistante de Direction, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Madame EDME Dominique**
Agent d'accueil, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur ERDEM Güner**
Ouvrier, SA DT 2000, CEPOY
- **Madame ETIENNE Valérie**
Adjoint Technique de 2ème classe, COMMUNAUTE DES COMMUNES
GIENNOISES, GIEN CDX
- **Monsieur FACON Michel**
Responsable d'équipe électricité, CRISTAL UNION, TOURY
- **Monsieur FAYARD Jean-Luc**
Chef de service, FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT, ARTENAY
- **Monsieur FERREIRA Fernando**
Chef de chantier, SOGEA CENTRE, SARAN
- **Monsieur FERREIRA Manuel**
Emballeur chef d'équipe, SOFLOG-TELIS, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame FIGUEIREDO CALDAS Ana**
Assistante ordonnancement, COMAP SA, CHECY

- **Madame FINET Nicole**
Préparatrice de commande, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur FLATTET Francis**
Chauffeur, CROIXALMETAL SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame FOUCHER Nelly**
Retraitée, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur FOUCHER Yves**
Chauffeur Livreur, CALDEO, VILLEMANDEUR
- **Monsieur FOURCAULT Philippe**
Animateur service soutien médico-social, ESAT les Ateliers Caravelle,
NEMOURS
- **Monsieur FRICHETEAU Jean-Yvon**
EQLS DROGUERIE, AUCHAN, OLIVET
- **Monsieur FURGAUT Jean-Philippe**
Directeur établissement, FAURECIA AUTOMOTIVE INDUSTRIE,
MOUZON
- **Monsieur GARNIER Bruno**
Cadre bancaire, DEXIA CREDIT LOCAL, LA DEFENSE
- **Monsieur GARNIER Rémi**
Pompiste, Distribution Casino France, CHALETTE-SUR-LOING
- **Madame GAUDICHON Isabelle**
Conducteur de ligne, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Monsieur GAUTHIER Martial**
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, PARIS
- **Monsieur GAUTHIER Raynald**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame GAUTHIER Thérèse**
Coiffeuse, SALON 1001 COUPES, LES BORDES
- **Madame GELON Maryline**
Attachée fonctionnelle, MNH, AMILLY
- **Madame GIBOUIN Martine**
Agent administratif - standardiste, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur GILARDEAU Jean-François**
Ingénieur responsable chargé d'affaires, ARTELIA Ville et Transport,
CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur GODART Yves**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur GOMIS Albert**
Agent de nettoyage, AUCHAN LA DEFENSE, LA DEFENSE
- **Monsieur GONCALVES Jean**
Chef d'équipe - Agent de maîtrise, IDEE GIPEN PAVISON, PITHIVIERS
CDX
- **Monsieur GONET Jean-Michel**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame GONET Patricia**
Assistante administrative, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE
LOIRE, ORLÉANS
- **Monsieur GORGEON Cyril**
Cadre bancaire, NATIXIS, PARIS
- **Madame GORGET Sandrine**
Gestionnaire projet CDD, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur GOUGET Christophe**
Magasinier réception, ALLIANCE HEALTHCARE Répartition, SARAN
- **Monsieur GREARD Hervé**
Cariste magasin polyvalent, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, TOURY
- **Madame GREGOIRE Agnès**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Madame GREJON Nathalie**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame GRESSET Chantal**
Conducteur conditionnement, PIERRE FABRE MEDICAMENT
PRODUCTION, GIEN
- **Madame GUERESSE Barbara**
Secrétaire médicale, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN

- **Monsieur GUERIN François**
Ingénieur simulation numérique, HUTCHINSON S.A., CHALETTE-SUR-LOING
- **Monsieur GUERIN Gérard**
Chauffeur livreur, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame GUICHARD Maria de Los Angeles**
Bobineuse, RS ISOLEC, CEPOY
- **Madame GUILLAUME Patricia**
Directrice adjointe, OGEC STE CROIX - STE EUVERTE, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur GUILLEMOT Alain**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur GUILMIN Gilles**
Opérateur préparation lait, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame GUINAMANT Catherine**
Comptable, en retraite, AXIS CONSEILS SARL, ORLEANS
- **Monsieur GUYON Didier**
Fondeur, DURALEX INTERNATIONAL, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame GUYOT Nicole**
Conditionneuse, Biscuiterie ROUGIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame HAENTJENS Ingrid**
Directrice Générale, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame HAFFNER Véronique**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Monsieur HANICOT Christian**
Chef de production, BODYCOTE, BEAUGENCY
- **Madame HARDOUIN Sylvie**
Conducteur Receveur, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame HIS Marie-Laure**
Opératrice de saisie, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame HOYEAU Annie**
Employée de Greffe niveau 2 éch.3, Greffe du Tribunal de Commerce
d'Orléans, ORLEANS

- **Madame HUSSON Karine**
Employée, HUMANIS, SARAN

- **Monsieur JACQUES Philippe**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS

- **Madame JACQUIN Nathalie**
Assistance, EIFFAGE, AMILLY

- **Monsieur JEAN DIT PRUGNAUD Thierry**
Cariste réceptionnaire, STCM, BAZOCHES-LES-GALLERANDES

- **Monsieur JIGUET Jean-Claude**
Cadre, ADIDAS France, LANDERSHEIM

- **Madame JOUDIOU Evelyne**
Réceptionniste, ZEFAL S.A., JARGEAU

- **Madame JOUDIOU Lydie**
Assistante formation et direction, SANDVIK TOOLING FRANCE,
ORLEANS

- **Monsieur JOUSSE Christophe**
Travailleur handicapé, AFPAl "Les Cédres", PITHIVIERS CDX

- **Monsieur JOUSSET Jean-Claude**
Chef de section maintenance, INTERCONTROLE AREVA, RUNGIS

- **Monsieur KERHAMON Fabrice**
ATTP1 (Chef de cuisine), LYCEE MAURICE GENEVOIX, INGRE

- **Monsieur KITANTOU Joël**
Opérateur, MAQUET SAS, ORLEANS

- **Madame KLUSEK Nathalie**
Secrétaire médicale, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN

- **Madame KONIESZNY Sylvie**
Assistante d'Agence, SUEZ ENVIRONNEMENT - SITA CENTRE OUEST,
ORMES

- **Monsieur KUCHARSKI Philippe**
Technicien de maintenance, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Madame KUZMIAK Nathalie**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LAHELLEC Patrick**
Ouvrier handicapé, ESAT, AMILLY
- **Monsieur LAMBERT Christian**
Chef d'atelier maintenance, FROMAGERIE RENARD GILLARD,
COURTENAY
- **Monsieur LAMBERT Jérôme**
Sismologue, BRGM, ORLEANS
- **Madame LAMBERT Martine**
Opératrice emballage, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame LANCELOT Agnès**
Comptable, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame LANFRANCHI Marie-Louise**
Employée d'immeubles d'exécution, Immobilière Centre Loire, BLOIS
- **Monsieur LARCHEVEQUE Gérard**
Opérateur PC, APRR, NEMOURS
- **Madame LARDY Nathalie**
Comptable, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Monsieur LAROCHE Pascal**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, Paris
- **Madame LE BAHEZRE Marie-Christine**
Réfèrent technique traitement de l'information, CRAMIF, PARIS
- **Monsieur LEBOEUF Noël**
Technicien production, SENAGRAL, JOUY
- **Monsieur LE COGUIC Christian**
Ouvrier professionnel boucher, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LECOMTE Jacques**
Ouvrier en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN

- **Monsieur LECOMTE Thierry**
Techniciens études et projets, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC,
NANTERRE
- **Madame LECONTE Sylvie**
Employée, GROUPE SEB MOULINEX S.A.S., MAYENNE
- **Madame LECOQ Fabienne**
Responsable comptable, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Monsieur LEDOUX Thierry**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LE FLAHEC Jean-Claude**
Chef d'équipe électricien, ETS PRUNEVIEILLE, SAINT-DENIS
- **Madame LEFRET Corinne**
Secrétaire de Direction, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Madame LEGIGAN Véronique**
Assistante RH, HUMANIS, OLIVET
- **Madame LEGOUT Isabelle**
Technicien de gestion, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame LE HEUDE Françoise**
Infirmière de Santé au Travail, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame LEMIERE Françoise**
Ingénieur qualité, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur LEMOINE Pascal**
Ressource manager, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur LENAIN Philippe**
Informaticien, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Monsieur LEPAGE Didier**
Employé, RENAULT RETAIL GROUP ORLEANS, FLEURY-LES-
AUBRAIS
- **Monsieur LE PENNEC Stéphane**
Contremaître technicien, NASSE ET MARCHAND DEMENAGEMENTS,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

- **Madame LEROSSIGNOL Pascale**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE
- **Madame LETOURNEUX Sylvie**
Agent accueil, LYCEE POTHIER, ORLEANS
- **Madame L'HEUDE Isabelle**
Assistante Direction, JUNGHANS T2M SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame LIGER Sylvie**
Comptable, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame LOPES Marie**
Chargée de clientèle, FRANCIAFLEX, CHECY
- **Madame LUCHE Marie-Christine**
Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle, Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire, GIVRAINES
- **Madame MALAVAL Dominique**
Responsable espace Parfumerie, SARL OLPARF, OLIVET
- **Madame MALICZAK Marie-Laure**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur MALON Frédéric**
Agent de surveillance, BANQUE DE FRANCE, ORLEANS
- **Monsieur MARCEL Bruno**
Employé de banque, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Monsieur MARCHAIS William**
Informaticien, FAURECIA SIÈGES D'AUTOMOBILE, ETAMPES CDX
- **Madame MARCHAND Corinne**
Assistante Technique, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur MARCHAND Pascal**
Technicien PAO, FRANCIAFLEX, CHECY
- **Madame MARIE Houria**
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe, MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Madame MARIS Mireille**
Hôtesse technique et de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame MARMONTEL Andrée**
Responsable achats, SA DT 2000, CEPOY
- **Madame MARTEL Nadine**
Agent d'entretien, MAIRIE DE BOIGNY S/BIONNE, BOIGNY-SUR-BIONNE
- **Madame MARTIN Carole**
Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
- **Monsieur MARTIN Jean-Michel**
Conducteur receveur, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur MARTIN Pierre**
Formateur, AFPA, SAINT HERBLAIN
- **Monsieur MATHIEU Jean**
Chef d'Equipe, ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Madame MAUSSE Bernadette**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur MAXANT Régis**
Directeur de magasin, VETIR S.A.S GEMO, SAINT-PIERRE-MONTLIMART
- **Monsieur MAZEAU Laurent**
Ouvrier professionnel boucher, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame MEIRELES Olivia**
AHS, KORIAN la lildardière, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur MELADE Philippe**
Manoeuvre, MARGUERITAT, FLEURY LES AUBRAIS CDX
- **Monsieur MENDES Luis**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame MENIGOT Magali**
Préparatrice de commande, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur MERCIER Christian**
Technicien moteur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS

- **Madame MERCIER Corinne**
Technicienne logistique, GESTAMP SOFEDIT S.A.S., SERMAISES
- **Monsieur MERCIER Jean**
Conducteur de travaux principal, COLAS IDF NORMANDIE, MONTLHERY
- **Monsieur METHIVIER Patrick**
Cuisinier, STE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES,
GUYANCOURT
- **Madame MEUNIER Valérie**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur MILLOT Frédéric**
Responsable marketing méthode, SA DT 2000, CEPOY
- **Madame MONEGER Chantal**
Assistante de gestion, BOLLORE ENERGY, ORLEANS
- **Madame MONTEIRO Véronique**
Employée administrative, SCSL, SOUPPES-SUR-LOING
- **Madame MORAND Dominique**
Second de rayon, AUCHAN, OLIVET
- **Madame MOREL Marielle**
Chargée de domaine RH, IT-CE, ORLEANS
- **Madame MORIN-BATHELLIER Christine**
Responsable d'unité de gestion, MUTUELLE GENERALE, ORLEANS CDX
- **Monsieur MORLET Jean-Claude**
Chauffeur PL, BARTIN RECYCLING AMILLY, AMILLY
- **Monsieur MOUGAMMADOUSSANE Ismaël**
Directeur système informatique, ELOGIE, PARIS
- **Monsieur MOUILLEBEAU Thierry**
Conducteur de travaux, SDEL TRANSPORT, VIRY-CHATILLON
- **Monsieur MOYON Jean-Marc**
Conducteur d'engins, ORVADE SAS, SARAN
- **Madame NAUDINET Marlène**
Gestionnaire recouvrement, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX

- **Monsieur NEHLIG Pierre**
Ingénieur Géologue, BRGM, ORLEANS
- **Madame NOËL Fabienne**
Opératrice fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Madame OLANIER Marie-Claude**
Agent de production, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Monsieur PAGLIAZZO Sylvain**
Technicien supérieur aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE
- **Madame PARDON Isabelle**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLÉANS
- **Madame PASCUAL Antoinette**
Directrice d'Agence, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Madame PATIENT Corinne**
Gestionnaire Paye, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur PEETERS Baudouin**
Chef de service adjoint travaux, BOUYGUES BATIMENT Centre Sud-Ouest, ORLEANS
- **Madame PELLEGRIN Véronique**
Travailleuse handicapée, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame PETIT-CLERC Catherine**
Conditionneuse, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur PHILIPPE André**
Responsable show room décorateur, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Madame PICHON Pascale**
Responsable administration commerciale, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur PILLIAS Pascal**
Comptable, COGEP Pithiviers, PITHIVIERS CDX
- **Monsieur PILLIAS Pascal**
Comptable, COGEP Pithiviers, PITHIVIERS CDX

- **Madame PILON Sylvie**
Travailleuse handicapée, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame PLESSIS Valérie**
Responsable de relation client, PAGES JAUNES, BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Monsieur PLONQUET Frédéric**
Directeur des ventes Afrique de l'Ouest et Centrale, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Madame POGER Pierrette**
Opérateur fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur POIGET Stéphane**
Ouvrier de fabrication, ANTARTIC, SAINT-MARTIN-D'ABBAT
- **Monsieur POISSON Patrick**
Chef d'équipe emballages, SENAGRAL, JOUY
- **Monsieur POMMIER Léon**
Ouvrier d'usine, SOGAPLAST INDUSTRIE, CHATEAU-LONDON
- **Madame POUGIS Corinne**
Responsable service homologation, SOGECAP, ORLEANS
- **Madame POULET Isabelle**
Agent de service des écoles maternelles, OGEC BEAUCE GATINAIS, PITHIVIERS
- **Madame POULIN Nathalie**
Responsable magasin expédition, RESSORTS LACROIX, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame PRIN LOGIE Marie-Agnès**
Supply Planner, PHILIPS FRANCE, SURESNES
- **Monsieur PROKOPENKO Alex**
Cariste, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur QUEMERAIS Bruno**
Responsable magasin, FARO, SARCELLES
- **Madame RADISSON Armelle**
Télé assistante, GMF Assurances, SARAN

- **Madame RAOUL Martine**
Secrétaire, CARRE MAXIME - GUILLAUME DEMAY - MARIE GREZARD
-, ORLEANS
- **Madame RAOUL Sabrina**
Secrétaire, EHPAD Les Ombrages, ORLEANS
- **Madame RAT Marie-France**
Préparatrice de commandes, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-
DE-BRAYE
- **Madame REGNIER Isabelle**
Agent de production, ESAT DENIS PAPIN, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur RENAUD Henri**
Agent Air France, AIR FRANCE INDUSTRIES, ORLY SUD
- **Monsieur RENONCE Sébastien**
Agent de tri, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, TOURY
- **Madame RENOULT Danielle**
Employée à domicile, FAMILLES RURALES SAP AGGLO SUD, FLEURY-
LES-AUBRAIS
- **Monsieur RENVOISE Dominique**
Responsable de service, MARTEAU SA, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur RINAUDO Eric**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SEMOY, SEMOY
- **Madame RINAUDO Michèle**
Employée de banque, SOCIETE GÉNÉRALE, PARIS
- **Madame ROBERT Chantal**
Préparatrice de commandes, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur ROBITEAU Arnaud**
Employé, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Madame RODERO Marie-José**
Monitrice Educatrice, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur ROLLAND Yannick**
Employé, ORGAPHARM, PITHIVIERS
- **Madame ROLLIN Véronique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame ROULET Carole**
Chef d'équipe production, SENAGRAL, JOUY
- **Monsieur ROULLET Patrick**
Conducteur Bouteur, COLAS CENTRE OUEST, NANTES
- **Monsieur ROUSSEAU Alain**
Responsable comptable, SOPROCOS, ST QUENTIN CDX
- **Monsieur ROUTIER Didier**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur ROUX Bruno**
Agent de maintenance, MNH, AMILLY
- **Monsieur SAILLEAU Eric**
Responsable service après ventes, MICRO-CONTROLE SPECTRA
PHYSICS, BEAUNE-LA-ROLANDE
- **Monsieur SAINT-JORE Lionel**
Menuisier aluminium, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELLÉ
- **Monsieur SALEMBIER René**
Conducteur TRAM, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-
BRAYE
- **Madame SARRAZIN Jeanine**
Agent de Direction, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur SAUDUBRAY Thierry**
Responsable maintenance, ZEFAL S.A., JARGEAU
- **Monsieur SAUVAGET Joël**
Gérant privé, CIC OUEST - 44040 - NANTES CEDEX 1, NANTES
- **Monsieur SEGUIN Jean-Jacques**
Ingénieur Hydrogéologue, BRGM, ORLEANS
- **Madame SEMOND Nathalie**
Secrétaire assistante, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
07 SP
- **Monsieur SERVOIN Gilles**
Responsable préparateur matière, INTERNATIONAL PLASTIC INDUSTRIE,
CHILLEURS-AUX-BOIS

- **Madame SILVA DA CUNHA Rosalina**
Employée de nettoyage, OGEC STE CROIX - STE EUVERTE, ORLEANS
CDX 1
- **Monsieur SIMONNET Thierry**
Directeur d'Agence, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Madame SOLON Michèle**
Secrétaire médicale, CENTRE DE CONVALESCENCE LES SABLONS,
CHECY
- **Monsieur SOMKINE Franck**
Adjoint technique de 2ème classe, Communauté des Communes Giennoises,
GIEN CDX
- **Monsieur SONESANACHACK Ong**
Règleur, IDEE GIPEN PAVISON, PITHIVIERS CDX
- **Madame SOTTEAU Valérie**
Gestionnaire import export logistique, TDA Armements SAS, LA FERTE-
SAINT-AUBIN
- **Monsieur STOLLSTEINER Philippe**
Ingénieur, BRGM, ORLEANS
- **Madame TAFALLOT Carole**
Agent de production, ZEFAL S.A., JARGEAU
- **Monsieur TAVARES DE OLIVEIRA Joao**
Charpentier - Fer, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-
LOIRE
- **Madame TERRIER Bernadette**
Chargée de mission, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Madame THAILLET Angelina**
Assistante Direction, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur THAM Bounkhann**
Technicien d'atelier, RESSORTS LACROIX, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame TINERT Dominique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur TINSEAU Pascal**
Cariste agent laboratoire, SEAC GUIRAUD FRERES, TOULOUSE

- **Madame TRIDON DE REY Françoise**
Ingénieur d'études, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Monsieur TURLIER Patrick**
Facilateur corresp. informat. régional confirmé, GALERIES LAFAYETTE,
PARIS
- **Monsieur VAILLANT Philippe**
Chauffeur Livreur, CALDEO, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame VALLEE Catherine**
Aide comptable, KPMG S.A, PARIS LA DEFENSE
- **Madame VANDENBUSSCHE Sylvie**
Chef de projets informatiques, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-
AUBIN
- **Monsieur VANDERMEERSCH Christophe**
Technicien maintenance, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Madame VAN LAER Nathalie**
Préparatrice de commande, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur VANTHOURNOUT Christian**
Commercial, UMICORE BUILDING PRODUCTS FRANCE, BAGNOLET
- **Madame VARNEY Murielle**
Employée, AG2R REUNICA, PARIS
- **Madame VAUXION Brigitte**
Informaticienne, ATOS INTEGRATION, ORLEANS
- **Madame VENGEONS Brigitte**
Assistante service maintenance, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire,
ORLEANS
- **Madame VENIER Patricia**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur VIDIS Jean-Jacques**
Employé de banque, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON
- **Madame VIEIRA ANA**
Agent de production, ZEFAL S.A., JARGEAU
- **Monsieur VIGIER Gérard**
Responsable commercial, GEANT CASINO, AMILLY

- **Madame VILAIN Dominique**
Vendeuse, PATISSERIE CORDIER, ORLEANS
- **Madame VINCHON Charlotte**
Ingénieur géologue, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur VINDREAU Pascal**
Responsable ondulation, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, TOURY
- **Madame WATIGNY Brigitte**
Agent très qualifiée de service (1A), ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur WATIGNY Roger**
Chef d'équipe (1), ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Madame WENGER Isabelle**
Ouvrière handicapée, ESAT, AMILLY
- **Monsieur YANG Pao**
Ouvrier, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELLE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ALI CHERIF Avremhane**
Responsable service après-vente, REDEX, FERRIERES-EN-GATINAIS
- **Monsieur ALLAIS Jean-Marie**
Adjoint responsable APREG, CRISTAL UNION, TOURY
- **Monsieur ALLAIS Michel**
Educateur technique spécialisé, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur ANDRIEUX Serge**
Directeur de Projets, LINEDATA SERVICES LEASING & CRÉDIT,
ARCUEIL
- **Monsieur ARCHENAULT Philippe**
Agent Relation Culture, GROUPE SOUFFLET, NOGENT-SUR-SEINE
- **Madame ARGENTI Sylvie**
Réfèrent technique vérification, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Madame ARNAUD Pascale**
Travailleur social DT, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9

- **Monsieur ASSELIN Christophe**
Chauffeur, CALDEO, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame ASTOR Michèle**
Conseiller, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur ATHENION Yvon**
Opérateur de production, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur AUDEMARD Dominique**
Cadre technique, TRANSDEV, ISSY-LES-MOULINEAUX
- **Madame AUREAL Marie-Laure**
Cableuse, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame BABOIN Marie-Geneviève**
Chef de groupe comptable, RENAULT RETAIL GROUP Centre de Gestion,
ORLEANS CDX 9
- **Monsieur BALABANIAN Claude**
Coordinateur, LEONI Wiring Systems France Etablissement de Bellegarde,
BELLEGARDE
- **Monsieur BARBARA Jean-Charles**
Menuisier, CROIXMARIE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur BARBE Christian**
Conducteur Receveur, KEOLIS MONTARGIS, VILLEMANDEUR
- **Monsieur BARRIER Philippe**
Comptable, AXIMA REFRIGERATION, BISCHHEIM
- **Madame BASTIANI Nathalie**
Cadre - service entreprise, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE
- **Monsieur BAUDU Jean-François**
Technicien électromécanique, THALES AIR SYSTEMS SAS, FLEURY LES
AUBRAIS
- **Madame BAUPIN Patricia**
Chargée d'études tarification, HUMANIS, SARAN
- **Monsieur BEAUFORT Claude**
Cadre, BANQUE DE FRANCE, PARIS

- **Monsieur BELAIR Jean-Marc**
Conducteur machine à ouate, SCA TISSUE France, GIEN
- **Monsieur BELHANI Hocine**
Dessinateur industriel, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Monsieur BERGE Richard**
Technicien efficacité énergétique, COFELY Services, OLIVET
- **Monsieur BERROU Denis**
Employé Qualifié Libre Service Droguerie, AUCHAN, OLIVET
- **Monsieur BERTRAND Pascal**
Technicien de maintenance, ANTARTIC, SAINT-MARTIN-D'ABBAT
- **Madame BESSE-PERRUCOT Marinella**
Technicien Administratif, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur BICHARD Gilles**
Technicien métrologue, JOHN DEERE, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur BIDAN Didier**
Responsable technique support, STILL, SARAN
- **Madame BIGOT Béatrice**
Assistante, ECOLE REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL, OLIVET CDX
- **Monsieur BILLAULT Christian**
Agent d'entretien, Mairie d'ONDREVILLE-SUR-ESSONNE, ONDREVILLE-SUR-ESSONNE
- **Madame BINET Conception**
Employée administrative et comptable, COFELY Services, OLIVET
- **Monsieur BLAIN Jérôme**
Opérateur C.N., MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame BLANCHARD Dominique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BLIN Chantal**
Agent d'accueil, LYCEE POTHIER, ORLEANS
- **Monsieur BONGIBAUT Bruno**
Surveillant parking, MAIRIE DE GIEN, GIEN

- **Monsieur BONGIBAUT Eric**
Pilote fabrication, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Madame BONHOMME Bénédicte**
Opératrice de production, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur BONIJOLY Didier**
Ingénieur, BRGM, ORLEANS
- **Madame BONNET Béatrice**
Réceptionniste, ALLIANCE HEALTHCARE Répartition, SARAN
- **Monsieur BOTH Bruno**
Technicien conception mécanique, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame BOUAZZA Claudine**
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur BOUBET Pascal**
Informaticien, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame BOUCHENY Martine**
Responsable de service, UNION DISTRIBUTION, SERMAISES
- **Madame BOUCHERON Nathalie**
Opératrice, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame BOUDEAU Bénédicte**
Chargée de gestion RH, BRGM, Orléans
- **Madame BOURGEOIS Christine**
Agent multi-service, HUMANIS, SARAN
- **Madame BOURGOIN Brigitte**
Employé qualifié libre service rayon chaussures, AUCHAN, OLIVET
- **Madame BRENA Michelle**
Technicienne en vérification, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
- **Madame BROBAN Corinne**
Agent Technique, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame BUREAU Caroline**
Réfèrent Technique Secrétariat Médico-Social, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9

- **Madame BUREAU Dora**
Manutentionnaire, CPCE, FERRIERES-EN-GATINAIS
- **Monsieur CAILLETTE Alain**
Agent de distribution, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame CAMUS Marie-Line**
Préparatrice de commande en pharmacie, ALLIANCE HEALTHCARE
Répartition, SARAN
- **Madame CAPDEVILLE Muriel**
Comptable, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur CARRENO Esteban**
Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Madame CARRO Nicole**
Chargée d'études, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Monsieur CARVALHO Carlos**
Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGY, ORLEANS
- **Madame CASSONNET Isabelle**
Assistante technique, Direction Régionale du Service Médical Centre-Val de
Loire, ORLEANS
- **Monsieur CATON Dominique**
Ingénieur Informatique, ATOS INFOGERANCE, ORLEANS
- **Monsieur CERDAN Patrick**
CAIC, ORGAPHARM, PITHIVIERS
- **Monsieur CHALANDARD Pascal**
Superviseur international, FIVES ECL, RONCHIN
- **Monsieur CHANG Khoua**
Soudeur, CENTRE BEDDING, MER
- **Monsieur CHAPEAU Claude**
Employé de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
- **Monsieur CHAPUIS Dominique**
Comptable, ANTEA FRANCE, OLIVET
- **Monsieur CHAPUIS Dominique**
Comptable, ANTEA FRANCE, OLIVET

- **Madame CHARLOT Jocelyne**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur CHARPENTIER Philippe**
Ouvrier, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Madame CHATELAIN Catherine**
Travailleur social accès aux droits, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur CHENAULT Philippe**
Leader production, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Madame CHESNE Margaret**
Assistante, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLÉANS
- **Monsieur CHESNOY Pascal**
Conducteur Receveur, KEOLIS MONTARGIS, VILLEMANDEUR
- **Monsieur CHEVALIER Eric**
Responsable Affaires Institutionnelles en Région, BOEHRINGER
INGELHEIM FRANCE, PARIS
- **Monsieur CHEVALIER Joël**
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE
- **Monsieur CLEMENT Patrick**
Chauffeur PL, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES
- **Madame COMBE Françoise**
Opérateur de conditionnement, PIERRE FABRE MEDICAMENT
PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur CORRIC Laurent**
Analyste programmeur, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Monsieur COSTAMAGNA Michel**
Responsable commercial, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Madame COTTET Marie**
Réfèrent technique du recouvrement, URSSAF ILE-DE-FRANCE,
MONTREUIL
- **Madame COTTIER Maria**
Employée au service approvisionnement, OCP REPARTITION, BLOIS

67/98

- **Monsieur COULON Didier**
Chauffeur PL, BMCE SA - POINT P, ORLEANS
- **Monsieur COURTEL Dominique**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Monsieur COURTEMANCHE Jean-Luc**
Responsable commercial, APAVE SAS, ORLEANS
- **Madame COUTENCEAU Evelyne**
Responsable caisses, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur DABERNAT Laurent**
Agent de production, ESAT Auguste Rodin, ORLEANS
- **Madame DAREY Chantal**
Technicienne de gestion administrative service clients, PPG DISTRIBUTION,
ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur DAUBORD Jean-Luc**
Technicien géomètre, AXIS CONSEILS SARL, ORLEANS
- **Madame DAUBRY Maryse**
Magasinier - Cariste, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Monsieur DAUVILLIER Pascal**
Régleur, RESSORTS LACROIX, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame DAVAINÉ Maryse**
Adjoint administratif principal 1ère classe, Mairie de LIGNY-LE-RIBAULT,
LIGNY-LE-RIBAULT
- **Madame DEBORDE Dominique**
Informaticienne, STIME, MONTRouGE
- **Monsieur DE CARVALHO Antoine**
Extrudeur, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame DE LA CRUZ Gloria**
Technicien Expert Allocataires, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE
SUD, ORLEANS
- **Madame DELAFOY Muriel**
Travailleuse handicapée, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur DELFOLIE Patrice**
Ingénieur, GEMEY-MAYBELLINE-GARNIER, RAMBOUILLET

- **Madame DELION Sylvie**
Agent technique niveau 4, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame DELPLANS Muriel**
Pilote de ligne, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur DENYS François**
Leader B.C Noyautage, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Madame DEPONT Dominique**
Assistante contrôle de gestion, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE,
GIEN
- **Madame DE ROUSIERS Isabelle**
Contrôleur risque financier, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur DERRE Michel**
Chauffeur routier, TRANSPORTS CATROUX, FOSSE
- **Monsieur DERY Christian**
Technicien packaging, L'OREAL, CLICHY
- **Madame DETRES Patricia**
Secrétaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Madame DEWITTE Fabienne**
Décompteur santé, RS ISOLEC, CEPOY
- **Madame DHEILLY Anne**
Ingénieur Hydrogéologue, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur DHOTE Pierre**
Directeur contrôle opérationnel, BOLLORE ENERGIE, PUTEAUX
- **Monsieur DIAZ CARRION Antonio**
Technicien méthodes FAO, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS
- **Monsieur DIPPE Joël**
Employé, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Madame DREUX Catherine**
Gestionnaire courrier, MNH, AMILLY
- **Madame DUCHESNE Corinne**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur DUMAIS Jean-François**
Motoriste, MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE
- **Monsieur DUPIRE Thierry**
Chef de projet, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame DUPLAIX Florence**
Manager d'entité, IT - CE, PARIS
- **Monsieur DUPRE Denis**
Chef de chantier, LESENS ACTEA OMEXOM, AVOINE
- **Monsieur DUPUIS Hervé**
Technicien informatique, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY CDX
- **Madame DURAND Catherine**
Agent Administratif, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur ETCHART Michel**
Presseur - Monteur, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY CDX
- **Monsieur FACON Michel**
Responsable d'équipe électricité, CRISTAL UNION, TOURY
- **Monsieur FAVRAUD Pascal**
Responsable développement, BEG INGENIERIE, ORLEANS
- **Madame FAYARD Catherine**
Mandataire judiciaire, UDAF du Loiret, ORLEANS
- **Monsieur FAYARD Jean-Luc**
Chef de service, FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT, ARTENAY
- **Madame FICHEAU Edith**
Opératrice de fabrication, LEONI Wiring Systems France Etablissement de Bellegarde, BELLEGARDE
- **Monsieur FISCHER Pierre**
Cariste, ANTARTIC, SAINT-MARTIN-D'ABBAT
- **Madame FOUCHER Nelly**
Retraitée, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur FOUCHER Yves**
Chauffeur Livreur, CALDEO, VILLEMANDEUR

- **Monsieur FOULON Philippe**
Conducteur d'engins, ORVADE SAS, SARAN
- **Monsieur FOURGEUX François**
Contremaître en génie climatique, DALKIA France, TOURS
- **Madame FOURMOND Andrée**
Agent, MALAKOFF MEDERIC, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur FRESNE Eric**
Directeur, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame GAC Dominique**
Informaticienne, GMF Assurances, SARAN
- **Monsieur GAILLARD Jean-Michel**
Employé, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur GASPAROLLO Serge**
Responsable Maîtrise d'Oeuvre, INTERFIMO, PARIS
- **Monsieur GAUCI Yves**
Cadre bancaire, LCL, VILLEJUIF
- **Madame GAURY Sylvie**
Chauffeur magasinière, OCP REPARTITION, BLOIS
- **Madame GAUTHIER Marie-Noëlle**
Agent de fabrication, LEONI Wiring Systems France Etablissement de Bellegarde, BELLEGARDE
- **Madame GENEVRIER Françoise**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET de Châlette Sur Loing, CHALETTE-SUR-LOING
- **Monsieur GEORGEAULT Didier**
Ingénieur, CEA, ARPAJON
- **Madame GERARD Yveline**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur GESTIN Michel**
Chimiste, ORGAPHARM, PITHIVIERS
- **Madame GIGOUT Catherine**
Contrôleur de gestion, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9

- **Monsieur GILARDEAU Jean-François**
Ingénieur responsable chargé d'affaires, ARTELIA Ville et Transport,
CHOISY-LE-ROI
- **Monsieur GONCALVES Jean**
Chef d'équipe - Agent de maîtrise, IDEE GIPEN PAVISON, PITHIVIERS
CDX
- **Monsieur GOUNIN Hervé**
Graphiste, HUMANIS, OLIVET
- **Madame GRANADOS Marie-France**
Technicien supérieur administratif, Sanofi Winthrop Industrie, AMILLY
- **Madame GREFFIER Isabelle**
Retraitée, VETIR S.A.S GEMO, SAINT-PIERRE-MONTLIMART
- **Madame GREGOIRE Florence**
Opératrice de saisie, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
- **Monsieur GRESSET Martial**
Technicien maintenance, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION,
GIEN
- **Monsieur GROISY Patrice**
Comptable, BRGM, ORLEANS
- **Madame GROSS Nicole**
Gestionnaire, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur GUERIN Gérard**
Chauffeur livreur, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame GUICHARD Maria de Los Angeles**
Bobineuse, RS ISOLEC, CEPOY
- **Monsieur GUILLON Gérard**
Travailleur handicapé, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame GUILTAT Patricia**
Assistant Liquidation Retraite Internationale, CARSAT Centre Val de Loire,
ORLEANS
- **Madame HAENTJENS Ingrid**
Directrice Générale, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX

- **Monsieur HENRIO Pascal**
Adjoint de Direction, AFPAL "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur HORNBERGER Michel**
Réceptionnaire, E. LECLERC - OLIVET DISTRIBUTION, OLIVET CDX
- **Monsieur IANNACONE Albert**
Cadre Technique, CILAS, ORLEANS
- **Monsieur JACQUES Philippe**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Madame JACQUOT Christine**
Gestionnaire clients actifs, HUMANIS, OLIVET
- **Madame JAMAIN Nadine**
Adjoint Administratif, LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS - OPH
D'ORLEANS, ORLEANS
- **Madame JOUDIOU Evelyne**
Réceptionniste, ZEFAL S.A., JARGEAU
- **Monsieur JULIEN Alain**
Agent de service PL, INITIAL, LAILLY-EN-VAL
- **Madame JULIEN Chantal**
Agent de production, INITIAL, LAILLY-EN-VAL
- **Monsieur KOPIEC Gilles**
Gestion clients entreprises, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur KULACS Jean-Marc**
Responsable de magasin, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Madame LAFITTE Hélène**
Cadre administrative, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Madame LAFOND Patricia**
Opératrice de fabrication, LEONI Wiring Systems France Etablissement de
Bellegarde, BELLEGARDE
- **Monsieur LARCHEVEQUE Gérard**
Opérateur PC, APRR, NEMOURS
- **Madame LARISSE Laure**
Directrice Générale, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1

73/98

- **Monsieur LAROCHE Pascal**
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, Paris
- **Monsieur LARUE Guy**
TZA, AIR FRANCE, ORLY AEROGARE
- **Madame LARUE Sylvie**
Gestionnaire Technique des Droits, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET
CDX
- **Madame LASSALLE Pascale**
Acheteuse opérationnelle, SANDVIK HOLDING FRANCE SAS, ORLEANS
- **Madame LAZARDEUX Christine**
Responsable pôle back office, HSBC FRANCE, FUSSY
- **Madame LECERF Nadine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET de Châlette Sur Loing,
CHALETTE-SUR-LOING
- **Monsieur LE COGUIC Christian**
Ouvrier professionnel boucher, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LECOMTE Thierry**
Techniciens études et projets, VEOLIA EAU D ILE DE FRANCE SNC,
NANTERRE
- **Madame LECOURIEUX Danièle**
Ouvrière en ESAT, ADAPEI 45, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur LE DELEY Hervé**
Contrôleur Comptable, Crédit Agricole Titres, Mer
- **Monsieur LEMMET Pascal**
Inspecteur d'assurance, GAN ASSURANCES, PARIS
- **Monsieur LE NOGUES Michel**
Technicien Méthode, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Monsieur LEON Bruno**
Charpentier Fer, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame LE PENNEC Claudine**
Agent Technique de prestation, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1

- **Monsieur LEPRINCE Philippe**
Technicien gestionnaire de production, THALES AIR SYSTEMS SAS,
FLEURY LES AUBRAIS
- **Madame LETELLIER Evelyne**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LHUILLIER Fabrice**
Ouvrier, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Monsieur LHUILLIER Pascal**
Chef d'équipe, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELE
- **Monsieur LINTE Eric**
Chargé de formation, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Madame LO GIACO Laurence**
Informaticienne, BRGM, ORLEANS
- **Madame LOIZEAU Caroline**
Responsable, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur LOPES José**
Comptable, DURALEX INTERNATIONAL, LA CHAPELLE-SAINT-
MESMIN
- **Madame LOPES Marie**
Chargée de clientèle, FRANCIAFLEX, CHECY
- **Madame LORDET Sylvie**
Réfèrent technique maîtrise des risques, URSSAF Centre, ORLEANS
- **Madame MACKOWIAK Anne-Marie**
Gestionnaire, GMF, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur MARCHAIS William**
Informaticien, FAURECIA SIÈGES D'AUTOMOBILE, ETAMPES CDX
- **Madame MARCHAND Corinne**
Assistante Technique, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-
BRAYE
- **Monsieur MARCHAND Pascal**
Technicien PAO, FRANCIAFLEX, CHECY
- **Madame MARTIN Fabienne**
Technicien conseil AFI, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9

- **Monsieur MARTIN Jean-Jacques**
Responsable groupe gestion, GMF Assurances, SARAN
- **Monsieur MARTIN Jean-Louis**
TCI, REXEL CENTRE, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur MATHIEU Jean**
Chef d'Equipe, ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur MELADE Philippe**
Manoeuvre, MARGUERITAT, FLEURY LES AUBRAIS CDX
- **Monsieur MERCIER Christian**
Technicien moteur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Monsieur METHIVIER Patrick**
Cuisinier, STE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES,
GUYANCOURT
- **Madame MEUNIER Hélène**
Technicienne administrative, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur MICHENET André**
Employé commercial, SIMPLY MARKET, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame MILCENT Odile**
Rédacteur territorial, Mairie de CLERY-SAINT-ANDRE, CLERY-SAINT-ANDRE
- **Madame MILLET Nadine**
Conseillère en clientèle, LOGEM Loiret, Orléans
- **Madame MONEGER Chantal**
Assistante de gestion, BOLLORE ENERGY, ORLEANS
- **Monsieur MONTENEGRO Jean-Pierre**
Chargé d'affaires, INEO CENTRE Agence d'Orléans, ORLEANS
- **Madame MORAND Dominique**
Second de rayon, AUCHAN, OLIVET
- **Monsieur MORLET Jean-Claude**
Chauffeur PL, BARTIN RECYCLING AMILLY, AMILLY
- **Monsieur MOYON Jean-Marc**
Conducteur d'engins, ORVADE SAS, SARAN

- **Monsieur NAVARRO José**
Chef d'équipe entretien moules, DURALEX INTERNATIONAL, LA
CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Monsieur NICOLAS Patrice**
Adjoint Technique Principal de 2ème classe, COMMUNAUTE DES
COMMUNES GIENNOISES, GIEN CDX

- **Madame NYS Patricia**
Chargée de gestion, GMF Assurances, SARAN

- **Madame OLANIER Marie-Claude**
Agent de production, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Monsieur PAGLIAZZO Sylvain**
Technicien supérieur aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE

- **Monsieur PANDEVANT Philippe**
Chauffeur d'engin, EUROVIA CENTRE LOIRE Agence de Montargis,
CORQUILLEROY

- **Madame PAWLIEZ Isabelle**
Responsable d'unité, URSSAF Centre, ORLEANS

- **Monsieur PERCHET Olivier**
Responsable d'Affaires, INEO RESEAUX CENTRE, ORLEANS

- **Monsieur PHILIPPE André**
Responsable show room décorateur, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA
RUELLE

- **Monsieur PICARD Alain**
Mandataire judiciaire, UDAF du Loiret, ORLEANS

- **Monsieur PIERRE Didier**
Animateur réseau bancaire, CREDIT AGRICOLE LEASING ET
FACTORING, ORLEANS CDX 1

- **Madame PIGNAULT Sonia**
Acheteuse, BRGM, ORLEANS

- **Madame PILON Huguette**
Approvisionnement, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE

77/98

- **Monsieur PILON Philippe**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur PINEL Gérard**
Ingénieur, JUNGHANS T2M SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Madame PLANCHON Rosa**
Gestionnaire de contrat, COFELY Services, OLIVET
- **Madame POGER Pierrette**
Opérateur fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY
- **Monsieur POISSON Henry**
Assistant gestion de partenaire, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Monsieur POTEAU Pascal**
Responsable logistique, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Madame POUILLIN Marie-Claire**
Employée principale, E. LECLERC - OLIVET DISTRIBUTION, OLIVET CDX
- **Madame PUECH Catherine**
Auditeur Prévention Fraude, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur PUJOL Jordi**
Affréteur, ND LOGISTICS, ARTENAY
- **Monsieur QUETTE Jean-Michel**
Responsable gestion, ENGIE COFELY, OLIVET
- **Monsieur RABAT Jean-Louis**
Technicien Etudes, LEONI Wiring Systems France Etablissement de Bellegarde, BELLEGARDE
- **Monsieur RAJKOWSKI Patrick**
Cadre assurances, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Madame RAMAUGE Sylvie**
Approvisionnement, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame RAOUL Martine**
Secrétaire, CARRE MAXIME - GUILLAUME DEMAY - MARIE GREZARD -, ORLEANS

- **Madame RAT Marie-France**
Préparatrice de commandes, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur REBILLON Bruno**
Vendeur, AUCHAN, OLIVET
- **Madame RENARD Pascale**
Employée restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
- **Monsieur RIBEIRO TEIXEIRA José**
Chef de chantier, EIFFAGE, OLIVET
- **Monsieur RICARDO Marc**
Directeur Technique, LOGEM Loiret, Orléans
- **Madame RICHET Chantal**
Comptable, SANOFI AVENTIS GROUPE, ANTONY
- **Monsieur RIEUL Christophe**
Gestionnaire support utilisateur, IT-CE, ORLEANS
- **Madame RIVIERE Ghyslaine**
Assistante ordonnancement production logistique, CHRYSO, SERMAISES
- **Madame RIVIERE Marie-Françoise**
Responsable administratif transports, SENAGRAL, JOUY
- **Madame ROBERT Chantal**
Préparatrice de commandes, COMAP SA, CHECY
- **Monsieur ROBY Michel**
Technicien maintenance et sécurité, GMF Assurances, SARAN
- **Monsieur ROGER Patrick**
OP de fabrication, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame ROINSSARD Joëlle**
Assistante Comptable, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Monsieur ROLLAND Dominique**
Employé de banque, LCL - Le Crédit Lyonnais, TOURS
- **Monsieur ROUTIER Didier**
Employé commercial, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur ROY Thierry**
Assistant Achat, AXIMA REFRIGERATION FRANCE, INGRE
- **Monsieur SAINT-JORE Lionel**
Menuisier aluminium, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELE
- **Monsieur SALEMBIER René**
Conducteur TRAM, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur SAMAKE Ibrahima**
Magasinier réceptionnaire, OCP REPARTITION, BLOIS
- **Monsieur SAMPIC Christian**
Chargé de Mission, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur SAOUT Christian**
Charpentier Fer, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Monsieur SAUSSET Bruno**
Chef de chantier, COFELY AXIMA, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur SEGUIN Jean-Jacques**
Ingénieur Hydrogéologue, BRGM, ORLEANS
- **Madame SLINGENEYER Dominique**
Responsable secrétariat et contrôle interne métier, Direction Régionale du Service Médical Centre-Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur SORIN Gervais**
Directeur d'agence pôle emploi Orléans Sud, PÔLE EMPLOI Centre, ORLEANS
- **Madame SOYER Patricia**
Technicien, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur SUARD Jean-Pierre**
Travailleur handicapé, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame TARDIF-FOUCARD Isabelle**
Employée à la CPAM, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame TEIXEIRA Brigitte**
Gestionnaire, HUMANIS, OLIVET
- **Madame TEIXEIRA Rosa**
Gestionnaire indemnisation assurances, GRAS SAVOYE, ORLEANS

- **Madame TERRIER Bernadette**
Chargée de mission, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur THEBAULT Bruno**
Employé responsable commercial confirmé, GEANT CASINO, AMILLY
- **Madame THIERCELIN-LEFEBVRE Sylvie**
Auxiliaire de Vie, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame THIERRY Lise**
Conducteur Receveur, KEOLIS MONTARGIS, VILLEMANDEUR
- **Madame THIROT Nathalie**
Chargée de qualité et maîtrise des risques, Délégation Unédic Ags 45000
ORLEANS, ORLEANS
- **Madame TINERT Dominique**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur TISSET Patrick**
Opérateur de production, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur TOITOT Michel**
ATP2, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLÉANS
- **Madame TRAWINSKI Ghislaine**
Opératrice de fabrication, LEONI Wiring Systems France Etablissement de
Bellegarde, BELLEGARDE
- **Monsieur TREGOUET Philippe**
Logistique, THALES AIR SYSTEMS SAS, FLEURY LES AUBRAIS
- **Monsieur TROLETTI Gilbert**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame TROUILLET Sylvie**
Conseiller emploi, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur TURLIER Patrick**
Facilateur corresp. informat. régional confirmé, GALERIES LAFAYETTE,
PARIS
- **Monsieur VAILLANT Philippe**
Chauffeur Livreur, CALDEO, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame VALLS Patricia**
Opératrice de saisie, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
- **Monsieur VANDERMEERSCH Christophe**
Technicien maintenance, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Monsieur VARLOTEAUX Michel**
Ingénieur en soutien logistique intégré, THALES AIR SYSTEMS SAS,
FLEURY LES AUBRAIS
- **Madame VARNEY Murielle**
Employée, AG2R REUNICA, PARIS
- **Madame VENIER Patricia**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur VERAÏN Gilbert**
Travailleur handicapé, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Monsieur VERNHET Yann**
Géologue, BRGM, Orléans
- **Madame VILAIN Dominique**
Vendeuse, PATISSERIE CORDIER, ORLEANS
- **Monsieur VILBOUX Jean-Pierre**
Chef de site, BAUMERT, SCHAEFFERSHEIM
- **Madame VILDART Marie-Christine**
Responsable Paie, ANTEA FRANCE, OLIVET
- **Madame VINAUGER Edith**
Employée, HUMANIS, OLIVET
- **Madame VINCENT Michèle**
Cuisinière, AFPAI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame VINCHON Charlotte**
Ingénieur géologue, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur VINDREAU Pascal**
Responsable ondulation, DS SMITH PACKAGING CONSUMER, TOURY
- **Monsieur WALOCH François**
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, FLEURY LES AUBRAIS

- **Madame WATIGNY Brigitte**
Agent très qualifiée de service (1A), ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur WATIGNY Roger**
Chef d'équipe (1), ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur YANG Pao**
Ouvrier, GROUPE GOYER, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur YANG Toua**
Aide Cuisinier, Groupe UGECAM Centre ALPC, ORLEANS

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame ABREU Yolande**
Team Speaker, LEONI Wiring Systems France Etablissement de Bellegarde, BELLEGARDE
- **Madame ALBERA Evelyne**
Secrétaire, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur ALI CHERIF Avremhane**
Responsable service après-vente, REDEX, FERRIERES-EN-GATINAIS
- **Madame AMARA Maria da Conceição**
Employée, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur ANDRIEUX Serge**
Directeur de Projets, LINEDATA SERVICES LEASING & CRÉDIT, ARCUEIL
- **Madame ANSELMETTI Chantal**
Gestionnaire clients actifs, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur APHECEIX Pierre**
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE
- **Madame BANNERY Jocelyne**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur BARANDARD Jean-Marie**
Employé libre service qualifié, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur BARRIER Philippe**
Comptable, AXIMA REFRIGERATION, BISCHHEIM

- **Monsieur BATTAGLINI Serge**
Adjoint technique principal de 2ème classe, Communauté des Communes
Giennoises, GIEN CDX
- **Madame BAUPIN Patricia**
Chargée d'études tarification, HUMANIS, SARAN
- **Monsieur BAVOUZET Jean-Claude**
Magasinier - Cariste, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur BEDU Patrick**
Technicien qualité - Métrologue, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La
Source, ORLEANS
- **Monsieur BEGUE Joseph**
Gestionnaire projet expert PF, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur BELAIR Jean-Marc**
Conducteur machine à ouate, SCA TISSUE France, GIEN
- **Monsieur BELHIMEUR Gazani**
Technicien de maintenance, veolia eau, OLIVET
- **Madame BELLIARD Anny**
Téléconseillère, TELEASSURANCES, PARIS
- **Madame BEN BENAÏSSA Marie-Thérèse**
Agent de maîtrise, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur BERNARD Daniel**
Dessinateur industriel, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Monsieur BERROU Denis**
Employé Qualifié Libre Service Droguerie, AUCHAN, OLIVET
- **Monsieur BIGEARD Philippe**
IT Manager, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur BIJOTAT Jean-Marie**
Cadre bancaire, LCL Banque et Assurance, ORLEANS
- **Monsieur BLANCHARD Francis**
Régleur opérateur, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame BLANCO Annick**
Opératrice, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE

- **Madame BLANDEAU Joëlle**
Employée, RENAULT RETAIL GROUP ORLEANS, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BLIN Chantal**
Agent d'accueil, LYCEE POTHIER, ORLEANS
- **Monsieur BLIN Pierre-Jean**
Chargé gestion patrimoine, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur BOIRE Patrick**
Dessinateur, MARTEAU SA, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur BONGIBAUT Bruno**
Surveillant parking, MAIRIE DE GIEN, GIEN
- **Madame BORDEREAU Charlette**
Gestionnaire administratif, CA CONSUMER FINANCE, EVRY
- **Madame BOUBERT Elisabeth**
Responsable service de gestion, GMF Assurances, SARAN
- **Madame BOUCHER Brigitte**
Responsable d'Equipe, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
- **Madame BOUCHER Chantal**
Responsable d'équipe, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur BOUGEARD Marc**
Agent de maîtrise, Communauté des Communes Giennesoises, GIEN CDX
- **Madame BOULAS Annie**
Employée de bureau, ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE - MALAKOFF MEDERIC, PARIS
- **Madame BOURBON Martine**
Responsable de service, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame BOURDIER Evelyne**
Second rayon, AUCHAN, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame BOURDIN Claudie**
Gestionnaire budgétaire, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame BOUTRON Patricia**
Technicienne de prestations, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1

- **Madame BOYER Monique**
Assistante Secret Social, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur BREMON Philippe**
Employé, BRGM, ORLEANS
- **Madame BRUEL Chantal**
Technicien Administratif, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur CARVALHO Carlos**
Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGY, ORLEANS
- **Monsieur CATELAIR Patrick**
Salarié, AVIVA VIE, BOIS-COLOMBES
- **Monsieur CATRIX Gildas**
Responsable logistique maintenance, ASSOCIATION DE MOYENS
RETRAITE - MALAKOFF MEDERIC, PARIS
- **Madame CERRAJERO Martine**
Assistant Liquidation Retraite Internationale, CARSAT Centre Val de Loire,
ORLEANS
- **Madame CHAILLOU Martine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET de Cosne Sur Loire,
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
- **Madame CHARLOT Jocelyne**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur CHARPENTIER Bernard**
Conducteur de machines, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Madame CHARPENTIER Florence**
Secrétaire assistante, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur CHATELAIN Didier**
Maçon, CRISTAL UNION, TOURY
- **Monsieur CHATELAIN Philippe**
Manager stratégique informatique, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Madame CHAUVET Maryse**
Comptable, BAUDIN CHATEAUNEUF, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Monsieur CHEHET Jean-Pierre**
Chauffeur PL, SEAC Composant GUIRAUD FRERES, LE PUISET
- **Madame CHESNE Margaret**
Assistante, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLÉANS
- **Madame CHEZE Marie-Françoise**
Gestionnaire sinistres, GMF Assurances, SARAN
- **Monsieur CHIROL Didier**
Mécanicien, SIFA Technologies, ORLEANS
- **Monsieur CLEMENT Patrick**
Chauffeur PL, SITA ILE DE FRANCE, SURESNES
- **Madame COMBE Françoise**
Opérateur de conditionnement, PIERRE FABRE MEDICAMENT
PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur CONCHON Guy**
Responsable services généraux, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur COQUERY Michel**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe des Etablissements
d'Enseignement, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLÉANS
- **Madame CORNIER Guylène**
Responsable d'Unité, HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur COSTAMAGNA Michel**
Responsable commercial, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Madame COTTIER Maria**
Employée au service approvisionnement, OCP REPARTITION, BLOIS
- **Madame COULON Marie-Claude**
Manager, MNH, AMILLY
- **Monsieur COUPEAU Thierry**
Réfèrent Technique suivi activités RH, CARSAT Centre Val de Loire,
ORLEANS
- **Monsieur COURTEL Dominique**
Vendeur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS

- **Madame COURVILLE Liliane**
Employée de bureau, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
- **Madame COUSINE Sylvie**
Agent Administratif, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur CREPIN Patrick**
Adjoint Technique Pincipal de 2ème classe, MAIRIE DE ST JEAN DE LA RUELLE, ST JEAN DE LA RUELLE
- **Madame CRIOU Marianne**
Rédactrice, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Madame CROIX Sylvette**
Agent de production, ESAT Auguste Rodin, ORLEANS
- **Monsieur DAUBERT Bruno**
Electromécanicien, RENAULT RETAIL GROUP ORLEANS, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur DAUBORD Jean-Luc**
Technicien géomètre, AXIS CONSEILS SARL, ORLEANS
- **Madame DAUBRY Maryse**
Magasinier - Cariste, DHL Stock Express S.A.S, BRIARE
- **Monsieur DAVID Pascal**
Gestionnaire système d'information, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Madame DEHU Marylène**
Employée, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Madame DELPLANS Muriel**
Pilote de ligne, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Madame DE MIGUEL BONNES**
Technicienne, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Madame DEMONJA Patricia**
Ouvrière - Opératrice de finition 3ème degré, SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLASTICS FRANCE, CHARNY
- **Madame DEPONT Dominique**
Assistante contrôle de gestion, SHISEIDO INTERNATIONAL FRANCE, GIEN

- **Monsieur DERRE Michel**
Chauffeur routier, TRANSPORTS CATROUX, FOSSE
- **Madame DESBOIS Bénédicte**
Assistant Relation Assurés, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame DESCHAMPS Isabelle**
Assistante, HUMANIS, OLIVET
- **Madame DESRIEUX Colette**
Chargée de gestion sinistres, GARANTIE MUTUELLE DES
FONCTIONNAIRES, LEVALLOIS PERRET
- **Monsieur DIAZ CARRION Antonio**
Technicien méthodes FAO, SANDVIK TOOLING FRANCE, ORLEANS
- **Madame DJOUAD Marylène**
Assistante dentaire, Docteur LAVIALLE Frédéric, SARAN
- **Madame DOSNE Arlette**
Gestionnaire maîtrise des risques, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur DUPRE Denis**
Chef de chantier, LESENS ACTEA OMEXOM, AVOINE
- **Madame DUTERTRE Patricia**
Secrétaire, BRGM, ORLEANS
- **Madame DUVALLET Marilyne**
Agent de production, ZEFAL S.A., JARGEAU
- **Monsieur EL KHADEM Ali**
Chef d'équipe, INEO CENTRE Agence MGBC - Site de Montargis,
VILLEMANDEUR
- **Monsieur FERREIRA DE FREITAS José**
Emballeur, SOFLOG-TELIS, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame FLEURET Martine**
Clerc de Notaire, SCP EL ANDALOUSSI-LEMOINE-PINTO, MONTARGIS
- **Madame FOUCHER Nelly**
Retraitée, ETS CHARPENTIER, SULLY-SUR-LOIRE
- **Monsieur FOURMOND Bertrand**
Agent de maîtrise, MALAKOFF MEDERIC, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame GADAT Brigitte**
Clerc de Notaire, SCP EL ANDALOUSSI-LEMOINE-PINTO, MONTARGIS
- **Madame GALLE Catherine**
Conseillère en Gestion des droits, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLEANS
- **Monsieur GALLOIS Stéphane**
Technicien supérieur qualité, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY CDX
- **Monsieur GAMET Marc**
Technicien, BRGM, ORLEANS
- **Madame GARNIER Brigitte**
Contrôleur, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur GASPAROLLO Serge**
Responsable Maîtrise d'Oeuvre, INTERFIMO, PARIS
- **Madame GERARD Yveline**
Hôtesse de caisse, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur GERON Philippe**
Dessinateur projeteur, BEG INGENIERIE, ORLEANS
- **Monsieur GILLET Robert**
Agent de Maîtrise, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur GIRARD Dominique**
Employée de bureau, HUMANIS, OLIVET
- **Madame GODEFROY-PELLE Evelyne**
Conseillère action sociale, A3M Association de moyens Malakoff Médéric,
PARIS
- **Monsieur GOMEZ Angel**
Directeur Général, GC3G, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur GOYON Alain**
Responsable formation et recrutement, GIE ASTRIA, LEVALLOIS-PERRET
- **Madame GREFFIER Isabelle**
Retraitée, VETIR S.A.S GEMO, SAINT-PIERRE-MONTLIMART
- **Monsieur GROUSELLE Michel**
Conducteur Receveur, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-
BRAYE

- **Monsieur GUERIN Gérard**
Chauffeur livreur, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame GUERIN Muriel**
Responsable informatique, FONDATION "MAISON DE LA
GENDARMERIE", PARIS
- **Madame GUICHARD Maria de Los Angeles**
Bobineuse, RS ISOLEC, CEPOY
- **Madame GUYONNET Brigitte**
Opératrice de production, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Madame HAUEUR Martine**
Comptable, SANDVIK HOLDING FRANCE SAS, ORLEANS
- **Madame HERNANDEZ Véronique**
Responsable portefeuille métier formation, HUMANIS, SARAN
- **Monsieur HERNIOT Philippe**
Ingénieur informaticien, BRGM, Orléans
- **Monsieur HERVE Laury**
Chargé de traitement, SOCIETE GENERALE, NANTERRE
- **Monsieur HORNBERGER Michel**
Réceptionnaire, E. LECLERC - OLIVET DISTRIBUTION, OLIVET CDX
- **Monsieur ISAMBERT Gilles**
Employé, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Madame IVART Evelyne**
Gest. paramétrage contrats, MALAKOFF MEDERIC, SAINT-JEAN-DE-
BRAYE
- **Madame JABERT Joëlle**
Opératrice de saisie, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
- **Monsieur JAMIN Michel**
Ingénieur, THALES AIR SYSTEMS SAS, FLEURY LES AUBRAIS
- **Monsieur JOCHUM Alain**
Chaudronnier, SA MARMONTEL, VARENNES-CHANGY
- **Monsieur JOLY Alfred**
Technicien achat, MARTEAU SA, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame JOSEPH Nadège**
Technicienne en prestations retraite, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET
CDX
- **Madame JOUANNEAU Martine**
Gestionnaire assurances, SOGECAP STÉ ANONYME D'ASSURANCE SUR
LA VIE, ORLEANS
- **Madame JOUSSET Corinne**
Gestionnaire, MALAKOFF MEDERIC, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame KRUPA Marie-Claude**
Analyste Programmeur, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur KULACS Jean-Marc**
Responsable de magasin, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Monsieur LACHETEAU Eric**
Responsable d'activité, EDF - ULM, LILLE
- **Madame LAMIABLE Nancy**
Chargée d'assistance téléphonique, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Monsieur LANDRE Michel**
Agent technico commercial sédentaire, MOTEURS LEROY SOMER,
ORLEANS
- **Monsieur LAVAUD Michel**
Employé, GMF ASSURANCES, PARIS
- **Monsieur LE BARS Pierre**
Ingénieur systèmes d'information, BRGM, ORLEANS
- **Madame LECERF Nadine**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET de Châlette Sur Loing,
CHALETTE-SUR-LOING
- **Monsieur LE COGUIC Christian**
Ouvrier professionnel boucher, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LECOURT Jean-Luc**
Informaticien, IT-CE, ORLEANS
- **Monsieur LE GENTIL Alain**
Chauffeur, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE,
ORLÉANS

92/98

- **Madame LEMAIRE Catherine**
Assistante, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
- **Madame LEMPEREUR Marie-José**
Cadre comptable et financier, SA d'HLM France Loire, ORLEANS
- **Monsieur LE NOGUES Michel**
Technicien Méthode, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Madame LENOIR Isabelle**
Chargée de communication, Crédit Agricole Titres, Mer
- **Madame LEPAGE Martine**
Gestionnaire, HUMANIS, OLIVET
- **Madame LIEBENGUTH Sylvie**
Secrétarie médicale, CIHL Comité Interentreprises d'Hygiène du Loiret,
SARAN
- **Monsieur LOISEAU Dominique**
Responsable grands comptes, SANDVIK MATERIALS TECHNOLOGY
FRANCE, ORLEANS CDX 2
- **Madame MARCHANDIN Nicole**
Responsable SIRH, HUTCHINSON SA, PARIS
- **Madame MARCHON Annie**
Employée de banque, LCL Banque et Assurance, ORLEANS
- **Monsieur MARINUCCI Luciano**
Cariste, KVERNELAND GROUP FRANCE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame MARTINEZ Martine**
Technicienne développement analytique, FAMAR ORLEANS, ORLEANS
- **Monsieur MARTIN Jean-Claude**
Ingénieur, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur MARTIN Jean-Louis**
TCI, REXEL CENTRE, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur MASLET Serge**
Régleur, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

- **Monsieur MATHIEU Jean**
Chef d'Equipe, ONET SERVICES, POILLY-LEZ-GIEN
- **Monsieur MELADE Philippe**
Manoeuvre, MARGUERITAT, FLEURY LES AUBRAIS CDX
- **Monsieur MERCIER Christian**
Technicien moteur, AUTODISTRIBUTION, ORLEANS
- **Monsieur MERY Denis**
Opérateur de production, MAQUET SAS, ORLEANS
- **Monsieur MOISE Gérald**
Employé de Caisse d'Epargne, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Madame MOIZARD Marianne**
Responsable d'équipe, THELEM ASSURANCES, CHECY
- **Monsieur MOLLOT Jean-Michel**
Opérateur fraiseur C.N., MECACHROME FRANCE, AUBIGNY-SUR-NERE
- **Madame MORAND Dominique**
Second de rayon, AUCHAN, OLIVET
- **Madame MORATO Elisa**
Opératrice de conditionnement, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Monsieur MORATO Félix**
Agent de fabrication, GEMEY PARIS MAYBELLINE NEW-YORK, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame MORIEUX Jocelyne**
Chargée d'Etudes Organisation, GMF Assurances, SARAN
- **Monsieur MOYON Jean-Marc**
Conducteur d'engins, ORVADE SAS, SARAN
- **Monsieur NOEL Christian**
Chargé d'Affaires, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame OLANIER Marie-Claude**
Agent de production, SOCIETE RLD, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame PAILLARD Maryse**
Assistante Technique, LOGEM Loiret, Orléans

- **Monsieur PAILLOUX Pierre**
Cariste, GESTAMP SOFEDIT S.A.S., SERMAISES
- **Madame PAJON Monette**
Réfèrent technique logement, CAF du Loiret, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur PAULAT Henri**
Ingénieur qualité fournisseurs, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur PELLE Jean-Luc**
Technicien de maintenance, MALICHAUD, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
- **Madame PELLE Martine**
Gestionnaire dossiers ASS, Caisse RSI Centre Val de Loire, OLIVET CDX
- **Monsieur PERCHET Olivier**
Responsable d'Affaires, INEO RESEAUX CENTRE, ORLEANS
- **Monsieur PERDOUX Richard**
Agent de Maîtrise, TDA Armements SAS, LA FERTE-SAINT-AUBIN
- **Monsieur PHILIPPE André**
Responsable show room décorateur, PPG DISTRIBUTION, ST.JEAN DE LA RUELLE
- **Monsieur PIAT Serge**
Technicien informatique, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur PICHON William**
Agent Maîtrise, COMAP INDUSTRIES, SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL
- **Madame PIERSON Mireille**
Employée de banque, LCL, VINCENNES
- **Madame PIGEAU Francette**
Comptable, COGEP Pithiviers, PITHIVIERS CDX
- **Madame PIGNAULT Sonia**
Acheteuse, BRGM, ORLEANS
- **Monsieur PLANCHIN Jean-Luc**
Monteur extérieur, DCM USIMECA, OLIVET
- **Madame POGER Pierrette**
Opérateur fromagerie, FROMAGERIE RENARD GILLARD, COURTENAY

- **Monsieur POISSON Alain**
Electromécanicien, INEO CENTRE Agence MGBC - Site de Montargis,
VILLEMANDEUR
- **Madame POISSON Evelyne**
Secrétaire Retraite Action Sociale, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Monsieur POISSON Henry**
Assistant gestion de partenaire, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS
- **Madame POULAIN Martine**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, ORLEANS
- **Madame QUEROU Christine**
Technicien expert secrétariat, CPAM DE PARIS, PARIS
- **Madame RAOUL Martine**
Secrétaire, CARRE MAXIME - GUILLAUME DEMAY - MARIE GREZARD
-, ORLEANS
- **Madame RAT Marie-France**
Préparatrice de commandes, PARFUMS CHRISTIAN DIOR, SAINT-JEAN-
DE-BRAYE
- **Madame RATON Chantal**
Technicien niveau 4, CPAM DU LOIRET, ORLEANS CDX 1
- **Monsieur RICCI José**
Conducteur receveur, KEOLIS Orléans Val de Loire, SAINT-JEAN-DE-
BRAYE
- **Monsieur RICHARD Patrick**
Responsable pâtisserie-boulangerie, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame RIFFET Annick**
Opératrice en logistique, REXEL FRANCE SAS, PARIS
- **Madame RIOU Monique**
Employée, GIE HUMANIS, OLIVET
- **Monsieur ROBLIN Dominique**
Electricien, EIFFAGE ENERGIE Centre Loire, ORLEANS
- **Madame ROSE Chantal**
Analyste conformité, Caisse d'Epargne Loire-Centre, TOURS

- **Madame ROUET Chantal**
Accueil réception, PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION, GIEN
- **Monsieur ROUSSEAU Didier**
Agent d'accueil, KORIAN la lildardière, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Monsieur ROY Thierry**
Assistant Achat, AXIMA REFRIGERATION FRANCE, INGRE
- **Monsieur SAMAKE Ibrahima**
Magasinier réceptionnaire, OCP REPARTITION, BLOIS
- **Monsieur SAVOY Evelyne**
Assistant Conseil Retraite, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame SOULAS Michèle**
Approvisionnementneuse, POLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE, ORLEANS
- **Monsieur SURIVONGSY Luc**
Conducteur de machines, FEDERAL MOGUL VALVETRAIN La Source,
ORLEANS
- **Madame SZYPORTA Sylvie**
Assistant Technique Comptable, CARSAT Centre Val de Loire, ORLEANS
- **Madame THIBOEUF Brigitte**
Opératrice de saisie, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
- **Monsieur THIERRY Pierre**
Géologue, BRGM, ORLEANS
- **Madame THOMAS Laurence**
Chef de groupe recouvrement, SICAP PITHIVIERS, PITHIVIERS
- **Monsieur THOMAS Michel**
Mécanicien auto, PRESTIGE AUTOMOBILE 45, ORLEANS
- **Madame TOREAU Edwige**
Opératrice de saisie, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
- **Madame TOURNEUR Agnès**
Agent de fabrication, MSL CIRCUITS, MEUNG-SUR-LOIRE
- **Madame TOURRE Jacqueline**
Technicien spécialisé, GMF Assurances, SARAN

- **Monsieur TROUTOT Jean-Pierre**
Responsable du site, Pôle Emploi, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Madame VENIER Patricia**
Employée commerciale, E. LECLERC, FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur VERDOM André**
Adjoint technique de 2ème classe, Communauté des Communes Giennoises,
GIEN CDX
- **Monsieur VERNILLET Cyrille**
Directeur Général Adjoint, ALPHATEST(GROUPE SGS), ORSAY
- **Madame VILLETTE Claudine**
Conducteur Receveur, KEOLIS MONTARGIS, VILLEMANDEUR
- **Madame VINCENT Michèle**
Cuisinière, AFP AI "Les Cédres", PITHIVIERS CDX
- **Madame VITRAT Corinne**
Gestionnaire contentieux, HUMANIS, OLIVET

Article 5 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 19 décembre 2016
Le Préfet
Signé
Nacer MEDDAH

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-09-003

A R R E T E autorisant le Conseil Départemental du Loiret
à occuper temporairement des terrains publics ou privés
situés à Dadonville en vue d'effectuer des relevés
topographiques, des diagnostics archéologiques et les
études correspondantes dans le cadre du projet de
construction d'un collège à Dadonville

A R R E T E

**autorisant le Conseil Départemental du Loiret
à occuper temporairement des terrains publics ou privés
situés sur le territoire de la commune de Dadonville en vue d'effectuer des relevés
topographiques, des diagnostics archéologiques et les études correspondantes
dans le cadre du projet de construction d'un collège à Dadonville**

**Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Pénal et notamment les articles L.322-1, L.322-2, L.433-11 et R.610-5 ;

Vu le Code de Justice Administrative ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la demande du 19 mai 2017, présentée par le Président du Conseil départemental du Loiret, en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper temporairement des terrains situés sur le territoire de la commune de Dadonville ;

Vu l'état et le plan parcellaires des terrains ;

Considérant que l'occupation des terrains désignés est nécessaire pour le projet de construction d'un collège à Dadonville ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE :

Article 1 : Le Conseil départemental du Loiret, les agents placés sous ses ordres, sont autorisés à occuper, pour une période maximale de **deux ans** à compter de la date du procès-verbal d'état des lieux, les terrains situés sur le territoire de la commune de Dadonville, figurant à l'état et au plan parcellaires annexés au présent arrêté.

Cette occupation est nécessaire pour effectuer des relevés topographiques, des diagnostics archéologiques et les études correspondantes dans le cadre du projet de construction d'un collège à Dadonville.

Article 2 : Les accès aux terrains faisant l'objet de cette autorisation se feront par la route départementale 623.

Article 3 : Chacune des personnes susvisées chargées de l'exécution de ces travaux devra être munie d'une copie du présent arrêté qu'elle sera tenue de présenter à toute réquisition.

Article 4 : Aucune occupation temporaire de terrains ne pourra être autorisée à l'intérieur des propriétés attenantes aux habitations et closes par des murs ou par des clôtures équivalentes.

Article 5 : Le présent arrêté sera périmé de plein droit, s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six mois de sa date.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Dadonville. Le Maire de la commune de Dadonville notifiera le présent arrêté aux propriétaires des terrains concernés ou si ceux-ci ne sont pas domiciliés dans la commune, aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs des propriétés, conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892 modifiée.

Article 7 : Après accomplissement des formalités susvisées et à défaut de conventions amiables, conformément aux dispositions de la loi du 29 décembre 1892 modifiée, le Président du Conseil départemental du Loiret, les personnes ou les entreprises dûment mandatées adresseront aux propriétaires des terrains, préalablement à toute occupation, notification par lettre recommandée du jour et de l'heure où ils compteront se rendre sur les lieux pour procéder à l'établissement des procès-verbaux d'état des lieux. En même temps, ils informeront par écrit le Maire de la commune de Dadonville de la notification faite aux propriétaires. Entre cette notification et la visite des lieux, un intervalle de **dix jours au moins** devra être respecté.

Article 8 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Président du Conseil départemental du Loiret, le Maire de la commune de Dadonville, le Directeur départemental des territoires du Loiret et le Commandant de groupement de gendarmerie du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et dont une copie leur sera adressée.

Fait à ORLEANS, le 09 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R421-1 du code de justice administrative) Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne – 45042 – Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 – Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-002

A R R E T E portant création du périmètre délimité des
abords de la chapelle St-Michel protégée au titre des
monuments historiques à St-Jean-de-Braye

A R R E T E

portant création du périmètre délimité des abords de la chapelle Saint-Michel protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de- Braye

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;

Vu le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de la chapelle Saint-Michel inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 7 mai 2012, à Saint-Jean-de-Braye, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-de-Braye du 29 avril 2016 donnant un avis favorable à la création du PPM autour de la chapelle Saint-Michel ;

Vu l'arrêté du maire de Saint-Jean-de-Braye du 29 août 2016 ordonnant la mise à l'enquête publique du 19 septembre 2016 au 19 octobre 2016 du projet de révision du plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour de la chapelle Saint-Michel ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 16 novembre 2016 ;

Vu la consultation du 25 novembre 2016 du propriétaire de la chapelle Saint-Michel ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de la chapelle Saint-Michel à Saint-Jean-de-Braye, inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 7 mai 2012 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-004

A R R E T E portant création du périmètre délimité des
abords de l'église St-Jean-Baptiste protégée au titre des
monuments historiques à Saint-Jean-de-Braye

A R R E T E

portant création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Jean-Baptiste protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Braye

**Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;

Vu le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de l'église Saint-Jean-Baptiste classée au titre des monuments historiques par arrêté du 18 octobre 1910, à Saint-Jean-de-Braye, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-de-Braye du 29 avril 2016 donnant un avis favorable à la création du PPM autour de l'église Saint-Jean-Baptiste ;

Vu l'arrêté du maire de Saint-Jean-de-Braye du 29 août 2016 ordonnant la mise à l'enquête publique du 19 septembre 2016 au 19 octobre 2016 du projet de révision du plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour de l'église Saint-Jean-Baptiste ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 16 novembre 2016 ;

Considérant que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de l'église Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-de-Braye, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 18 octobre 1910 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-005

A R R E T E portant création du périmètre délimité des
abords du château de la Prêche (Chécy) protégée au titre
des monuments historiques à St-Jean-de-Braye

A R R E T E

portant création du périmètre délimité des abords du château de la Prêche (Chécy) protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint- Jean-de-Braye

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;
- Vu** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;
- Vu** le projet de périmètre de protection modifié (PPM) du château de la Prêche inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 4 octobre 1974, à Saint-Jean-de-Braye, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-de-Braye du 29 avril 2016 donnant un avis favorable à la création du PPM autour du château de la Prêche ;
- Vu** l'arrêté du maire de Saint-Jean-de-Braye du 29 août 2016 ordonnant la mise à l'enquête publique du 19 septembre 2016 au 19 octobre 2016 du projet de révision du plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour du château de la Prêche ;
- Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 16 novembre 2016 ;
- Vu** la consultation du 25 novembre 2016 du propriétaire du château de la Prêche ;
- Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords du château de la Prêche à Saint-Jean-de-Braye, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 16 mai 1974 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-09-002

A R R E T E portant modification de la convention
constitutive du groupement d'intérêt public
« Loire&Orléans Eco »

A R R E T E

portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Loire&Orléans Eco »

**Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 2 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant approbation des statuts du groupement d'intérêt public dénommé « Loire&Orléans Eco », composé du conseil départemental du Loiret, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, de l'Union Départementale des Entreprises du Loiret et de l'Agence de Développement Economique du Loiret

Vu l'assemblée générale de l'Agence de Développement Economique du Loiret prononçant sa dissolution en date du 31 décembre 2016

Vu la décision du conseil d'administration du GIP Loire&Orléans Eco en date du 9 janvier 2017, de modifier sa convention constitutive et d'accueillir l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propres du Loiret et l'agence économique de la région Dev'up en son sein ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'association Dev'up en date du 27 mars 2017 approuvant les statuts et l'adhésion au GIP Loire&Orléans Eco

Vu la décision du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Montargis et rives du Loing (AME) en date du 23 mars 2017 approuvant les statuts et l'adhésion au GIP Loire&Orléans Eco

Vu la décision des organes délibérant des conseils communautaires des communautés de communes approuvant les statuts et l'adhésion au GIP Loire&Orléans Eco

-de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret en date du 13 février 2017

-de la communauté de communes des Loges en date du 27 février 2017

-de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 7 mars 2017

-de la communauté de communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne en date du 8 mars 2017

- de la communauté de communes du Val de Sully en date du 14 mars 2017
- de la communauté de communes des Terres du Val de Loire en date du 16 mars 2017
- de la communauté de communes des Portes de Sologne en date du 21 mars 2017
- de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine en date du 23 mars 2017
- de la communauté de communes Giennoises en date du 24 mars 2017
- de la communauté de communes du Pithiverais en date du 30 mars 2017
- de la communauté de communes des Quatre Vallées en date du 30 mars 2017
- de la communauté de communes Berry Loire Puisaye en date du 31 mars 2017
- de la communauté de communes de la Forêt en date du 6 avril 2017
- de la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais en date du 12 avril 2017

Vu le dossier transmis le 12 mai 2017 par le directeur du GIP Loire&Orléans Eco

Vu la transmission effectuée le 15 mai 2017 au Directeur Régional des Finances Publiques, pour avis

Vu l'avis de la Direction Régionales des Finances Publiques en date du 2 juin 2017

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

A R R E T E

Article 1er -

La modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Loire&Orléans Eco » validée par l'assemblée générale du 10 avril 2017 et jointe en annexe au présent arrêté, est approuvée.

Article 2 -

Monsieur le secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur régional des finances publiques, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la région Centre-Val de Loire et à Monsieur le Président du Conseil régional Centre Val de Loire, et publié dans le recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret

Fait à ORLEANS, le 09 juin 2017

le préfet du Loiret,
signé : Nacer MEDDAH

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article R421-1 du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

*Extraits de la convention constitutive du groupement d'intérêt public
accompagnant la publication de la décision d'approbation
(art. 4 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012)*

1° Dénomination (article 1 de la convention)

Le Groupement d'Intérêt Public est dénommé Loire&Orléans Eco

2° Siège social (article 6 de la convention)

Loire&Orléans Eco a son siège social à la Maison des Entreprises 14 boulevard
Rocheplatte 45058 ORLEANS Cedex 1.

3° Identité des membres (article 3.1 de la convention et annexe 1)

Les membres sont :

Le conseil départemental du Loiret

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

L'union des Entreprises du Loiret

L'association Dev'up

La Métropole d'Orléans

La communauté d'agglomération Montargis et rives du Loing (AME)

La communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret

La communauté de communes des Loges

La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais

La communauté de communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne

La communauté de communes du Val de Sully

La communauté de communes des Terres du Val de Loire

La communauté de communes des Portes de Sologne

La communauté de communes de la Beauce Loirétaine

La communauté de communes Giennoises

La communauté de communes du Pithiverais

La communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais

La communauté de communes des Quatre Vallées

La communauté de communes de la Forêt

la communauté de communes Berry Loire Puisaye

4° Objet du Groupement (article 2 de la convention)

Le GIP Loire&Orléans Eco a pour objet de regrouper, de fédérer et de mutualiser l'action de ses membres en faveur du développement économique, de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale du département du Loiret en proposant une offre de service et une interface unique.

5° Durée (article 7 de la convention)

Loire&Orléans Eco est constitué pour une durée indéterminée à compter de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive.

6° Capital (article 5 de la convention)

Le GIP Loire&Orléans Eco est constitué sans capital

7° Retrait (article 4.3 de la convention)

Tout membre peut se retirer du groupement à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié au président son intention six mois avant la fin de l'exercice par lettre recommandée avec accusé de réception, et que les modalités financières de ce retrait aient reçu l'accord de l'assemblée générale

8° Droits statutaires (article 3,2 de la convention et annexe 1)

Le conseil départemental du Loiret	19 %
La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret	19 %
L'association Dev'up	19 %
La Métropole d'Orléans	19 %
L'union des Entreprises du Loiret	5 %
La communauté d'agglomération Montargis et rives du Loing (AME)	3,99 %
La communauté de communes des Terres du Val de Loire	2,15 %
La communauté de communes des Loges	1,85 %
La communauté de communes du Pithiverais	1,31 %
La communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais	1,28 %
La communauté de communes Pithiverais-Gâtinais	1,16 %
La communauté de communes Giennoises	1,16 %
La communauté de communes du Val de Sully	1,10 %
La communauté de communes de la Cléry du Betz et de l'Ouanne	0,94 %
la communauté de communes Berry Loire Puisaye	0,85 %
La communauté de communes des Quatre vallées	0,77 %
La communauté de communes de la Forêt	0,72 %
La communauté de communes de la Beauce Loirétaine	0,73 %
La communauté de communes des Portes de Sologne	0,68 %
La communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret	0,31 %

9° Régime comptable (article 9.2 de la convention)

La comptabilité et la gestion du GIP Loire&Orléans Eco sont assurées selon les règles de la comptabilité privée.

10° Personnel (article 21 de la convention)

-Les membres du GIP peuvent mettre gratuitement leur personnel à disposition du GIP.

Le GIP peut recruter directement , à titre complémentaire, du personnel propre.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2016-12-19-010

ARRÊTÉ accordant la Médaille d'Honneur Régionale,
Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017.

A R R E T E

Accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017

Le Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

A R R E T E :

Article 1 : la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ASSELIN Bruno

Adjoint technique 2ème cl, Mairie de BELLEGARDE

- Monsieur AYEN Léonard

Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE D'INGRE

- Madame BABARRO Sandrine née MARINI

Aide soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- Madame BAHEUX Christelle

Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- Monsieur BAUCHET Alexandre

Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- Monsieur BELMILOUD Djamel

Agent de maîtrise, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Monsieur BERTRAND Stéphane**
Technicien sup hosp 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Monsieur BIGOT Christian**
Adjoint technique ppal 2ème cl, AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE
- **Madame BIHOUEE Françoise née PETIT**
Infirmière cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
- **Monsieur BISSONNIER Denis**
Adjoint au maire, Mairie de SANDILLON
- **Madame BOISSY Virginie née JUTEAU**
Auxiliaire de soins ppal 2ème cl, MAIRIE DE MONTARGIS
- **Madame BOLLE Karine**
Puéricultrice hors cl, MAIRIE DE MONTARGIS
- **Madame BOUBAULT Dany**
ATSEM ppal 2ème cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur BOUCLET Denis**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Madame BOULAY Marie Christine**
Infirmière cl sup, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES
- **Monsieur BOULLIER Jean-Pierre**
Adjoint au maire, Mairie de GERMIGNY DES PRES
- **Madame BOURDIAU Raymonde née PEYRICHON**
Directrice des logements foyer, COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE BRIARE
- **Monsieur BOURGEOIS Franck**
Technicien, MAIRIE D'AMILLY
- **Madame BOURGEOIS Stéphanie née JUS**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE D'AMILLY
- **Madame BRAGA Anne-Marie née DE MIRANDA**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE
- **Monsieur BRASSAERT Henri**
ASH Q. CN, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE
- **Madame BRETTE Christelle**
Adjoint d'animation 2ème cl, Mairie de SAINT-GONDON

- **Monsieur BRIKALINE Alexandre**
Dessinateur ppal, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Madame BRINON Marie-Christine née TAVARES**
Infirmière D.E. cat A gr 2, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Madame BRUNEAU Fabienne née DUPUIS**
Directrice de l'aménagement du territoire, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE
LOIRE

- **Monsieur BUCAMP Daniel**
Adjoint au maire, Mairie de VILLORCEAU

- **Monsieur BURGEVIN Patrice**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Monsieur BUSSON Antoine**
Agent technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN

- **Madame CARCHON-VEYRIER Laure**
Assistant socio-éducatif, MAIRIE DU MALESHERBOIS

- **Madame CAVELIER Valérie née MORERA GARCIA**
Assistante maternelle, MAIRIE DE SARAN

- **Madame CAVOIZY Marjolaine née POIRIER**
Rédacteur, MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

- **Monsieur CHARLES Jacky**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur CHARLOIS Ludovic**
Infirmier psy cl sup, EPS BARTHELEMY DURAND

- **Monsieur CHASLINE Stéphan**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'INGRE

- **Madame CHAUVEAU Lydie**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur CHENILLE Olivier**
Assistant de gestion, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur CHEVALLIER Christophe**
Technicien ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur CHIDOUX Dominique**
Aide soignant cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Monsieur CIROTTEAU Olivier**
Attaché ppal, MAIRIE DE SARAN

- **Monsieur COMMEREUC Matthieu**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame COMONT Sylviane née MELLOT**
ASH Qualifié C.N., CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Monsieur CORBERY Pascal**
Infirmier blocs opératoires DE 3ème grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL
D'ORLEANS

- **Monsieur CORTE Bruno**
Employé d'immeubles, OPH DE SEINE ET MARNE

- **Madame COTELLE Edith**
ATSEM ppal 2ème cl, Mairie de SANDILLON

- **Monsieur COTET Catherine née DEBAIS**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHECY

- **Madame COUTELLIER Patricia née RUET**
Chargée d'accueil et d'Etat Civil, Mairie de CHAINGY

- **Madame COUTREY Cécile**
Infirmière D.E. cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur CROZES Michel**
Ancien maire, Mairie de GERMIGNY DES PRES

- **Madame DANCHOT Florence née DEVOUCOUX**
Adjoint technique, Mairie de Chuelles

- **Madame DANIEL Isabelle**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur DARTHY Gérald**
Conducteur ambulancier hors cat, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame DAVOIGNIOT Nadia née BORNOS**
Puéricultrice cl sup, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur DECOLAS William**
Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

- **Madame DEFFIE Geneviève née GAUTIER**
A.S. Aide médico-psycho cl sup, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame DEGAT Isabelle née CHOVA**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur DEJOUY Jean-Marie**
Agent de propreté, MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE

- **Madame DELALANDE Christelle née VALETTE**
ATSEM ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame DE ROS Séverine**
Animateur, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame DEROUINEAU Florence née MAILLARD**
Rédacteur ppal 1ère cl, Mairie de BRIARE

- **Monsieur DESCHAMPS Jean-Pierre**
Agent polyvalent espaces verts et entretien bâtiments, Mairie de VILLORCEAU

- **Monsieur DESHAYES Richard**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Monsieur DESLOT Frédéric**
Adjoint administratif 2ème cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Madame DESMOULINS Virginie**
Infirmière DE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame DE VOS Antoinette**
Adjoint administratif 1ère cl, MAIRIE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

- **Madame DI VINCENZO Anna née SORIANIELLO**
Agent de restauration, Mairie de SANDILLON

- **Monsieur DOMERGUE Michel**
Technicien territorial, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur DOUINEAU Gilles**
Cuisinier, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame DROULEZ Jocelyne née DESPLEBIN**
Adjoint administratif hosp 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Madame DUCHENE Béatrice**
Adjoint administratif 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame DUHANT Christine née GARDOSI**
Lingère, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame DULAS Dominique née MERILLON**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, Mairie de BRIARE

- **Madame DUMANS Véronique née VAREILLE**
Aide-soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur DUMONT Christophe**
Infirmier ISGS, EPS BARTHELEMY DURAND

- **Madame DUPONT Pascale**
Conservateur du patrimoine, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame DURAND Cécile née ANGOSTO**
Adjoint administratif, Mairie de SAINT AY

- **Madame DURAND Valérie née LAPOUBLE**
Aide-soignante cl sup, EHPAD Villecante

- **Madame DUSSUD Laétitia**
Adjoint d'animation ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame DUTHOIT Valérie née LARCHIER**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Madame EGRET Martine née BERNON**
ATSEM, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur EL HITI El Mustapha**
Agent des sces hosp qualifié cl normale, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur FAUDE Sylvain**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame FERREIRA Hilda**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Monsieur FLAMENT Régis**
Brigadier chef ppal, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame FLORENT Michèle**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame FLORIDE Marie née ETALE**
Référente restauration, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame FORTIN Michèle**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE D'INGRE

- **Madame FOUCHER Carole née GAUTHIER**
Adjoint administratif 1ère classe, Mairie de VIMORY

- **Madame FOURNIER Véronique née VISAGE**
Agent spécialisé ppal 2ème cl des écoles maternelles, MAIRIE DE SARAN

- **Madame FRANCK Christine**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame FRANCOIS Nathalie née CATHELIN**
Infirmière D.E. cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame FRANCOIS Sophie née POINCET**
Ouvrier professionnel qualifié, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame FRELON Caroline**
Professeur, AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

- **Madame FRICHETEAU Agnès**
Animateur ppal 1ère cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Monsieur FRILOUX Frédéric**
Aide-soignant cl normale, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame FROT Marie-Noëlle née CHAISNE**
Aide soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame GAUDIN Monique née VIRON**
Adjoint administratif hosp 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Monsieur GESSAT Gilbert**
Adjoint au maire, Mairie de GERMIGNY DES PRES

- **Madame GOJON Aurélie née GOUEFFON**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur GORJUX Franck**
Agent polyvalent des services techniques, MAIRIE DE VILLEMANDEUR

- **Madame GOUMY Murielle**
Adjoint administratif 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame GRELLIER Christelle**
Adjoint d'animation ppal 1ère cl, MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

- **Madame GRENET Marielle**
Agent d'Etat Civil, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre**
Professeur d'enseignement artistique cl normale, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur GUILLAUMENT Sylvain**
Responsable du service technique, Mairie de VILLORCEAU

- **Monsieur GUILLAUME Stéphane**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur HAFFNER Xavier**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE NOGENT-SUR-VERNISSON

- **Madame HAMON Nathalie**
Infirmière bloc opératoire de cl sup D.E., CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame HANNON Nadine née BROUARD**
Agent d'entretien bâtiments communaux/agent restauration, Mairie de VILLORCEAU

- **Madame HEMERY Maria-José née ESPERTO LEITAO**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame HEMON Isabelle née BREUIL**
Attaché territorial, CCAS d'AMBOISE

- **Madame HIRON Anne-Sophie née TARTAIK**
Assistante socio-éducative ppale, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur HOUDOU Thierry**
Adjoint administratif 2ème cl, MAIRIE DU MALESHERBOIS

- **Madame IGLESIAS Montserrat**
IDE cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame JAGOT Sophie née COROT**
Adjoint administratif 1ère cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Monsieur JARRY Cyril**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SARAN

- **Madame JEANNE Véronique née SABOURIN**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES

- **Madame JULLY Valérie**
Agent d'accueil, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame KARA Aysel née TURPCU**
Infirmière cadre de santé paramédical, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur KARABIN Bernard**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'AMILLY

- **Madame LACHASSE Laëtitia**
Aide-soignante, HOPITAL PAUL CABANIS

- **Madame LAFAYE Brigitte**
Attaché ppal, AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

- **Madame LANDRE Natalie**
Rédacteur, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame LAURENCE Magali née VALLEE**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur LAURENT Christian**
Conseiller municipal, Mairie de SANDILLON

- **Madame LAURET Catherine**
Cadre territorial, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame LEBEUF Stéphanie**
Infirmière ISGS, EPS BARTHELEMY DURAND

- **Madame LEBOURGEOIS Candide née ACQUART**
Puéricultrice cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame LECOMTE Dominique née MARIAUX**
agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Monsieur LEFEBVRE Etienne**
Brigadier chef ppal, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur LEFEBVRE Pierre**
Ancien adjoint technique 1ère classe, Mairie de VILLORCEAU

- **Monsieur LEFEVRE Jérôme**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Monsieur LEONET Sébastien**
Maître-ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Madame LETOILE Bahia née SEMIR**
Attaché, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame LEVECQUE Frédérique**
IDE cat A, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Monsieur LEVOUX Hugues**
Adjoint au maire, Mairie de SANDILLON

- **Madame LORNE Danièle née CHERVIN**
Auxiliaire de puériculture ppale 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame LUYINDULA Charlotte née MWEKA**
Adjoint administratif 2ème cl, COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

- **Monsieur MAITRE Yves**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame MALARMEY Véronique née LAMAT**
Attaché, S.D.I.S LOIRET

- **Madame MARCHAND Véronique**
Responsable relais assistantes maternelles, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame MARION Valérie née CHARMOIS**
Agent des services hosp qualifié, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur MAURY Didier**
Ouvrier prof qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame MAZE Christel**
Technicien ppal 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur MECHIN Stéphane**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame MENEAU Christelle**
Adjoint technique 2ème cl, Mairie de BELLEGARDE

- **Madame MERABET Fatima**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

- **Monsieur MERLIN Franck**
Electricien, MAIRIE DE VILLEMANDEUR

- **Madame MIALANNE Delphine née MATHIEU**
Technicien paramédical cl sup, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur MILIC Philippe**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame MINETTE Sandrine**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE BRUNOY

- **Madame MIRAVALLS Martine**
Educateur des APS ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame MONDAMERT Isabelle**
Adjoint d'animation ppal 2ème cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame MONGAULT Elisabeth née CAILLER**
Secrétaire de mairie, Mairie de VILLORCEAU

- **Madame MORAND Caroline née NEF**
ATSEM ppal 2ème cl, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame MOREAU Dominique née GLON**
Rédacteur, MAIRIE DE SAINT-LAURENT-NOUAN

- **Monsieur MORIN Bruno**
Directeur formation professionnelle, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame MUSCAT Kathleen née ALEXANDRE**
IDE cat A gr 2, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame MUZARD Annaïg**
Rédacteur, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur NATIVEL Marc**
Responsable de maintenance, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame NIGON Patricia née DUBOIS**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Madame NOGUET Odile**
Assistant de conservation ppal 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur OCTAVE Thierry**
Technicien sup hospitalier ppal, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur PANTOJA Rodolphe**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHECY

- **Madame PASQUET Mary-Line née HALGRAIN**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame PAUGAM Estelle née BROSSIER**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur PELLETIER Ludovic**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SARAN

- **Monsieur PENOT Franck**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE DE SAINT DENIS DE L'HOTEL

- **Madame PERDAEMS Sylvette**
IDE Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Madame PERNETTE Catherine**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame PERRAULT Sylvie née SERVANT**
Rédacteur, Mairie de CHEVILLY

- **Madame PERRIER Janine née RUIZ**
Aide soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Monsieur PETERS Jérôme**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Monsieur PICARD Jean-Luc**
Adjoint technique ppal 1ère cl, Mairie de NIBELLE

- **Madame PIERIS Sarah**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

- **Madame PIERRE-JUSTIN Elsa**
Adjoint d'animation ppal 1ère cl, MAIRIE DE GIEN

- **Madame PISLOT Jacqueline née WAGNER**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE D'AMILLY

- **Monsieur POBELLE Régis**
Infirmier cadre de santé paramédical, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame PONS Brigitte**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE D'INGRE

- **Madame POUPA Carole née DELAVEAU**
Agent des services hosp qualifié, HOPITAL PAUL CABANIS
- **Madame PUIS Patricia**
Adjoint d'animation 1ère cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Madame PULIDO Juana**
Aide soignante, EHPAD LE CHAMPGARNIER
- **Madame QUILLAY Brigitte née JARRET**
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS
- **Madame QUINOT Bégonna née COBIAN**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
- **Monsieur RAMBARO Christophe**
Agent d'entretien qualifié, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Monsieur REVAULT Olivier**
Adjoint technique 2ème cl, mairie de Dordives
- **Madame RICHARD-EDMOND Marie-Louise née SEIGNEUR**
Agent technique 2ème cl, VAL D YERRES VAL DE SEINE
- **Monsieur RIFFLET Dominique**
Responsable informatique, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES
- **Madame RIMBAULT Véronique née FURLAN**
ASH Qualifié C.N., CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE
- **Madame RIVIERE Laurence**
Assistant socio-éducatif ppal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
- **Madame ROBERT Nadia née QUETTIER**
ATSEM ppal 2ème cl, MAIRIE DE TRAINOU
- **Madame ROQUESSOLANE Sabine née AMILHAU**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame ROUSSEAU Nathalie née SOULAS**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS
- **Madame RUDAS Malgorzata née WACHNIK**
Infirmière D.E. cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame SANCHEZ Véronique née VAIDIE**
Agent des services hosp qualifié cl sup, EHPAD Villecante

- **Madame SANTINI Sylvie née TAVERNE**
Rédacteur ppal 1ère cl, DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

- **Madame SAVERIAS Joséphine**
Adjoint administratif 2ème cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Monsieur SIGLER Eric**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DU MALESHERBOIS

- **Madame SIMON Laurence**
Adjoint administratif 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame SIMON Marie née TROTIN**
Conseillère en éco familiale et soc cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur SOBRADO Eric**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DU BLANC-MESNIL

- **Madame SORNICLE Anne née GASTON**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame SORTAIS Marie Martine née MEYER**
Adjoint technique ppal 1ère cl ets ens, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Monsieur SOUIDI Halim**
Animateur territorial, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Madame SUBILOTTE Marie-Claude née MEYER**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

- **Madame TEIXEIRA Christina**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame THEAU Maria née VIZUETE**
Agent des services hosp qualifié, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Madame THOMAS Edwige née SIGURE**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame THUAL Nicole**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur TIGE Pascal**
Adjoint technique 2ème cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Monsieur TILLAY Gérard**
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN

- **Monsieur TRABI Benyoucef**
Adjoint technique 2ème cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Monsieur TRAVERT Réal**
Adjoint technique 1ère cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame TRAXER Josiane née PERRONNET**
Adjoint technique 2ème cl, MAIRIE D'ARTENAY

- **Madame TRICARD Alexandra**
Agent des services hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Madame TRICHEUX Sandrine**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Monsieur VAILLANT André**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame VALETTE Françoise née CARREAU**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur VIVIER Bruno**
Maire, Mairie de CHARSONVILLE

- **Madame VOISIN Armelle née SANTAMARIA-FRENETTE**
ATSEM ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame VOLLETTE Malika**
Animateur ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame VRAI Sophie née CHEVALLIER**
Assistant médico-administratif CN, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame WEIGEL Martine**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame WELH Chantal née TEXIER**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

Article 2 : la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame AIME Martine née ROMILLON**

Agent social 1ère cl, MAIRIE DE SEMOY

- **Madame AMARAL Mercédès née ROELAS**

Rédacteur ppal 2ème cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur AME Joël**

Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Madame ARLICOT Jocelyne**

Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame ASSELIN Odile née BONNEAU**

Ancienne conseillère municipale, Mairie de GERMIGNY DES PRES

- **Madame ASSO Christine**

Professeur d'ens artistique hors cl, MAIRIE DE TOURS

- **Madame AUTIXIER Véronique**

Aide-soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame BASTARD Nathalie**

Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame BEAUMARIE Isabelle**

Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame BEAUVAIS Josiane**

Attaché ppal, MAIRIE D'AMILLY

- **Madame BELLETOISE Sylvie née CHOPIN**

Secrétaire police municipale, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame BELPAUME Isabelle née LARQUETOUX**

Infirmière en soins généraux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame BENMALEK Marie-France née GUILLIER**

Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur BEN ZAKOUN Daniel**

Professeur d'enseignement artistique hors cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame BERDUCAT Véronique née MORAND**

Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame BERNELAS Catherine née RENAUD**
Rédacteur ppal 1ère cl, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame BILLAY Marie-Lise née MORIN**
Aide soignante cl exc, HOPITAL DE SULLY-SUR-LOIRE

- **Madame BLY-ANDRIVET Lisbeth**
Assistant enseignement artistique ppal 1ère cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame BOSSARD Joëlle**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame BOURGUIGNON Sophie née LAURENT**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame CADIC Claudie née JARRY**
Aide-soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur CANGE Didier**
Technicien ppal 1ère cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Madame CARREAU Martine**
Chargée de mission, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame CELESTIN Isabelle**
Aide-soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur CHANDELLIER Christian**
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Monsieur CHAVANNE Pascal**
Attaché d'administration hospitalier, HOPITAL DE SULLY-SUR-LOIRE

- **Monsieur CHESNOY Patrick**
Garde champêtre chef ppal, Mairie de BELLEGARDE

- **Madame COEUR Isabelle**
Rédacteur, SI Regroupement Scolaire de Bellegarde

- **Madame CONSTANS Catherine née MORINEAU**
Aide soignante, EHPAD LE CHAMPGARNIER

- **Madame COURRIOU Sylvie née JARRY**
Adjoint des cadres hosp cl exc, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur DANET Pascal**
Agent de maîtrise, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame DAUMONT Isabelle née LEMAIRE**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS

- **Monsieur DECHAMBE Gilles**
Adjoint technique ppal 1ère cl, Mairie de Paris - Dir. des espaces verts et environnt

- **Madame DELALOY Christine**
Aide-soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur DELAMOUR Alain**
Adjoint technique 1ère cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame DELAS Nadine née CORDIER**
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur DEMONTIGNY François**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN

- **Madame DESPREZ Chantal**
Assistante médico-administrative cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur DEVIJVER Philippe**
Garde champêtre chef ppal, MAIRIE DE SAINT GERMAIN DES PRES

- **Madame DIDIER Lydie**
Sage-femme 1er grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame DOUARE Florence**
Sage femme des hôpitaux 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame DROUET Véronique**
Secrétaire de mairie, Mairie de LA SELLE-SUR-LE-BIED

- **Madame DUNOU Guylaine**
Adjoint du patrimoine 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame DURU Béatrice**
Attaché, S.D.I.S LOIRET

- **Monsieur EDRU Pascal**
Ingénieur, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame ETOURNEAU Marie Christine née CHAUVIERE**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame EUPHEMIE Dominique née JEAN**
ATSEM 1ère cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Madame FOUFOUNIS Marie-Hélène**
Professeur de musique, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN

- **Madame FRANCES PEDREIRO Olivia**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE D'AMILLY

- **Monsieur GASTELLIER Daniel**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame GAUDET Monique**
Agent d'entretien, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur GILLES Philippe**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'AMILLY

- **Monsieur GUY Patrick**
Agent de maîtrise ppal, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Monsieur HARISTOY Jean-Jacques**
Adjoint du patrimoine ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame HENRY Marie-Claude**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur HIERLE Didier**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE

- **Madame HILAIRE Françoise**
Attaché territorial, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame IGLESIAS Joséphine**
Adjoint administratif 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame JALOUZET Yvette née GOLLIAU**
Secrétaire de mairie, Mairie de VIMORY

- **Madame JAMIN Dany née FEIGNON**
Infirmière cadre supérieur de santé paramédical, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame JANNEQUIN Corinne née ALONSO**
Infirmière cl normale, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Monsieur JOSEPH Elie**
Attaché territorial, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur JOSEPH Philippe**
Professeur, AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

- **Madame KRYLYSCHIN Florence née LHERBIER**
ATSEM ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame LABRETTE Martine**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame LACOMBE Agnès née HUSSONNOIS**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Madame LAURENCEAU Carole née CHARLOT**
Assistant de conservation ppal 1ère classe, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur LEBLOND Pascal**
ATTEEP1 encadrant restauration, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame LECAS Carole**
Aide-soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame LEFEBVRE Sabine**
Adjoint administratif hosp 1ère cl, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur LEFEVRE Daniel**
Jardinier, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame LEGOUT Martine née GILLOT**
Adjoint technique 1ère cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Monsieur LEMAITRE André**

Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Monsieur LEPAGE Denis**

Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame LE POUL Geneviève née SAVAUX**
Adjointe chef service accueil/achats à la DMG, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame LEROUX Nathalie**
Sage femme des hôpitaux 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame LETELLIER-GORGET Catherine née GORGET**
Assistant de conservation ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame LEVASSEUR Florence**
Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Monsieur LEVY Pascal**
Menuisier, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur LIDEC Régis**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame LIGER Rachel**
Infirmière D.E. C.S., CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame LYANT Brigitte**
Rédacteur, MAIRIE D'AMILLY

- **Monsieur MAHU Christian**
Educateur APS ppal 1ère cl, MAIRIE DE BEAUGENCY

- **Monsieur MARCOTTE Laurent**
Agent de maîtrise ppal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

- **Monsieur MARTINEZ Patrick**
Educateur APS ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

- **Madame MATHURIN Nathalie née DELAPORTE**
Infirmière diplômée d'Etat cl sup, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame MERIAU Patricia née GROSSIN**
Rédacteur ppal 1ère cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Madame MIGNET Claude**
Assistant de conservation ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur MIOT Jean-Michel**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE CHECY

- **Madame MONNOURY Annie**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN

- **Monsieur MOREAU Jean-Pierre**
Educateur APS ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame NAGOT Cherryl née THONON**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

- **Madame NOBILET Sylvie née BRUNI**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame ORTIZ Nathalie née PLOUSEAU**
Aide-soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame PANIZZO Marina**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame PATURANGE Fabienne née ALZIEU**
Educateur APS ppal 1ère cl, MAIRIE D'AMILLY

- **Madame PAUPORTE Françoise née BROCHETON**
Aide soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame PAY Nathalie née KLIMACEK**
Attaché ppal, Communauté d'agglomération Saint-Dizier Der et Blaise

- **Madame PEGUILHAN Bernadette née PROTAIS**
Psychologue cl normale, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame PERIN Fabiola née ROUSSEL**
Rédacteur, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame PETIT Corinne née MANARANCHE**
Assistante maternelle, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur PIDOT Thierry**
Chef de police municipale (prov), MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame PIDOT Véronique née LE CHIVIS**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame PIGAT Valérie née BOUGUEREAU**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN

- **Madame PILLON Véronique**
Infirmière D.E. cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame POMMIER-COUTY Marie-Pierre**
Attaché ppal, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame PRECOURT Martine née MICHON**
Infirmière cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Monsieur PRIMARD Jean-Yves**
Agent de maîtrise ppal, Mairie de BRIARE

- **Monsieur QUETARD Gérard**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN

- **Madame RAFFESTIN Martine née MARTIN**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

- **Madame RAULT Marie-Chantal née LAURENT**
Adjoint administratif ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame RAVEL Isabelle née BOIZARD**
Infirmière D.E. cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame ROBERT Isabelle née BELLOTEAU**
Assistante médico-administrative cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame ROBIN Patricia**
Chargée de mission "prévention risques", MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame ROBLIN Régine**
Aide soignante cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame ROUILLY Florence née FUSELLIER**
Rédacteur ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur SABOURAULT Joël**
Infirmier diplômé d'Etat cl sup, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur SERRAU Daniel**
MOP, Centre Hospitalier Universitaire de Bicêtre

- **Madame SOUHAIT Jacqueline**
Infirmière anesthésiste cl sup, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Madame THIVOLLARD Evelyne née CHAUBARD**
Adjoint administratif 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur TOUILLIER Jonathan**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Monsieur TRILLAUD Marc**
Technicien sup 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame VENON Françoise**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame VIARD Mercedes née RODRIGUEZ**
Rédacteur ppal 1ère cl, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame VINAUGER Sylvie née VAUTRELLE**
Technicien ppal 2ème cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

Article 3 : la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame AGNEESENS Marie-France née BESNARD**
Auxiliaire de puériculture cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur AMBOISE Hervé**
Infirmier diplômé d'Etat cl sup, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur AMIENS Lucien**
Aide-soignant cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur AUBRY Philippe**
Adjoint technique 2ème cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Monsieur AUVRAY Thierry**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'ARTENAY

- **Madame BARRAULT Béatrice née VIGOUREUX**
Agent de maîtrise ppal, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame BARREAU Murielle**
Administratrice territoriale, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Monsieur BARRIER Luc**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame BECK Marie-Jeanne née DUPORT**
Aide soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame BERGER Corinne née GOUGEON**
Aide-soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame BESNARD Nathalie**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Madame BLAISE Anne née STAFA**
Préparatrice en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
- **Madame BLOT Valérie née SCHEMANN**
Auxiliaire de puériculture cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Madame BOREL Sylvie**
Directrice générale adjointe des services, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS
- **Madame BOUCHERON Dominique**
Responsable services finances, AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING
- **Madame BOUHOIR Yveline née BRIERE**
Aide soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE
- **Madame BOURDILLAT Catherine née TOUSSAINT**
Infirmière diplômée d'Etat cl sup, CHD GEORGES DAUMEZON
- **Madame BOUTARD Laurence**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
- **Madame BRIGAUD Catherine**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN
- **Madame BRILLARD Françoise née BRULERE**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS
- **Madame BURGEVIN-GUELPA Françoise née BURGEVIN**
Assistant d'enseignement artist ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS
- **MadameCHANTELOUP Martine née MATHIOT**
Infirmière D.E. cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Monsieur CHAPUT Marie-Agnès née KUNTZEL**
Attaché territorial, MAIRIE D'ORLEANS
- **Monsieur CHARRIER Yves**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE DE MONTARGIS
- **Madame CHEVREAU Martine née MOROTTI**
Educateur ppal de jeunes enfants, MAIRIE D'ORLEANS
- **Monsieur CHOL Pascal**
Technicien territorial, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame CIRRODE Isabelle**
Rédacteur ppal, Mairie de SANDILLON

- **Madame COLINDRE Véronique née GUEULET**
Aide-soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame CURRON Sylvie**
Aide-soignante cl exc, EPS BARTHELEMY DURAND

- **Monsieur DAMBRE Alain**
Agent de maîtrise ppal, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- **Madame DECLERCQ Bénédicte née CHARIOT**
Auxiliaire de puériculture cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur DEFRANCE Thierry**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE DE SARAN

- **Madame DUNEAU Corinne**
Adjoint technique 1ère cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Monsieur ETRONNIER Régis**
Directeur hors cl, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame EVEZARD Nadine née QUENTIN**
Professeur d'ens artistique hors cl, MAIRIE DE SARAN

- **Monsieur FAGUERET Alain**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'ETAMPES

- **Madame FONTAINE Fernande**
Aide-soignante cl exc, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame FOREST Christine née VILETTE**
Assistante maternelle, MAIRIE D'AMILLY

- **Madame FRANCIETTE Laurence née WALTER**
Aide-soignant cl exc, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION GENERALE

- **Madame FUME Colette**
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame GALIK Marie-Odile née AGUILAR**
IADE cl sup, CENTRE HOSPITALIER SUD ESSONNE DOURDAN-ETAMPES

- **Madame GALLON Martine**
Infirmière psy cl sup, EPS BARTHELEMY DURAND

- **Monsieur GAUCHER Fabrice**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BEAUGENCY
- **Madame GAULT Christine née MARTIN**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN
- **Madame GAUTHIER Maryse née RENO**
ATSEM ppal 1ère cl, SIRIS Huisseau sur Mauves
- **Monsieur GAUTHIER Pascal**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS
- **Madame GAUTIER Catherine née BLUMENFELD**
Rédacteur ppal 1ère cl, Mairie de PUISEAUX
- **Madame GELLY Nadine née THEVENIN**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
- **Madame GOURON-DELPY Lydie née GOURON**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Monsieur GUICHARD Daniel**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'AMILLY
- **Madame GUILLEMAIN Francine née LIENARD**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE DE LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
- **Monsieur GUISET Eric**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'EPIEDS-EN-BEAUCE
- **Madame HANNECART Pascale**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Monsieur HECTOR Philippe**
Rédacteur ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS
- **Madame HENRY Claudine**
Aide-soignante cl exc, RESIDENCE ESTHER LEROUGE
- **Madame HOWA Brigitte**
Assistante médico-administrative cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS
- **Madame HUE Christine née BILLAULT**
Cadre de santé, CCAS DE MONTARGIS
- **Monsieur HURAUULT Jean-Charles**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame JANICAUD Michèle née THEVENIN**
Educatrice ppal de jeunes enfants, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame JEUVREY Christine née BERTRAND**
Rédacteur, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame JOBARD Marie-Noëlle**
Aide-soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER

- **Madame JOUHANNET Maryse née LECOEUR**
Adjoint administratif ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame JULLIEN Pascale née CALENGE**
Attachée d'administration ppale, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur JURANVILLE-JULIEN André**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame LACHIVER-WONS Anne Françoise née LACHIVER**
Professeur d'enseignement artistique hors cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Monsieur LALOT Eric**
Rédacteur ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame LAMOUREUX Marie-Pascale**
Infirmière en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame LE DROGO Claudine**
Infirmière cadre de santé, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Monsieur LEGROUX Pierrick**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE SARAN

- **Madame LEMAIRE Christine née STAZENSKI**
Infirmière diplômée d'Etat, HOPITAL PAUL CABANIS

- **Madame LESPAGNOL Sylvie née PETIT**
Infirmière ISGS 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Monsieur LE STUNFF Denis**
Technicien ppal 2ème cl, MAIRIE DE SARAN

- **Monsieur LOISON Jacky**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Madame LORGEOU Isabelle née MINIER**
Aide-soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame LOTTE Catherine née BUGLIARELLY**
Animateur ppal 1ère cl, MAIRIE DE MONTARGIS

- **Madame MALKI Naïma**
Aide soignante cl exc, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame MANDIGOUT Sophie née LE PORT**
Rédacteur ppal 1ère cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Madame MARCHAND Françoise née ELOI**
Aide-soignante cl exc, EHPAD Villecante

- **Madame MARIA Nadine née CROISE**
Infirmière DE cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur MASSICARD Joël**
Conseiller des APS, COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

- **Monsieur MERY Philippe**
Technicien ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame MIGOUT Claudine née DELARUE**
Professeur d'ens artistique cl normale, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur MINIERE Gérard**
Adjoint technique 2ème cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELE

- **Monsieur MONOT Pascal**
Attaché d'administration hospitalière, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame PANNETIER Marlène**
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Monsieur PAYAN Gaston**
Adjoint technique ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame PELLE Nadine**
Manipulatrice électroradio cl sup, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur PELOILLE Jean-Pierre**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE D'AMILLY

- **Monsieur PERY Olivier**
Adjoint administratif 1ère cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- **Monsieur PICARD Christian**
Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE DE PANNES

- **Monsieur PICAULT Eric**
Maître ouvrier ppal, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- **Monsieur PITET Patrice**
Technicien ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame PIZZINAT Laurence née MARQUET**
Assistante administrative police municipale, MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame POULAIN Marie-Hélène née BOUQUET**
Attaché ppal, MAIRIE DE FLEURY-LES-AUBRAIS

- **Madame PRESLES Annick**
Adjoint administratif hosp ppal 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER DE
L'AGGLOMERATION MONTARGOISE

- **Madame RAMA Nicole née MATZ**
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl, MAIRIE D'ORLEANS

- **Madame RENAUD Brigitte née CAILLOUET**
Infirmière cadre de santé paramédical, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame RENOUE Marie-Annick née RABOUIN**
Attachée administration ppale, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame RILLY Monique**
Directrice générale des services, MAIRIE DE SEMOY

- **Madame RIVIERE Claudine**
Aide-soignante cl exc, CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

- **Madame ROBERT Agnès née POTHIER**
Infirmière diplômée d'Etat cl sup, CHD GEORGES DAUMEZON

- **Madame ROUSSET Yolande née RICHARD**
Aide de cuisine, CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE

- **Madame SAUREAU Murielle**
Adjoint administratif 1ère cl, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Madame SAVARY Erica née PILLIARD**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ORLEANS

- **Monsieur SERRANO Philippe**
Aide soignant cl exc, CENTRE HOSPITALIER DE L'AGGLOMERATION
MONTARGOISE

- Monsieur THAUVIN Pascal

Adjoint technique ppal 1ère cl, MAIRIE D'ORLEANS

- Monsieur TORRECILLAS Frédéric

Attaché ppal, MAIRIE DE SARAN

- Madame VIDAL Joëlle

Adjoint administratif ppal 1ère cl, Mairie de ST JEAN DE LA RUELLE

- Madame VIGUET Pascale

Adjoint d'animation ppal 2ème cl, MAIRIE DE CHALETTE-SUR-LOING

- Madame VIOLAS Patricia née HUME

Attaché ppal, MAIRIE DE MONTARGIS

Article 4 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 22 décembre 2016

Le Préfet

Signé

Nacer MEDDAH

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2016-12-19-009

ARRÊTÉ accordant la médaille d'honneur agricole à
l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017.

A R R E T É

Accordant la **médaille d'honneur agricole**
à l'occasion de la **promotion du 1er janvier 2017**

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ALBARET Franck

Conseiller engagements, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU
CENTRE, ORLEANS CDX 9

- Monsieur BENOITON Jean-François

Conducteur de machines de conditionnement, TEREOS FRANCE
-ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY

- Monsieur BOYER Stéphane

Conseiller, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9

- **Monsieur BRAULT Frédéric**
Responsable institutionnel, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET
- **Madame CORREIA Sylvie**
Conseiller de clientèle, CREDIT AGRICOLE - Blois, BLOIS CDX
- **Madame DA SILVA Caroline**
Directeur agence, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Monsieur DESFOSSÉS Gilles**
Agent de maintenance conditionnement, TEREOS FRANCE
-ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY
- **Monsieur DREUX Christophe**
Employé, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9
- **Madame DUROS Céline**
Responsable comptable, Cristal Union, CORBEILLES
- **Madame JOSEPH Aurélie**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Madame JURE Valérie**
Employée de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU
CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Madame LE PON Caroline**
Employée de banque - assistante clientèle, CAISSE DE CREDIT MUTUEL
AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Madame LOUP Marie-Lise**
Assistante sinistres, SIRCA, PARIS
- **Monsieur MEGNIEN Didier**
Conseiller AGRI-PRO, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Madame MERLIN Delphine**
Cadre bancaire, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame MICHAU Stéphanie**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame MONTASTIER Dorothée**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9

- **Monsieur PAVIE Franck**
Agent entretien usine confirmé, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT
D'ARTENAY, ARTENAY

- **Monsieur PINTO Carlos**
Employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Monsieur PLATERIER Philippe**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE
BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur POINTEREAU Patrick**
Conducteur de machines de conditionnement, TEREOS FRANCE
-ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY

- **Monsieur PONGE Jean-Yves**
Directeur d'Etablissement, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET

- **Monsieur SIMON Christophe**
Directeur des RH, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU
CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Monsieur THERY Olivier**
Directeur d'unité d'exploitation, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE
DU CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Madame VACQUET Marie**
Directrice d'agence, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU
CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Madame VASQUEZ Solena**
Conseiller de clientèle, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur BELLI Bruno**
Agent d'entretien usine confirmé, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY
- **Monsieur BENOITON Jean-François**
Conducteur de machines de conditionnement, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY
- **Monsieur BERTHAULT Jean-François**
Employé de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur BESNARD Olivier**
Responsable crédits et suivi des risques, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Madame BEZANCON Nathalie**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Monsieur BLANVILLAIN Philippe**
Agent d'entretien usine confirmé, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY
- **Monsieur BOCQ David**
Mécanicien sur machines-outils, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY
- **Monsieur BOULAY Laurent**
Employé, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Madame BOURILLON Fanny**
Comptable, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET
- **Monsieur BOURJADE Christophe**
Chef de projet informatique, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, ANNECY
- **Monsieur CARRIGNON Jean-Philippe**
Adjoint responsable voirie environnement, Cristal Union, CORBEILLES
- **Madame CHAMBRIN Corinne**
Cadre responsable d'unité, Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire, CHARTRES

- **Madame DECAUX Laurence**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9

- **Monsieur FEYDRI Eric**
Conducteur de machines de conditionnement, TEREOS FRANCE
-ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY

- **Madame FOURNIER-JAMROG Hélène**
Employée bancaire, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame GODET Marie-Andrée**
Manager production assurances collectives, GROUPAMA PARIS VAL DE
LOIRE, OLIVET

- **Madame GOUSSERY Sylvie**
Chargée d'études et développement, CAISSE DE CREDIT MUTUEL
AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Madame GUISET Béatrice**
Technicienne qualité et maîtrise du portefeuille, GROUPAMA PARIS VAL
DE LOIRE, OLIVET

- **Madame HERVAULT Dominique**
Assureur professionnel, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre
Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur LABOURE Régis**
Employé, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9

- **Monsieur LALLEMANT Philippe**
Expert applicatif réseau maintenance, Caisse régionale de crédit agricole
mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Madame LE FRESNE Martine**
Agent de nettoyage, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY,
ARTENAY

- **Monsieur LENOIR Rodolphe**
Cadre bancaire, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame MARCHETTI Sylvie**
Directrice d'agence bancaire, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur PERE Jean-Michel**
Employé de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Madame PINON Ghislaine**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur PLAUT Olivier**
Employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur POTARD Jean-Luc**
Employé de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Madame RICHARD Sylvie**
Chargée de projet, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Madame RICOTIER Laurence**
Inspecteur, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9

- **Madame RIDET Nathalie**
Directeur agence bancaire, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur SOUCHET Eric**
Agent administratif, Cristal Union, CORBEILLES

- **Madame VASSORT Caroline**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame AIME Fabienne**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur ANCIAUX Alain**
Chef d'équipe d'entretien, Cristal Union, CORBEILLES
- **Monsieur AVENET Eric**
Contrôleur de gestion, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU
CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur BETOURNE Patrick**
Informaticien, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET
- **Madame BOULOC Marie**
Responsable d'unité, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Madame CHAISNEAU Christiane**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Monsieur CLEMENT Jean-François**
Agriculteur - salarié MSA (BCL), Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de
Loire, CHARTRES
- **Madame COTTEREAU Martine**
Conseiller privé la banque privée Orléans, Caisse régionale de crédit agricole
mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Madame DANGUIEN Patricia**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Madame DELORME Anne-Marie**
Expert Moyens de paiement, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST
JEAN DE BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur DEVOUCOUX Jean-Claude**
Adjoint responsable chaudronnerie, Cristal Union, CORBEILLES
- **Madame DURAND Isabelle**
Assistante comptabilité betteravière, Cristal Union, CORBEILLES
- **Monsieur FAUCHARD Hervé**
Employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame GAUTHIER Christine**
Animatrice commerciale, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur GAUTHIER Rémi**
Employé banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Madame GIBARD Sylvie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame HAUTEFEUILLE Odile**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE, CHARTRES

- **Madame HENRY Caroline**
Analyste, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur JOUSSELIN Jean-Roger**
Gestionnaire bancaire, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Monsieur LABOURBE Didier**
Responsable électricité régulation, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY

- **Monsieur LALLEMANT Philippe**
Expert applicatif réseau maintenance, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Madame LE GUENNEC Corinne**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9

- **Madame LOURENCO Anne-Marie**
Technicienne de gestion, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET

- **Madame MATHE Brigitte**
Expert, Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire, CHARTRES

- **Monsieur NEROT Christian**
Chef d'équipe, Cristal Union, CORBEILLES

- **Monsieur OOSTERLINCK Patrick**
Conseiller commercial, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Monsieur PEREIRA Joao**
Conducteur process chaufferie fermentation, TEREOS FRANCE
-ETABLISSEMENT D'ARTENAY, ARTENAY
- **Monsieur PEYLET Eric**
Cadre, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9
- **Madame PICARD Claudine**
Adjoint directeur d'agence successions, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Madame PINON Ghislaine**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9
- **Monsieur POUJADE Bernard**
Manager système informatique, Crédit Agricole Titres, Mer
- **Monsieur RABOUIN Alain**
Chargé de développements produits, CAISSE DE CREDIT MUTUEL
AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur ROLLIN Claude**
Mécanicien confirmé, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT D'ARTENAY,
ARTENAY
- **Monsieur RUCHET Frédéric**
Inspecteur de culture, Cristal Union, CORBEILLES
- **Madame VACHER Valérie**
Employée, Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire, CHARTRES
- **Madame VILLOING Annie**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE
BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BIOT Jean-Luc**
Mécanique, Cristal Union, CORBEILLES

- **Madame BOUDOU DOUBLIER Christine**
Chargée d'accueil en ligne, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Madame BRION Véronique**
Assistante administrative, SIRCA, PARIS
- **Monsieur BRUNEAU Alain**
Employé de bureau, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Monsieur CHARPENTIER Joseph**
Employé de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE DU CENTRE, ORLEANS CDX 9
- **Monsieur CONNIN Jackie**
Dessinateur projeteur, Cristal Union, CORBEILLES
- **Madame CURE Véronique**
Chargée d'exploitation, CREDIT MUTUEL DU CENTRE - Châteauneuf s/loire, CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
- **Monsieur DENIAU Hervé**
Ingénieur système central, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, PARIS
- **Madame DENIS Eliane**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Madame DEVILLECHAISE Liliane**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Monsieur DEVOUCOUX Jean-Claude**
Adjoint responsable chaudronnerie, Cristal Union, CORBEILLES
- **Monsieur DOUARD Robert**
Magasinier, Cristal Union, CORBEILLES
- **Madame DOUCHE Annie**
Conseiller, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Monsieur DUENA Juan**
Responsable magasin, Cristal Union, CORBEILLES

- **Monsieur DURAND Roger**
Agent administratif QSE, Cristal Union, CORBEILLES

- **Monsieur GIRAULT François**
Employé, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9

- **Madame GRANGER Muriel**
Employée banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE
BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Monsieur GUILLAUME Jean-Paul**
Mécanicien entretien, Cristal Union, CORBEILLES

- **Madame LACOSTE Edith**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9

- **Madame LECOQ Maryse**
Employée de banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE
BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE

- **Madame LESUEUR Florence**
Conseiller de clientèle, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame MALLET Claudine**
Chargée de Développement Offres de services, Mutualité Sociale Agricole
Beauce Coeur de Loire, CHARTRES

- **Madame MOINDROT Annick**
Coordonnateur, Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire,
CHARTRES

- **Madame NIGER Monique**
Employée de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame PACAUD Danièle**
Assistante clientèle, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Madame PERON Nicole**
Directrice d'agence, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9

- **Monsieur POULARD Patrick**
Directeur Développement, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET
- **Madame PROUST Fabienne**
Technicienne production collectivités, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE,
OLIVET
- **Madame ROCHOUX Catherine**
Employée, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire, BOURGES
CDX 9
- **Monsieur SEGURA Jean-Marie**
Conseiller commercial particulier, Caisse régionale de crédit agricole mutuel
Centre Loire, BOURGES CDX 9
- **Madame TONNEAU Edith**
Employée administrative, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre
Loire, BOURGES CDX 9
- **Monsieur TURPIN Didier**
Employé de banque, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Monsieur VANDENHAUTTE Pierre**
Analyste application, Caisse régionale de crédit agricole mutuel Centre Loire,
BOURGES CDX 9
- **Monsieur VINCON Thierry**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE - ST JEAN DE
BRAYE, SAINT-JEAN-DE-BRAYE
- **Madame WOLBERT Roselyne**
Assistante de direction, TEREOS FRANCE -ETABLISSEMENT
D'ARTENAY, ARTENAY

Article 5 : Monsieur le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Orléans, le 19 décembre 2016

Le Préfet

Signé

Nacer MEDDAH

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-007

ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords
de la façade de la maison du XIIIe siècle protégée au titre
des monuments historiques à St-Benoît-sur-Loire

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords de la façade de la maison du XIIIe siècle protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;
- Vu** l'arrêté du 13 août 1906 portant classement au titre des monuments historiques de la façade de la maison du XIIIème, sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de la façade de la maison du XIIIème classée au titre des monuments historiques par arrêté du 13 août 1906, à Saint-Benoît-sur-Loire, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;
- Vu** l'avis favorable émis par la commission régionale du patrimoine et des sites le 22 mars 2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 portant mise à l'enquête publique du 30 mai au 2 juillet 2016 du projet de création d'un périmètre de protection modifié de la façade de la maison du XIIIe siècle de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de 28 janvier 2016 donnant un avis favorable sur le projet de périmètre de protection modifié de la façade de la maison du XIIIe siècle à Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 27 juillet 2016 ;
- Vu** la consultation du 22 novembre 2016 du propriétaire de la façade de la maison du XIIIe siècle de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de la façade de la maison du XIII^e siècle de Saint-Benoît-sur-Loire, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 13 août 1906 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-008

ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords
de la parcelle de terrain située aux abords de l'église à
St-Benoît-sur-Loire, protégée au titre des monuments
historiques à St-Benoît-sur-Loire

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords de la parcelle de terrain située aux abords de l'église à Saint-Benoît-sur-Loire, protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

**Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;
- Vu** l'arrêté du 21 mars 1941 portant classement au titre des monuments historiques de la parcelle de terrain située aux abords de l'église, sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de la parcelle de terrain située aux abords de l'église, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 21 mars 1941, à Saint-Benoît-sur-Loire, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de 28 janvier 2016 donnant un avis favorable sur le projet de périmètre de protection modifié de la parcelle de terrain située aux abords de l'église à Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** l'avis favorable émis par la commission régionale du patrimoine et des sites le 22 mars 2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 portant mise à l'enquête publique du 30 mai au 2 juillet 2016 du projet de création d'un périmètre de protection modifié autour de la parcelle de terrain située aux abords de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 27 juillet 2016 ;
- Vu** la consultation du 25 novembre 2016 du propriétaire de la parcelle de terrain située aux abords de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire
- Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de la parcelle de terrain située aux abords de l'église à Saint-Benoît-sur-Loire, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 21 mars 1941 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-006

ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords
de l'église abbatiale de St-Benoît-sur-Loire protégée au
titre des monuments historiques à Saint-Benoît-sur-Loire

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;
- Vu** la liste de 1840 portant classement au titre des monuments historiques l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, sur la commune de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire, classée au titre des monuments historiques par liste de 1840, à Saint-Benoît-sur-Loire, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de 23 février 2016 donnant un avis favorable sur le projet de périmètre de protection modifié de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** l'avis favorable émis par la commission régionale du patrimoine et des sites le 22 mars 2016 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016 portant mise à l'enquête publique du 30 mai au 2 juillet 2016 du projet de création d'un périmètre de protection modifié autour de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire ;
- Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 27 juillet 2016 ;
- Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de l'église abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire à Saint-Benoît-sur-Loire, classée au titre des monuments historiques par liste de 1840 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-07-003

ARRÊTÉ portant création du périmètre délimité des abords
de l'éolienne Bollée protégée au titre des monuments
historiques à St Jean-de-Braye

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords de l'éolienne Bollée protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saint-Jean-de-Braye

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;
- Vu** le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, notamment son article 25 ;
- Vu** le projet de périmètre de protection modifié (PPM) de l'éolienne Bollée classée au titre des monuments historiques par arrêté du 9 septembre 1993, à Saint-Jean-de-Braye, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;
- Vu** la délibération du conseil municipal du 28 novembre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Saint-Jean-de-Braye du 29 avril 2016 donnant un avis favorable à la création du PPM autour de l'éolienne Bollée ;
- Vu** l'arrêté du maire de Saint-Jean-de-Braye du 29 août 2016 ordonnant la mise à l'enquête publique du 19 septembre 2016 au 19 octobre 2016 du projet de révision du plan local d'urbanisme et de modification du périmètre de protection autour de l'éolienne Bollée ;
- Vu** le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 16 novembre 2016 ;
- Vu** la consultation du 25 novembre 2016 du propriétaire de l'éolienne Bollée à Saint-Jean-de-Braye ;
- Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le périmètre délimité des abords de l'éolienne Bollée à Saint-Jean-de-Braye, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 9 septembre 1993 susvisé, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 07 juin 2017

**Le préfet du Loiret,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN**

NB : Délais et voies de recours (application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;

- soit un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 - Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-05-24-013

Arrêté portant mandatement d'office sur le budget de la
commune de Cercottes

Arrêté portant mandatement d'office sur le budget de la commune de Cercottes

A R R E T E
PORTANT MANDATEMENT D'OFFICE SUR LE BUDGET
DE LA COMMUNE DE CERCOTTES

Le Préfet du Loiret
Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

VU les articles L1612-15, L.1612-16, L.2321-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU la lettre du Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire du 12 avril 2017 demandant la mise en œuvre de la procédure de mandatement d'office de la somme de 46 405,15€, correspondant à la participation de la commune de Cercottes aux frais de prise en charge par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret d'un agent fonctionnaire de sa collectivité momentanément privé d'emploi depuis le 15 avril 2014 ;

VU la lettre de mise en demeure du préfet du Loiret en date du 21 avril 2017 adressée au maire de Cercottes lui demandant de payer la somme de 46 405,15€ correspondant à la participation de la commune de Cercottes aux frais de prise en charge par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret d'un agent fonctionnaire de sa collectivité momentanément privé d'emploi d'octobre 2015 à novembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Hervé JONATHAN, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

CONSIDÉRANT qu'aucun mandatement n'est intervenu à ce jour suite à la mise en demeure ;

CONSIDÉRANT que la somme de 46 405,15€ due par la commune de Cercottes au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret est une dépense obligatoire et que ces crédits ont été inscrits sur le chapitre 65, article 6558 – autres contributions obligatoires – au budget primitif 2017 de la commune ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : il sera procédé au mandatement d'office d'une dépense de 46 405,15€ (quarante-six mille quatre cent cinq euros et quinze centimes) au profit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Article 2 : Cette somme sera imputée au chapitre 65, article 6558 de la section de fonctionnement du budget de la commune de Cercottes.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret et le directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au maire de la commune de Cercottes, au comptable de la trésorerie de Patay et qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

ORLÉANS, LE 24/05/2017
le Préfet du Loiret,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
signé : Hervé JONATHAN

NB : Délais et voies de recours (application de loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative)

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet du Loiret, 181 rue de Bourgogne - 45042 - Orléans Cedex 1 ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 - Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 – Orléans.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux moi

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-09-004

Arrêté Préfectoral portant approbation du PPI ISOCHEM à
Pithiviers

AP portant approbation du PPI d'ISOCHEM à Pithiviers

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT APPROBATION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION D'ISOCHEM À PITHIVIERS

*Le Préfet du Loiret,
Chevalier dans la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le titre I du Livre V du code de l'environnement dans sa partie réglementaire ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.221-2 ;

VU les titres III et IV du livre VII du code de la sécurité intérieure, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU les articles R.731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, dans leur rédaction résultant du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU les articles R.741-1 et suivants du code de la sécurité intérieure, dans leur rédaction résultant du décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU les articles R.741-18 et suivants du code de la sécurité intérieure, dans leur rédaction résultant du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU les articles R.732-19 et suivants du code de la sécurité intérieure, dans leur rédaction résultant du décret n°2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code d'alerte national et aux obligations des services publics de radio et de télévision et des détenteurs de tout autre moyen de communication au public et pris pour application de l'article 8 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif à la consultation du public sur le projet de plan particulier d'intervention de certaines installations et pris en application de l'article 8-II du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux informations nécessaires à l'élaboration du plan particulier d'intervention et pris en application de l'article 4 du décret 2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

VU l'arrêté ministériel du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application de

l'article 9 du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte ;

VU le Plan Particulier d'Intervention en cas d'accident à l'établissement ISOICHEM de Pithiviers, en date du 21 novembre 2013 ;

VU l'étude de dangers du 2 mai 2017 ;

VU les avis exprimés par les services de l'État et les collectivités territoriales concernés ;

VU l'avis exprimé par la commune de Pithiviers ;

VU l'avis formulé par le Directeur de la société ISOICHEM (site de Pithiviers) ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'étude de dangers, que l'entreprise ISOICHEM classée établissement SEVESO-seuil haut, présente un danger au-delà de ses limites de propriété ;

CONSIDERANT qu'aucune observation et qu'aucun avis n'ont été formulés lors de la consultation publique

SUR PROPOSITION de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 :

Le Plan Particulier d'Intervention ISOICHEM (site de Pithiviers), annexé au présent arrêté, est approuvé et applicable à compter de ce jour

Il est intégré au dispositif O.R.S.E.C. du Loiret au titre de ses dispositions spécifiques.

Article 2 :

Le plan communal de sauvegarde de la commune de Pithiviers, située dans le périmètre du plan particulier d'intervention, devra faire l'objet d'une révision conformément aux dispositions des articles 731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Article 3 :

L'exploitant ISOICHEM, par délégation de puissance publique, est responsable du déclenchement de la sirène PPI aux fins d'alerter les populations riveraines.

Article 4 :

L'arrêté préfectoral du 21 novembre 2013 portant approbation du Plan Particulier d'Intervention concernant le site ISOICHEM de Pithiviers, est abrogé.

Article 5 :

M le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, M. le Maire de Pithiviers M. le Directeur de la Société ISOICHEM, Mme le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques

de Défense et de Protection Civile, l'ensemble des services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 9 juin 2017

Le Préfet,

signé : Nacer MEDDAH

Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret : 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans Cedex 1 ;
- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Intérieur : Ministère de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabinet, Bureau des polices administratives.

L'absence de réponse dans ces deux cas vaut décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 421-2 du Code de justice administrative, vous avez la possibilité d'introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-08-001

Arrêté préfectoral portant constitution du conseil citoyen
des quartiers prioritaires "les Montoires" et "les Champs de
la Ville" à Gien

*Arrêté préfectoral portant constitution du conseil citoyen des quartiers prioritaires "les
Montoires" et "les Champs de la Ville" à Gien*

ARRETE
portant constitution du conseil citoyen
des quartiers prioritaires « les Montoires » et « les Champs de la Ville » à Gien

Le préfet du Loiret,
Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la circulaire du premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

Vu la circulaire ministérielle du 15 octobre 2014 déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville,

Vu la circulaire ministérielle du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens,

Vu le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014, publié par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),

Vu le courriel du 30 mars 2017 de la communauté des communes giennoises,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture du Loiret, sous-préfète en charge de la politique de la ville,

Arrête

ARTICLE 1 : Conformément à l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, il est créé, pour la durée du contrat de ville de la communauté des communes giennoises (soit jusqu'au 31 décembre 2020), un conseil citoyen des quartiers prioritaires « les Montoires » et « les Champs de la Ville » à Gien, dont la composition est fixée comme suit :

1 – Collège des habitants : 6 représentants titulaires :

- Membres titulaires volontaires (3) :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	DIARRA	Ibrahima
Monsieur	MATOKO	Jean
Madame	HASSANI	Sophie

.../...

- Membres titulaires tirés au sort (3) :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	SANCHEZ	Sabrina
Madame	GHEMARI	Jamila
Monsieur	DIAGLY	Mohamed

2 – Collège des acteurs locaux : 2 représentants titulaires :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction
Madame	CHETTOUH	Naziha	présidente de l'association « Cool Art »
Madame	TASSIN	Régine	présidente de l'association « La Belle Vie »

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Renouvellement

Le conseil citoyen veillera à maintenir un nombre constant de conseillers, notamment en remobilisant des habitants et des acteurs locaux, en cas de défection (poste par poste).

Les conseillers citoyens s'engagent à assister avec assiduité au conseil citoyen, pour la période du contrat de ville.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale adjointe de la préfecture du Loiret, sous-préfète en charge de la politique de la ville et le maire de Gien sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 8 juin 2017

Signé : Le préfet,

Nacer MEDDAH

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2017-06-09-001

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE BRÛLAGE À L'AIR
LIBRE DES DÉCHETS VERTS ET LES FEUX DE
PLEIN AIR DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET**
*ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS ET LES
FEUX DE PLEIN AIR DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET*

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS ET LES FEUX DE PLEIN AIR DANS LE DÉPARTEMENT DU
LOIRET**

LE PREFET DU LOIRET

Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-2, L.2215-1, L.2224-13 et 14 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son titre IV du livre V relatif aux déchets ; et les articles L.541-21 et R.541-8 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment le titre Ier du livre III relatif à la protection de la santé et de l'environnement ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;

Vu le nouveau Code Forestier, et notamment ses articles L.131-1, L.131-6, L.131-9, L.163-3 à 163-4 et, R.131-2 à R.131-11 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L.251-3 et suivants, et D.615-47 ;

Vu le Code Pénal, et notamment ses articles 322-5 à 322-11-1, R.610-5, R.632-1 et R.635-8 ;

Vu le décret n°90-897 du 1^{er} octobre 1990 portant réglementation des artifices de divertissement et notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 avril 2016 relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant ;

Vu le règlement sanitaire départemental du Loiret approuvé par arrêté préfectoral du 31 décembre 1980, et notamment son article 84 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 84-01 du 3 septembre 1984 destiné à prévenir les incendies de forêt et à faciliter leur extinction rapide ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2002 réglementant les feux dits de plein air, modifié par l'arrêté du 8 novembre 2002 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2012 portant approbation du Schéma Régional Climat Air Énergie, et définissant notamment les communes situées en zone sensible pour la qualité de l'air ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2014 portant approbation du plan de protection de l'atmosphère de

l'agglomération orléanaise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2015 relatif à la gestion des épisodes de pollution atmosphérique pour le département du Loiret ;

Vu le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Loiret, approuvé par délibération du 15 avril 2011 ;

Vu l'avis favorable du CODERST en date du 30 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable de l'ARS ;

Vu l'avis favorable de la DDT ;

Vu l'avis favorable de l'ONF ;

Vu l'avis favorable du SDIS ;

Vu l'avis favorable de la DREAL ;

Vu l'avis favorable de l'ADEME ;

Vu l'avis favorable de la DDPP ;

Vu l'avis favorable de la DRAAF ;

Vu la participation du public effectuée en application de l'article L.120-1 du Code de l'Environnement du qui s'est déroulée du 09 au 30 janvier 2017 ;

Considérant que la limitation du brûlage à l'air libre des déchets végétaux constitue une priorité en termes d'environnement et de santé publique (substances toxiques rejetées dans l'atmosphère et issues de combustions incomplètes) et de lutte contre les incendies, et que les alternatives à ce mode d'élimination doivent être favorisées ;

Considérant que la couverture départementale en déchetteries accessibles pour les particuliers apparaît suffisante et qu'il convient de confirmer l'interdiction de brûlage des déchets verts pour ces derniers en vertu du règlement sanitaire départemental ;

Considérant qu'en vertu des dispositions législatives et réglementaires (Code Forestier, Code Rural et de la Pêche Maritime et Code de l'Environnement), il appartient au préfet d'édicter toutes mesures adéquates visant à prévenir les incendies et à lutter contre la pollution de l'air occasionnée par le brûlage de rémanents végétaux issus de la sylviculture et de l'agriculture ;

Considérant également qu'il appartient au préfet d'édicter toute mesure de nature à concilier les enjeux précités (incendies et qualité de l'air) et la lutte contre les espèces végétales invasives et les organismes nuisibles des végétaux ;

Considérant que la pratique du brûlage des résidus végétaux issus de l'agriculture tend à diminuer au profit de la valorisation desdits résidus et que cette dernière voie reste impérativement à privilégier ;

ARRETE

PARTIE I : DISPOSITIONS RELATIVES AU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS ET RESIDUS VERTS

ARTICLE 1 – DECHETS VERTS DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS : (cf schéma en annexe 1)

1/Définition :

- sont appelés déchets verts ménagers les éléments végétaux issus de la tonte des pelouses, feuilles mortes, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages et de débroussaillages issus de particuliers, entreprises et collectivités territoriales pour l'entretien de leurs jardins et parcs.
- sont appelés déchets verts des professionnels ceux issus de l'activité des entreprises en charge de la gestion des espaces verts.

2/Modalités de gestion :

En application des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Loiret susvisé, le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers et des professionnels est ***interdit toute l'année*** et dans tout le département y compris en incinérateur de jardin. Cette disposition s'applique aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités territoriales.

Il est impératif de promouvoir la valorisation des végétaux (compostage, broyage, paillage, déchetterie...).

Cette disposition ne s'applique pas pour l'emploi du feu dans les foyers spécialement aménagés à l'intérieur ou attenants à une habitation pour un usage de chauffage (cheminée, chaudière) ou culinaire (barbecue) et visant des produits secs.

3/Dérogations :

Comme le prévoit le règlement sanitaire départemental (RSD), des dérogations peuvent être accordées par le préfet au maire ou président de l'EPCI sur proposition de l'autorité sanitaire (Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire) et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), s'il n'est pas possible d'utiliser d'autres moyens autorisés pour éliminer les déchets verts des particuliers.

Les particuliers adressent leurs demandes à l'autorité municipale qui sollicitera la dérogation temporelle pour sa commune.

Cette possibilité est exclue pour les secteurs situés dans les zones sensibles telles que définies au Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), et ceux situés dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Elle ne s'applique pas lors des épisodes de pollution atmosphérique (en cas de déclenchement de la procédure dite « d'alerte » par le préfet).

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-du-climat-de-l-air-et-de-l-energie-r375.html>

ARTICLE 2 – RESIDUS AGRICOLES :

1/Définition :

Sont appelés résidus de cultures les éléments végétaux situés sur les parcelles agricoles après récolte.

2/Modalités de gestion :

Afin de préserver la matière organique des sols et éviter leur appauvrissement, les agriculteurs qui demandent les aides soumises aux règles de la conditionnalité prévues par la politique agricole commune sont tenus de ne pas brûler les résidus de paille ainsi que les résidus des cultures d'oléagineux, de protéagineux et de céréales. Seul le brûlage des résidus de chanvre, de lin et des précédents culturaux des cultures potagères et des semences de graminées est autorisé.

Le brûlage des résidus végétaux d'origine agricole, autres que les résidus de culture, à savoir les rémanents d'entretien et d'élagage d'arbres et de haies situés dans ou en bordure de parcelles agricoles, est autorisé dans le respect des conditions des articles 5 et 6 du présent arrêté.

3/Dérogations :

Le préfet peut, à titre exceptionnel, par décision motivée, autoriser un agriculteur à procéder au brûlage des cultures d'oléagineux, de protéagineux et de céréales pour des raisons phytosanitaires valablement justifiées.

À ce titre, l'agriculteur transmet au service agriculture de la Direction Départementale des Territoires (DDT) une demande de dérogation. La DDT pourra interroger les services en charge de la protection des végétaux sur la validité des éléments justificatifs fournis.

L'agriculteur devra avoir en sa possession, sur le lieu de l'incinération, les autorisations délivrées par la DDT et le maire de la commune concernée et appliquer les consignes de sécurité requises à l'article 5 du présent arrêté.

ARTICLE 3 - RESIDUS ISSUS DE LA SYLVICULTURE :

1/Définition :

Sont appelés déchets issus de la sylviculture, les rémanents de tailles, d'élagages et de coupes d'arbres, de débroussailllements, situés dans des parcelles boisées dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ou dans le cadre de la prévention des incendies.

2/Modalités de gestion :

Le brûlage de ces déchets par les propriétaires forestiers et leurs ayants-droits est interdit du 15 février au 15 mars et du 15 juin au 15 septembre sauf déclaration en mairie (cf formulaire en annexe 5)

L'incinération ne pourra être réalisée que si le maintien des rémanents est de nature à favoriser la propagation des incendies. Ils doivent être regroupés en tas ou andains dans le respect des conditions des articles 5 et 7 du présent arrêté.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX VEGETAUX PARASITES PAR DES ORGANISMES NUISIBLES ET AUX ESPECES VEGETALES INVASIVES :

Les végétaux parasités par les organismes nuisibles qui figurent sur la liste visée à l'article L.251-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, doivent être signalés à l'autorité préfectorale, via la Direction Départementale des Territoires (DDT), qui peut ordonner, après avis du directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la destruction des végétaux contaminés par un mode d'élimination qui ne constitue pas une voie de dispersion du parasite ou de la maladie concernée. La liste de ces organismes nuisibles est consultable à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Sur autorisation de l'autorité administrative, ce mode d'élimination pourra être l'abattage, le broyage ou le brûlage. En aucun cas, il ne sera possible de brûler des végétaux non parasités, sous prétexte de leur mélange avec des végétaux parasités.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation des espèces végétales invasives, les plantes figurant sur la liste visée dans le lien ci-après, doivent être éliminées :

<http://www.cen-centrevalde Loire.org/groupe-plantes-invasives//285-les-dechets-de-plantes-invasives>

Les informations sur leurs méthodes d'élimination peuvent être obtenues auprès du Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS ET INTERDICTIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES INCINERATIONS AUTORISEES PAR LE PRESENT ARRETE :

1/Conditions techniques :

- le brûlage sera pratiqué uniquement de 11h à 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février, et de 10h à 16h30 les autres mois de l'année, hors mois déjà interdits vis-à-vis du risque incendie et périodes mobiles d'interdiction ;
- les déchets et résidus verts devront être secs ;
- il est formellement interdit de brûler d'autres déchets, tels que les plastiques, les caoutchoucs, les bois traités, les contenants de produits phytosanitaires notamment ;
- la personne responsable de l'opération doit disposer en permanence de moyens d'extinction et informer le service d'incendie et de secours 24 heures avant l'opération. Les sites d'incinération doivent être accessibles en tout temps aux véhicules de défense contre l'incendie ;
- les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée. Le recouvrement par de la terre est interdit ;
- le brûlage d'une parcelle agricole devra être effectué sur un côté à la fois, par tranches successives de 100 mètres maximum et en remontant contre le vent, à plus de 200 mètres d'un espace boisé.

2/ Conditions temporelles :

En cas d'épisode de pollution atmosphérique aux particules (PM₁₀) à l'ozone (O₃), au dioxyde d'azote (NO₂) ou au dioxyde de soufre (SO₂) et conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2015 susvisé relatif à la gestion des épisodes de pollution atmosphérique (s) :

- Il est recommandé de reporter tout brûlage à l'air libre normalement autorisé jusqu'à la fin de l'épisode lorsque la procédure « d'information et de recommandation » est déclenchée par le préfet (selon les dispositions de l'article R.221-1 du Code de l'environnement).
- Tout brûlage à l'air libre est interdit lorsque la procédure « d'alerte » est déclenchée par le préfet (selon les dispositions de l'article R.221-1 du Code de l'environnement).
- L'interdiction de brûlage est de rigueur par vent fort (moyenne supérieure à 40 km/h – vitesse du vent consultable sur « <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-france/loiret/45> »)
- Le brûlage doit tenir compte des niveaux (faible, modéré, fort, extrême) de l'Indice Forêt Météo (IFM). Le responsable de l'opération pourra obtenir cette information lorsqu'il avisera le service d'incendie et de secours 24h avant le brûlage.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX INCINERATIONS EXECUTEES AU TITRE DES MESURES DEROGATOIRES PREVUES AUX ARTICLES 1 À 2

Conditions géographiques :

les brûlages ne pourront avoir lieu :

- qu'en dehors de toute agglomération (au sens de l'article R.110-2 du Code de la Route), et de manière générale, qu'à plus de 150 mètres des habitations ;
- qu'en l'absence de système de collecte et/ou déchetterie au sein de la commune ou groupement de communes ;
- qu'à plus de 100 mètres des routes secondaires revêtues ;
- qu'à plus de 200 mètres des axes principaux de circulation (routes départementales et nationales, autoroutes, chemins de fer, aéroports, terrains militaires...).

ARTICLE 7 : INTERDICTIONS APPLICABLES À L'USAGE DU FEU DANS LES FORETS ET TERRAINS BOISES ET « À PROXIMITE DE CES LIEUX »:

1 - Toute l'année et dans l'ensemble du département, il est interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu sur les terrains boisés, plantations, reboisements et landes et à moins de 200 mètres de ces lieux. L'incinération des végétaux sur pied est également interdite dans ces mêmes lieux. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux propriétaires ou à leurs ayants droits en dehors des périodes interdites par les dispositions de l'article 3.

2 - Du 1^{er} mars au 30 septembre, il est interdit de fumer dans les lieux indiqués au 1/ et à moins de 200 mètres de ceux-ci, à toute personne, y compris les propriétaires forestiers et leurs ayants- droits,

6/10

ainsi que tout usager des voies publiques traversant ces lieux.

PARTIE II : FEUX A L'AIR LIBRE

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX FEUX ET FOYERS A L'AIR LIBRE

1/ Feux pour méchouis ou barbecue

Ces feux sont autorisés sous réserve du respect des éventuelles restrictions locales prévues par arrêté municipal, cahier des charges de lotissement ou règlement de copropriété.

Ils sont interdits à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements. Cette mesure ne s'applique pas aux habitations et aux terrains attenants en application du 1^o article R131-2 du Code forestier.

Ils sont également interdits les jours d'alerte à la pollution conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2015 susvisé.

2/ Les travaux par points chauds

Les travaux par points chauds regroupent tous les travaux susceptibles de communiquer le feu, par apport de flamme, de chaleur ou d'étincelles. Il s'agit notamment des opérations d'enlèvement de matière ou de désassemblage d'équipement (découpage, meulage, ébardage...), des opérations d'assemblage (soudure) ou d'étanchéité (bitume), de soudage à l'arc électrique, de soudage au chalumeau à gaz (oxyacétylénique ou aérogaz) de soudo-brassage, d'oxycoupage (coupage de métaux au jet d'oxygène), des coupages et meulage à l'aide d'outils tels que tronçonneuse, meuleuse d'angle ou ponceuse.

Ces travaux sont autorisés sous réserve du respect des normes et distance de sécurité propres à l'emploi de chacun des matériels utilisés pour ces travaux, des normes d'hygiène et de sécurité imposées par le code du travail, des dispositions préventives des entreprises, des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E) ou des établissements recevant du public (E.R.P) et des éventuelles restrictions locales prévues par le cahier des charges de lotissement ou règlement de copropriété.

Ces travaux ne doivent pas entraîner un danger pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires. Dans la mesure du possible, ils doivent être effectués à plus de 10 mètres de la végétation ou de matériaux inflammables.

3/ Les déchets professionnels de chantier

Leur brûlage est interdit sauf autorisation spécifique au titre des ICPE ou pour les bois infectés par des insectes xylophages (termites, capricornes...)

Les entreprises de bâtiments doivent :

- respecter les obligations de traçabilité des déchets dangereux ;
- trier les emballages en vue d'une valorisation ;

Les informations relatives à la filière d'élimination de ces déchets sont disponibles auprès de la Fédération Française du Bâtiment.

Dans les zones où le brûlage à l'air libre est interdit, les déchets devront être soit traités sur place, soit conditionnés dans des conteneurs étanches avant d'être évacués vers des centres de traitement.

4/ Les travaux de désherbage à l'aide de désherbeurs thermiques

Ces feux sont autorisés sous réserve du respect des normes et distance de sécurité propres à l'emploi de chacun de ces désherbeurs et d'éventuelles restrictions locales prévues par arrêté municipal, cahier des charges de lotissement ou règlement de copropriété.

5/ Les feux d'artifice, les feux de St-Jean, les feux de camp, les feux de joie et autres types de feux « festifs » sont soumis à autorisation.

Les recommandations relatives à ces types de feux sont détaillées en annexes (2) et (4) du présent arrêté.

Ces mises à feu peuvent être autorisées sous réserve du respect des normes et distances de sécurité propres à l'emploi de chacun de ces produits et d'éventuelles restrictions prévues par les textes réglementaires spécifiques, arrêté municipal ou préfectoral.

Elles sont interdites à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements. Cette mesure ne s'applique pas aux habitations et aux terrains attenants en application du 1° de l'article R131-2 du code forestier.

Les feux d'artifice quelle que soit la catégorie et les feux festifs devront être déclarés conjointement à la mairie de la commune concernée et à la préfecture au moins 1 mois avant la date envisagée. Dans le cas où le maire est l'organisateur, seule la déclaration en préfecture est à effectuer. (cf formulaire de déclaration et liste des pièces à joindre en annexe (3) du présent arrêté).

Les manifestations sur la voie publique, au cours desquelles l'usage (mise à feu et lâcher) de lanternes célestes peut avoir lieu, sont soumises à déclaration préalable à la préfecture conformément aux dispositions des articles L. 211-1 et suivants du code de la sécurité intérieure. En raison du caractère non maîtrisable de ces lanternes célestes, le préfet peut prendre un arrêté d'interdiction, compte-tenu du risque incendie et du danger pour la navigation aérienne.

PARTIE III

ARTICLE 9 – CONTROLES ET SANCTIONS :

Les contrevenants aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté, pour ce qui concerne les déchets verts, sont passibles des sanctions liées au non-respect du règlement sanitaire départemental, réprimées par l'article 7 du décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique (contravention de 3^{ème} classe).

Les infractions aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté, pour ce qui concerne les brûlages de résidus de cultures, sont constatées par l'Agence de Services et de Paiement au titre des contrôles de conditionnalité de la Politique Agricole Commune.

Les contrevenants aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté, pour ce qui concerne les déchets issus de la sylviculture, sont passibles de la sanction prévue à l'article R. 163-2 du Code Forestier

nouveau (contraventions de 4^{ème} classe).

En application de l'article R.610-5 du Code Pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par cet arrêté sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Si les contrevenants ont provoqué la destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'incendie ou si celui-ci est à l'origine d'homicide ou de blessures, ils sont passibles des sanctions prévues aux articles 322-5 à 322-11 du Code pénal.

La constatation des infractions peut-être effectuée, dans le respect de leurs assermentations respectives, par :

- les officiers et agents de police judiciaire
- les ingénieurs, techniciens et agents de l'État chargés des forêts,
- les agents assermentés de l'Office National des Forêts,
- les inspecteurs de l'environnement,
- les gardes champêtres et agents de police municipale,
- les agents de l'Agence Régionale de Santé, mentionnés à l'article L.1421-1 du Code de la Santé Publique,
- les contrôleurs de l'Agence de Service et de Paiement,
- tout autre agent assermenté à cet effet.

ARTICLE 10 – ABROGATION DES ARRÊTÉS DU 3 SEPTEMBRE 1984 ET DU 21 JUIN 2002 MODIFIÉ :

L'arrêté préfectoral n° 84-01 du 3 septembre 1984 destiné à prévenir les incendies de forêts et à faciliter leur extinction rapide et l'arrêté préfectoral du 21 juin 2002 modifié réglementant les feux dits de plein air sont abrogés.

ARTICLE 11 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs :

- d'un recours gracieux auprès du préfet du département du Loiret : 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans Cedex 1 ;

- d'un recours hiérarchique adressé au Ministre de l'Intérieur : Ministère de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Cabinet, Bureau des polices administratives.

L'absence de réponse dans ces deux cas vaut décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, vous avez la possibilité d'introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans

Cedex 1.

ARTICLE 13 – EXECUTION :

Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le directeur de cabinet de la préfecture du Loiret, les sous-préfets des arrondissements de Montargis et de Pithiviers, les maires des communes du Loiret, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé du Loiret, le directeur départemental de la protection des populations, le directeur de l'antenne régionale de l'agence de services et de paiement, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire, le commandant du groupement de gendarmerie du Loiret, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur régional de l'office national des forêts, les chefs des services départementaux en charge de la police de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret, affiché pour information pendant deux mois dans toutes les mairies du département et mis en ligne sur le portail Internet des services de l'État dans le Loiret.

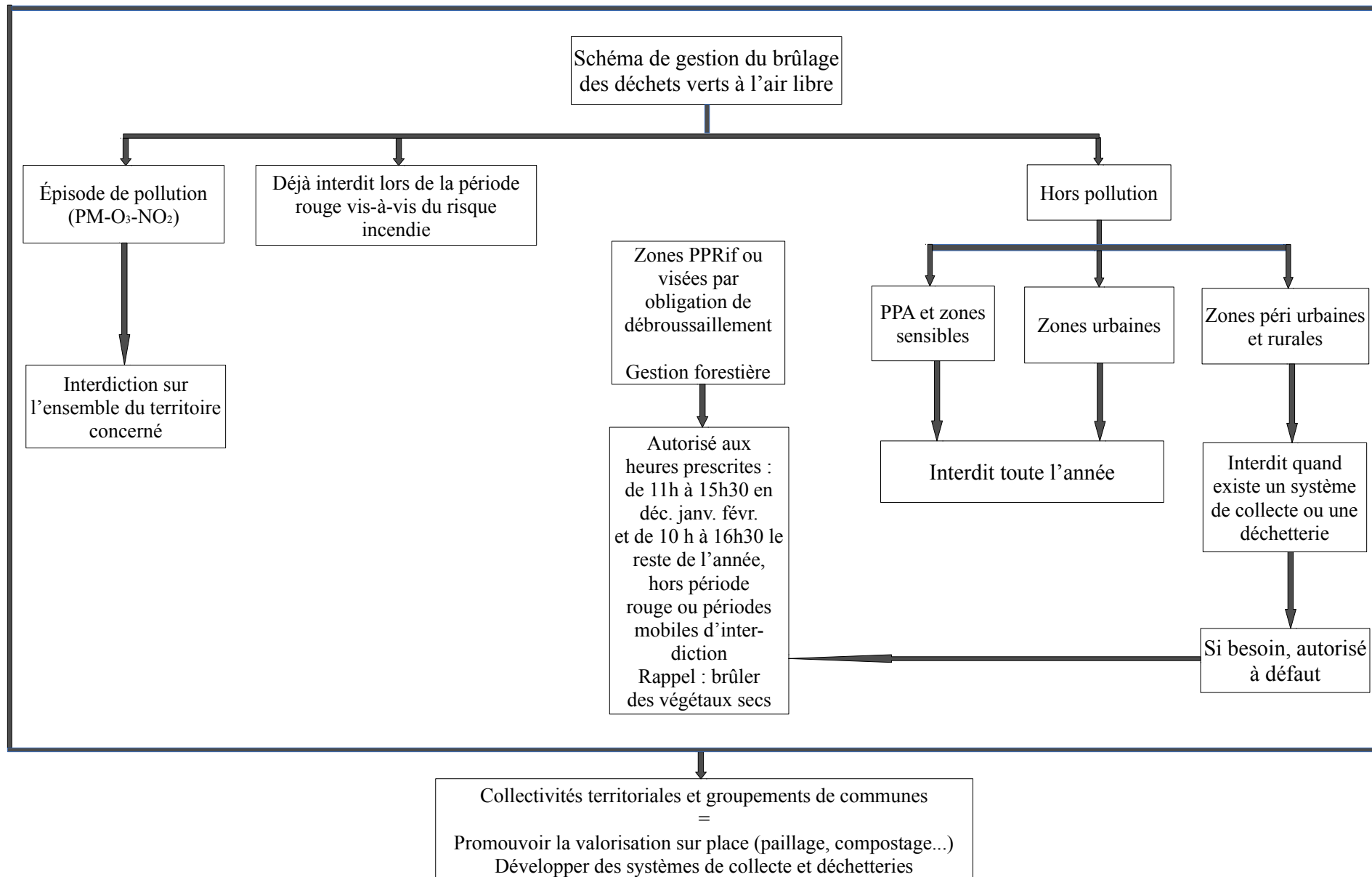
Fait à Orléans, le 9 juin 2017

Le Préfet,

signé : Nacer MEDDAH

10/10

Annexe 1



Annexe 2 : Préconisations de sécurité pour les feux d'artifice

Les règles de sécurité prévues par la réglementation tiennent compte de la catégorie à laquelle appartient l'article pyrotechnique (cf fiche relative à l'homologation des produits explosifs disponible au lien <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Missions-du-ministere-en-matiere.htm>), de son classement en division de risque et de la quantité de masse active présente.

Ces dispositions concernent aussi bien les personnes chargées de l'organisation du spectacle que celles chargées du stockage des produits avant leur utilisation ou celle chargées de leur mise en œuvre.

Précautions à la charge des organisateurs et/ou communes

- s'assurer que les personnes qui mettent en œuvre le spectacle (prestataire ou personnel communal) disposent des autorisations spécifiques adéquates
- s'acquitter de la formalité de déclaration du spectacle (1 mois avant la date du spectacle par le biais de l'imprimé CERFA 14098*01)
- désigner un responsable de la mise en œuvre
- désigner un responsable du stockage en cas de stockage momentané avant le tir, chargé de veiller au respect des exigences réglementaires et des règles de sécurité
- la veille et le jour du tir, consulter les informations météorologiques et informer le SDIS de la date/heure et du lieu prévu pour le feu d'artifice

Précautions à la charge des artificiers

- disposer d'extincteurs afin de parer tout début d'incendie aux abords du pas de tir
- annuler le tir si le vent est supérieur à 50 km/h
- après utilisation, les feux doivent être immergés dans l'eau, afin d'éviter tout risque d'incendie lors de la mise aux déchets

La responsabilité première du maire est de s'assurer que le spectacle pyrotechnique sera mis en œuvre dans le respect des exigences réglementaires garantissant la sécurité publique. Le cas échéant, il doit être vigilant lors du choix de son prestataire à ce que celui-ci soit soucieux du respect de cette réglementation.

Les maires peuvent dans le cadre de leur pouvoir de police générale (articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT) restreindre l'acquisition et l'utilisation des artifices de divertissement dans le cas où des circonstances locales le justifient. L'arrêté de police doit être proportionné aux buts pour lesquels il intervient et être limité dans le temps et dans l'espace.

Le maire de la commune où se trouve le stockage momentané est tenu de contrôler le respect des dispositions de l'arrêté interministériel du 31 mai 2010. Il peut imposer, le cas échéant, des mesures supplémentaires de prévention contre l'incendie.

Annexe 3 : Formulaire de déclaration de spectacle pyrotechnique (Cerfa 14098*01)

Imprimer le formulaire



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

cerfa
N° 14098*01

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010
Arrêté du 31 mai 2010 pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

A compléter intégralement et à signer

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des artifices pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.

Préfecture : _____

Commune de : _____

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE					
Nom de la société / collectivité territoriale: _____					
Identité de la personne physique représentant le cas échéant la personne morale :					
<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Monsieur			
Nom : _____	_____	_____			
Nom de naissance	Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)				
Prénoms : _____	_____				
Au complet, dans l'ordre de l'état civil					
Né(e) le :	_____	_____			
Jour	Mois	Année	à _____	_____	_____
			Commune	Département	Pays
Adresse personnelle :					
_____	_____	_____	_____	_____	_____
N° de la voie	Extension (bis, ter, .)	Type de voie (avenue, etc.)	Nom de la voie		
Complément d'adresse (Etage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)					
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Code postal	Commune				
Téléphone (facultatif) : _____					
Courriel (facultatif) : _____					
2. INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE					
Lieu du tir : _____	Date du tir : _____	Horaire du tir : _____			
Quantité totale de matière active : _____					
Type d'artifices utilisés (préciser les catégories) : _____					
3. INFORMATIONS RELATIVES AU STOCKAGE MOMENTANÉ AVANT SPECTACLE					
Lieu du stockage momentané des artifices : _____					
Identité du responsable du stockage :					
<input type="checkbox"/> Mlle	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Monsieur			
Nom : _____	_____	_____			
Nom de naissance	Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)				
Prénoms : _____	_____				
Né(e) le :	_____	_____	_____	_____	_____
Jour	Mois	Année	à _____	_____	_____
			Commune	Département	Pays
Coordonnées pour être joint en cas d'urgence : _____					

1/2

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ARTIFICES DE DIVERTISSEMENT OU ARTICLES PYROTECHNIQUES DESTINÉS AU THÉÂTRE

Mlle Mme Monsieur

Nom : _____
Nom de naissance _____ Nom d'usage (facultatif). Ex : nom d'époux (se)

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ à _____
Jour Mois Année Commune Département Pays

Certificat de qualification* :

Délivré par : _____ le _____ Valable jusqu'au : _____

Agrément préfectoral* :

Délivré par : _____ le _____ Valable jusqu'au : _____

* A renseigner le cas échéant

5. PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DÉCLARATION

- Le schéma de mise en œuvre du spectacle
- La liste des dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage
- La liste des produits utilisés (dénomination commerciale, calibre, classement, numéro d'agrément ou numéro de certification CE de type)
- La présentation des conditions de stockage des produits (en cas de stockage momentané).
- Copie du certificat de qualification C4 en cours de validité*
- Copie de l'agrément préfectoral en cours de validité*
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

6. SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Déclaration établie le : _____ à : _____

Nom et qualité du déclarant : _____

Signature :

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Cadre réservé à l'administration

N° d'enregistrement : _____ / _____
Année Numéro

Formulaire reçu le : _____ Cachet de l'administration

Annexe 4

Préconisations pour les autres feux (feux de joie, feux de Saint-Jean, feux de camp, carnivals, etc.)

- solliciter l'autorisation du maire de la commune concernée ;
- désigner un responsable de l'opération qui devra s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont respectées et se munir d'un moyen de communication permettant d'alerter les secours. Il se chargera d'accueillir les secours en cas d'intervention ;
- prévoir un feu de volume raisonnable ;
- déterminer un périmètre de sécurité autour du feu en vue d'interdire l'accès au public ;
- veiller à ce que le feu ne détériore pas le sol ;
- respecter une distance suffisante entre le feu et les bâtiments d'habitation ou établissements à risque ;
- interdire l'allumage si la vitesse du vent atteint 20 km/h ;
- disposer à proximité, d'une réserve d'eau ou d'extincteur ainsi qu'une couverture anti-feu pour feu sur une personne ;
- proscrire l'utilisation d'alcool ou de produit particulièrement inflammable pour allumer ou activer le feu ;
- s'assurer que les fumées ne seront pas causes d'accident, d'une gêne pour le voisinage, ou d'une route ;
- faire surveiller en permanence l'opération par des personnels disposant de matériels d'extinction ;
- disposer de moyens d'alerter les sapeurs pompiers en cas de besoin ;

Annexe 5

Récépissé de déclaration (1) pour l'incinération des végétaux coupés pendant la période s'étendant du 15 février au 15 mars et du 15 juin au 15 septembre

Le Maire de la commune de.....

CERTIFIE avoir reçu de

M.....

domicilié

agissant en qualité de propriétaire – ayant droit (2)

une déclaration préalable en vue de l'incinération de végétaux coupés sur le terrain désigné ci-après :

- Section cadastrale :

- Parcelle :

- Lieu-dit :

Le demandeur pratiquera cette incinération sous son entière responsabilité à partir du pour une période de cinq jours consécutifs.

Il s'engage à respecter les précautions suivantes :

1°/ l'incinération ne sera pratiquée que par « temps calme »,

2°/ les déchets à incinérer ne devront pas être entassés sur plus de 10 m de diamètre et 3 m de haut. Ils devront être entourés d'une zone désherbée d'une largeur de 5 m au moins et d'une zone débroussaillée d'une largeur de 10 m au moins. La zone désherbée pourra être réduite à 2 m et la zone débroussaillée à 5 m :

OU - si l'incinération est pratiquée dans un four d'un modèle agréé par le Préfet,
- si le responsable dispose, sur les lieux de l'incinération, d'une lance d'arrosage alimentée sur réseau ou par un réservoir mobile d'au moins 200 litres,

3°/ l'incinération sera faite aux heures prescrites : de 11h à 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février, et de 10h à 16h30 le reste de l'année hors périodes mobiles d'interdiction,

4°/ l'incinération sera surveillée en permanence par du personnel capable d'assurer l'extinction du foyer et sans que plusieurs foyers soient allumés simultanément,

5°/ après incinération, les cendres et résidus devront être totalement éteints,

6°/ un moyen d'alerte ou de déplacement rapide devra être prévu afin de pouvoir prévenir les sapeurs pompiers en cas d'incendie.

Fait à

le

Le demandeur,

Reçu le.....

Le Maire de la Commune,

(1) A rédiger par le déclarant en 2 exemplaires, l'un pour lui, l'autre conservé en Mairie

(2) Rayer la mention inutile